

REGLEMENT DE COPROPRIETE

TraTop

Propriété dite : **Maskani Tranche 2-ILOT 1-A ET ILOT 1-B**

Ingénierie

Titre : 61874/60

Agence Nationale de la Conservation
Foncière, du Cadastre et de la
Cartographie ②
Service du Cadastre d'Inezgane Ait Melloul



REGLEMENT DE COPROPRIETE.

*Concernant

Les immeubles en copropriété dénommé *Maskani Tranche 2-ILOT 1-A ET ILOT 1-B*
T.F n° 61874/60. Situé à Préfecture Inezgane Ait Melloul, C.T Dcheira Eljihadia

*Préambule

Nous Soussigné :

Mr Hicham EL Faleh CIN n°: A366652

Qualité : Directeur Général de la Société Al Omrane Sous Massa
Demeurant : à AV. QEBIBAT IMM 08 APP 10 QEBIBAT RABAT

Agence Nationale de la Conservation
Foncière, du Cadastre et de la
Cartographie ②
Service du Cadastre d'Inezgane Ait Melloul

Etant dans l'intention de diviser par Appartements, et Studio les immeubles dans les références foncières sont :

Propriété dite : Maskani Tranche 2-ILOT 1-A ET ILOT 1-B

Titre Foncier : 61874/60

Superficie : 1868m²

Composé d'un ensemble immobilier constitué de 2 Blocs :

Maskani Tranche 2-ILOT 1-A ET ILOT 1-B « P1 » d'une surface 936ca, compose de 3 immeubles à Rez de chaussée, 4 étages et une Terrasse *accessible*.

Maskani Tranche 2-ILOT 1-A ET ILOT 1-B « P2 » d'une surface 932ca compose de 3 immeubles à Rez de chaussée, 4 étages et une Terrasse *accessible*

A établi conformément aux dispositions de la loi 18.00 relative au statut de la copropriété des immeubles bâtis, telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi 106-12, le présent règlement de copropriété qui vise, à régler les rapports de bon voisinage et à définir les droits et charges respectifs des copropriétaires, d'une part, et à pourvoir à la bonne administration et jouissance de l'ensemble de l'immeuble, d'autre part.

Le présent règlement s'impose aux différents copropriétaires, leurs ayants droit (héritiers), et leurs ayants cause : (cessionnaires, locataires ou occupants).

Dans chaque contrat de vente, dans les cessions sous toutes leurs formes, et dans chaque acte de location ou bail, il sera spécifié que le nouvel occupant ou propriétaire s'oblige à l'exécution pleine et entière des clauses, charges et conditions du présent règlement.

En plus du préambule, le présent règlement comporte :

- I – la description sommaire de l'immeuble et la division par partie et par niveau.
- II – le tableau de répartition des parties privatives et des parties communes.
- III – les règles de copropriété découlant des dispositions de la loi 18.00 relative au statut de la copropriété des immeubles bâtis telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi 106-12.

I – DESCRIPTION DE L'IMMEUBLE ET DE LA DIVISION PAR NIVEAU ET PAR PARTIE

Partie privative n° 3 : de 54 m² de surface, Dont 4m² de Cour, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Cour,SDB et Hall

Partie privative n° 4 : de 40 m² de surface, Dont 4m² de Cour, formée par : Studio composé de :Chambre ,Salon,Cuisine,Cour,SDB et Hall

Partie commune n° 5: de 38m² de surface, formée par : Cage d'escaliers ,Ascenseur ,Entrée et Hall

Partie commune n° 6: de 29m² de surface, formée par : Murs, Piliers, Gaines

Premier Etage

Le Premier Etage couvrant une surface globale de 272 m² dont 3 m² en surplomb, ayant pour côtes: de la côte 3.56m à la côte 6.46m , il est divisé en 4 Parties privatives et 3 Parties communes décrites comme suit :

Partie privative n° 7 : de 54 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon, Cuisine, Buanderie, SDB et Hall

Partie privative n° 8 : de 54 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon, Cuisine, Buanderie, SDB et Hall

Partie privative n° 9 : de 53 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon, Cuisine, Buanderie, SDB et Hall

Partie privative n° 10 : de 53 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon, Cuisine, Buanderie, SDB et Hall

Partie commune n° 5: de 21m² de surface, formée par : Cage d'escaliers ,Ascenseur et Hall

Partie commune n° 11: de 10m² de surface, formée par : Vide sur Cour

Partie commune n° 6-6^a: de 27m² de surface, dont 3m² en surplomb, formée par : Murs, Piliers, Gaines

Deuxieme Etage

Le Deuxieme Etage couvrant une surface globale de 278 m² dont 9 m² en surplomb, ayant pour côtes: de la côte 6.66 à la côte 9.56, il est divisé en 4 Parties privatives et 3 Parties communes décrites comme suit :

Partie privative n° 12 : de 54 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon, Cuisine, Buanderie, SDB et Hall

Partie privative n° 13 - 13^a: de 55 m² de surface, dont 1m² en surplomb, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Buanderie,Balcon,SDB et Hall

Partie privative n° 14 - 14^a: de 56 m² de surface, dont 2m² en surplomb, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Buanderie,Balcon,SDB et Hall

Partie privative n° 15 - 15^a: de 54 m² de surface, dont 1m² en surplomb, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Buanderie,Balcon,SDB et Hall

Partie commune n° 5: de 21m² de surface, formée par : Cage d'escaliers ,Ascenseur et Hall

Règlement de copropriété T61874/60 Propriété dite :Maskani Tranche 2-ILOT 1-A ET ILOT 1-B

Partie commune n° 11: de 10m² de surface, formée par : Vide sur Cour

Partie commune n° 6-6^a: de 28m² de surface, dont 5m² en surplomb, formée par : Murs, Piliers, Gaines

Agence Nationale de la Conservation
Foncière, du Cadastre et de la
Cartographie ②

Troisième Etage

Le Troisième Etage couvrant une surface globale de 272 m² dont 3 m² en surplomb, ayant pour côtes: de la côte 9.76 à la côte 12.66, il est divisé en 4 Parties privatives et 3 Parties communes décrites comme suit :

Partie privative n° 16 : de 54 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon, Cuisine, Buanderie, SDB et Hall

Partie privative n° 17 : de 54 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon, Cuisine, Buanderie, SDB et Hall

Partie privative n° 18 : de 53 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon, Cuisine, Buanderie, SDB et Hall

Partie privative n° 19 : de 53 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon, Cuisine, Buanderie, SDB et Hall

Partie commune n° 5: de 21m² de surface, formée par : Cage d'escaliers ,Ascenseur et Hall

Partie commune n° 11: de 10m² de surface, formée par : Vide sur Cour

Partie commune n° 6-6^a: de 27m² de surface, dont 3m² en surplomb, formée par : Murs, Piliers, Gaines

Quatrième Etage

Le Quatrième Etage couvrant une surface globale de 272 m² dont 3 m² en surplomb, ayant pour côtes: de la côte 12.86 à la côte 15.76, il est divisé en 4 Parties privatives et 3 Parties communes décrites comme suit :

Partie privative n° 20 : de 54 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon, Cuisine, Buanderie, SDB et Hall

Partie privative n° 21 : de 54 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon, Cuisine, Buanderie, SDB et Hall

Partie privative n° 22 : de 53 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon, Cuisine, Buanderie, SDB et Hall

Partie privative n° 23 : de 53 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon, Cuisine, Buanderie, SDB et Hall

Partie commune n° 5: de 21m² de surface, formée par : Cage d'escaliers ,Ascenseur et Hall

Partie commune n° 11: de 10m² de surface, formée par : Vide sur Cour

Partie commune n° 6-6^a: de 27m² de surface, dont 3m² en surplomb, formée par : Murs, Piliers, Gaines

Terrasse

La Terrasse couvrant une surface globale de 271 m² dont 2 m² en surplomb, ayant pour côtes: A partir de la Côte 15.96, il est divisé en 5 Parties communes décrites comme suit :



Partie commune n° 24: de 182m² de surface, formée par : Terrasse accessible

Partie commune n° 25: de 24m² de surface, formée par : Terrasse Inaccessible

Partie commune n° 5: de 23m² de surface, formée par : Cage d'escaliers et Local Technique

Partie commune n° 11: de 10m² de surface, formée par : Vide sur Cour

Partie commune n° 6-6^a: de 32m² de surface, dont 2m² en surplomb, formée par : Murs, Piliers, Gaines

BLOC 14

Agence Nationale de la Conservation
Foncière, du Cadastre et de la
Cartographie ②
Service du Cadastre d'Inezgane Ait Melloul

L'immeuble est divisé en « 26 » parties, dont « 20 » privatives et « 6 » communes détaillées comme suit :

Rez de chaussée

Le Rez de chaussée couvrant une surface globale de 267 m² ayant pour côtes: de la côte 0.20 à la côte 3.36, il est divisé en 4 Parties privatives et 2 Parties communes décrites comme suit :

Partie privative n° 26 : de 40 m² de surface, Dont 4m² de Cour, formée par : Studio composé de :Chambre ,Salon,Cuisine,Cour,SDB et Hall

Partie privative n° 27 : de 54 m² de surface, Dont 4m² de Cour, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Cour,SDB et Hall

Partie privative n° 28 : de 56 m² de surface, Dont 4m² de Cour, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Cour,SDB et Hall

Partie privative n° 29 : de 52 m² de surface, Dont 4m² de Cour, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Cour,SDB et Hall

Partie commune n° 30: de 38m² de surface, formée par : Cage d'escaliers,Ascenseur,Entrée et Hall

Partie commune n° 31: de 27m² de surface, formée par : Murs, Piliers, Gaines

Premier Etage

Le Premier Etage couvrant une surface globale de 270 m² dont 3 m² en surplomb, ayant pour côtes: de la côte 3.56 à la côte 6.46, il est divisé en 4 Parties privatives et 3 Parties communes décrites comme suit :

Partie privative n° 32 : de 54 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon, Cuisine, Buanderie, SDB et Hall

Partie privative n° 33 : de 54 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon, Cuisine, Buanderie, SDB et Hall

Partie privative n° 34 : de 53 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon, Cuisine, Buanderie, SDB et Hall

Partie privative n° 35 : de 53 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon, Cuisine, Buanderie, SDB et Hall

Partie commune n° 30: de 22m² de surface, formée par : Cage d'escaliers ,Ascenseur et Hall

Partie commune n° 36: de 10m² de surface, formée par : Vide sur Cour

Partie commune n° 31-31^a: de 24m² de surface, dont 3m² en surplomb, formée par : Murs, Piliers, Gaines

Deuxieme Etage

Le Deuxieme Etage couvrant une surface globale de 277 m² dont 10 m² en surplomb, ayant pour côtes: de la côte 6.66 à la côte 9.56, il est divisé en 4 Parties privatives et 3 Parties communes décrites comme suit :

Partie privative n° 37 - 37^a: de 55 m² de surface, dont 2m² en surplomb, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Buanderie,Balcon,SDB et Hall

Partie privative n° 38 : de 54 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon, Cuisine, Buanderie, SDB et Hall

Partie privative n° 39 - 39^a: de 55 m² de surface, dont 1m² en surplomb, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Buanderie,Balcon,SDB et Hall

Partie privative n° 40 - 40^a: de 56 m² de surface, dont 3m² en surplomb, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Buanderie,Balcon,SDB et Hall

Partie commune n° 30: de 22m² de surface, formée par : Cage d'escaliers ,Ascenseur et Hall

Partie commune n° 36: de 10m² de surface, formée par : Vide sur Cour

Partie commune n° 31-31^a: de 25m² de surface, dont 4m² en surplomb, formée par : Murs, Piliers, Gaines

Troisieme Etage

Le Troisieme Etage couvrant une surface globale de 270 m² dont 3 m² en surplomb, ayant pour côtes: de la côte 9.76 à la côte 12.66, il est divisé en 4 Parties privatives et 3 Parties communes décrites comme suit :

Partie privative n° 41 : de 54 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon, Cuisine, Buanderie, SDB et Hall

Partie privative n° 42 : de 54 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon, Cuisine, Buanderie, SDB et Hall

Partie privative n° 43 : de 53 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon, Cuisine, Buanderie, SDB et Hall

Partie privative n° 44 : de 53 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon, Cuisine, Buanderie, SDB et Hall

Partie commune n° 30: de 22m² de surface, formée par : Cage d'escaliers ,Ascenseur et Hall

Partie commune n° 36: de 10m² de surface, formée par : Vide sur Cour

Partie commune n° 31-31^a: de 24m² de surface, dont 3m² en surplomb, formée par : Murs, Piliers, Gaines

Quatrieme Etage

Le Quatrieme Etage couvrant une surface globale de 268 m² dont 1 m² en surplomb, ayant pour côtes: de la côte 12.86 à la côte 15.76, il est divisé en 4 Parties privatives et 3 Parties communes décrites comme suit :

Partie privative n° 45 : de 53 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon, Cuisine, Buanderie, SDB et Hall

Partie privative n° 46 : de 54 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon, Cuisine, Buanderie, SDB et Hall

Partie privative n° 47 : de 53 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon, Cuisine, Buanderie, SDB et Hall

Partie privative n° 48 : de 53 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon, Cuisine, Buanderie, SDB et Hall

Partie commune n° 30: de 22m² de surface, formée par : Cage d'escaliers ,Ascenseur et Hall

Partie commune n° 36: de 10m² de surface, formée par : Vide sur Cour

Partie commune n° 31-31^a: de 23m² de surface, dont1m² en surplomb, formée par : Murs, Piliers, Gaines

Terrasse

La Terrasse couvrant une surface globale de 269 m² dont 2 m² en surplomb, ayant pour côtes: A partir de la Côte 15.96, il est divisé en 5 Parties communes décrites comme suit :

Partie commune n° 49: de 182m² de surface, formée par : Terrasse accessible

Partie commune n° 50: de 25m² de surface, formée par : Terrasse Inaccessible

Partie commune n° 30: de 23m² de surface, formée par : Cage d'escaliers et Local Technique

Partie commune n° 36: de 10m² de surface, formée par : Vide sur Cour

Partie commune n° 31-31^a: de 29m² de surface, dont2m² en surplomb, formée par : Murs, Piliers, Gaines

BLOC 15

L'immeuble est divisé en « 36 » parties, dont « 30 » privatives et « 6 » communes détaillées comme suit :

Rez de chaussée

Le Rez de chaussée couvrant une surface globale de 396 m² ayant pour côtes: de la côte 0.20 à la côte 3.36, il est divisé en 6 Parties privatives et 2 Parties communes décrites comme suit :

Partie privative n° 51 : de 38 m² de surface, formée par : Studio composé de :Chambre ,Salon,Cuisine,SDB et Hall

Partie privative n° 52 : de 55 m² de surface, Dont 4m² de Cour, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Cour,SDB et Hall

Partie privative n° 53 : de 57 m² de surface, Dont 4m² de Cour, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Cour,SDB et Hall

Agence Nationale de la Conservation
Foncière, du Cadastre et de la
Cartographie ②
Service du Cadastre d'Inezgane Ait Melloul

Partie privative n° 54 : de 54 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Buanderie,Balcon,SDB et Hall

Partie privative n° 55 : de 54 m² de surface, Dont 4m² de Cour, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Cour,SDB et Hall

Partie privative n° 56 : de 53 m² de surface, Dont 5m² de Cour, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Cour,SDB et Hall

Partie commune n° 57: de 46m² de surface, formée par : Cage d'escaliers,Ascenseur,Entrée et Hall

Partie commune n° 58: de 39m² de surface, formée par : Murs, Piliers, Gaines

Premier Etage

Le Premier Etage couvrant une surface globale de 402 m² dont 6 m² en surplomb, ayant pour côtes: de la côte 3.56 à la côte 6.46, il est divisé en 6 Parties privatives et 3 Parties communes décrites comme suit :

Partie privative n° 59 - 59^a: de 53 m² de surface, dont 4m² en surplomb, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon, Cuisine, Buanderie, SDB et Hall

Partie privative n° 60 : de 54 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon, Cuisine, Buanderie, SDB et Hall

Partie privative n° 61 : de 54 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon, Cuisine, Buanderie, SDB et Hall

Partie privative n° 62 : de 55 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Buanderie,Balcon,SDB et Hall

Partie privative n° 63 : de 52 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon, Cuisine, Buanderie, SDB et Hall

Partie privative n° 64 : de 50 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon, Cuisine, Buanderie, SDB et Hall

Partie commune n° 57: de 35m² de surface, formée par : Cage d'escaliers ,Ascenseur et Hall

Partie commune n° 65: de 12m² de surface, formée par : Vide sur cour

Partie commune n° 58-58^a: de 37m² de surface, dont2m² en surplomb, formée par : Murs, Piliers, Gaines

Deuxieme Etage

Le Deuxieme Etage couvrant une surface globale de 402 m² dont 6 m² en surplomb, ayant pour côtes: de la côte 6.66 à la côte 9.56, il est divisé en 6 Parties privatives et 3 Parties communes décrites comme suit :

Partie privative n° 66 - 66^a: de 53 m² de surface, dont 4m² en surplomb, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon, Cuisine, Buanderie, SDB et Hall

Partie privative n° 67 : de 54 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon, Cuisine, Buanderie, SDB et Hall

Partie privative n° 68 : de 54 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon, Cuisine, Buanderie, SDB et Hall

Partie privative n° 69 : de 55 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Buanderie,Balcon,SDB et Hall

Partie privative n° 70 : de 52 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon, Cuisine, Buanderie, SDB et Hall

Partie privative n° 71 : de 50 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon, Cuisine, Buanderie, SDB et Hall

Partie commune n° 57: de 35m² de surface, formée par : Cage d'escaliers ,Ascenseur et Hall

Partie commune n° 65: de 12m² de surface, formée par : Vide sur cour

Partie commune n° 58-58^a: de 37m² de surface, dont2m² en surplomb, formée par : Murs, Piliers, Gaines

Agence Nationale de la Conservation
Foncière, du Cadastre et de la
Cartographie ②

Service du Cadastre d'Inezgane Ait Melloul

Troisième Etage

Le Troisième Etage couvrant une surface globale de 402 m² dont 6 m² en surplomb, ayant pour côtes: de la côte 9.76 à la côte 12.66, il est divisé en 6 Parties privatives et 3 Parties communes décrites comme suit :

Partie privative n° 72 - 72^a: de 53 m² de surface, dont 4m² en surplomb, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon, Cuisine, Buanderie, SDB et Hall

Partie privative n° 73 : de 54 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon, Cuisine, Buanderie, SDB et Hall

Partie privative n° 74 : de 54 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon, Cuisine, Buanderie, SDB et Hall

Partie privative n° 75 : de 55 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Buanderie,Balcon,SDB et Hall

Partie privative n° 76 : de 52 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon, Cuisine, Buanderie, SDB et Hall

Partie privative n° 77 : de 50 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon, Cuisine, Buanderie, SDB et Hall

Partie commune n° 57: de 35m² de surface, formée par : Cage d'escaliers ,Ascenseur et Hall

Partie commune n° 65: de 12m² de surface, formée par : Vide sur cour

Partie commune n° 58-58^a: de 37m² de surface, dont2m² en surplomb, formée par : Murs, Piliers, Gaines

Quatrième Etage

Le Quatrième Etage couvrant une surface globale de 402 m² dont 6 m² en surplomb, ayant pour côtes: de la côte 12.86 à la côte 15.76, il est divisé en 6 Parties privatives et 3 Parties communes décrites comme suit :

Partie privative n° 78 - 78^a: de 54 m² de surface, dont 4m² en surplomb, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon, Cuisine, Buanderie, SDB et Hall

Partie privative n° 79 : de 54 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon, Cuisine, Buanderie, SDB et Hall

Partie privative n° 80 : de 54 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon, Cuisine, Buanderie, SDB et Hall

Partie privative n° 81 : de 54 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon, Cuisine, Buanderie, Balcon, SDB et Hall

Partie privative n° 82 : de 52 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon, Cuisine, Buanderie, SDB et Hall

Partie privative n° 83 : de 50 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon, Cuisine, Buanderie, SDB et Hall

Partie commune n° 57: de 35m² de surface, formée par : Cage d'escaliers ,Ascenseur et Hall

Partie commune n° 65: de 12m² de surface, formée par : Vide sur cour

Partie commune n° 58-58^a: de 37m² de surface, dont2m² en surplomb, formée par : Murs, Piliers, Gaines

Terrasse

La Terrasse couvrant une surface globale de 404 m² dont 8 m² en surplomb, ayant pour côtes: A partir de la Côte 15.96, il est divisé en 6 Parties communes décrites comme suit :

Partie commune n° 84 - 84^a: de 290m² de surface, dont1m² en surplomb, formée par : Terrasse Accessible

Partie commune n° 85 - 85^a: de 37m² de surface, dont4m² en surplomb, formée par : Terrasse Inaccessible

Partie commune n° 86 - 86^a: de 3m² de surface, dont2m² en surplomb, formée par : Auvent

Partie commune n° 57: de 22m² de surface, formée par : Cage d'escaliers et Local Technique

Partie commune n° 65: de 12m² de surface, formée par : Vide sur cour

Partie commune n° 58-58^a: de 40m² de surface, dont1m² en surplomb, formée par : Murs, Piliers, Gaines

Agence Nationale de la Conservation
Foncière, du Cadastre et de la
Cartographie ②
Service du Cadastre d'Inezgane Ait Melloul

BLOC 12

L'immeuble est divisé en « 36 » parties, dont « 29 » privatives et « 7 » communes détaillées comme suit :

Rez de chaussée

Le Rez de chaussée couvrant une surface globale de 395 m² ayant pour côtes: de la côte 0.20 à la côte 3.20, il est divisé en 5 Parties privatives et 3 Parties communes décrites comme suit :

Partie privative n° 87 : de 54 m² de surface, Dont 4m² de Cour, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon, Cuisine, Cour, SDB et Hall

Partie privative n° 88 : de 54 m² de surface, Dont 4m² de Cour, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon, Cuisine, Cour, SDB et Hall

Partie privative n° 89 : de 53 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon, Cuisine, Buanderie, SDB et Hall

Partie privative n° 90 : de 56 m² de surface, Dont 4m² de Cour, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Cour,SDB et Hall

Partie privative n° 91 : de 54 m² de surface, Dont 4m² de Cour, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Cour,SDB et Hall

Partie commune n° 92: de 32m² de surface, formée par : Cage d'escaliers,Ascenseur,Entrée et Hall

Partie commune n° 93: de 49m² de surface, formée par : Local Syndic

Partie commune n° 94: de 43m² de surface, formée par : Murs, Piliers, Gaines

Premier Etage

Le Premier Etage couvrant une surface globale de 402 m² dont 7 m² en surplomb, ayant pour côtes: de la côte 3.40 à la côte 6.30, il est divisé en 6 Parties privatives et 3 Parties communes décrites comme suit :

Partie privative n° 95 - 95^a: de 53 m² de surface, dont 4m² en surplomb, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon, Cuisine, Buanderie, SDB et Hall

Partie privative n° 96 : de 54 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon, Cuisine, Buanderie, SDB et Hall

Partie privative n° 97 : de 53 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon, Cuisine, Buanderie, SDB et Hall

Partie privative n° 98 : de 55 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Buanderie,Balcon,SDB et Hall

Partie privative n° 99 : de 52 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon, Cuisine, Buanderie, SDB et Hall

Partie privative n° 100 : de 51 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon, Cuisine, Buanderie, SDB et Hall

Partie commune n° 93: de 34m² de surface, formée par : Cage d'escaliers ,Ascenseur et Hall

Partie commune n° 101: de 12m² de surface, formée par : Vide sur Cour

Partie commune n° 94-94^a: de 38m² de surface, dont3m² en surplomb, formée par : Murs, Piliers, Gaines

Agence Nationale de la Conservation
Foncière, du Cadastre et de la
Cartographie ②

Service de Cadastre d'Inezgane Ait Melloul

Deuxieme Etage

Le Deuxieme Etage couvrant une surface globale de 402 m² dont 7 m² en surplomb, ayant pour côtes: de la côte 6.50 à la côte 9.40, il est divisé en 6 Parties privatives et 3 Parties communes décrites comme suit :

Partie privative n° 102 - 102^a: de 53 m² de surface, dont 4m² en surplomb, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon, Cuisine, Buanderie, SDB et Hall

Partie privative n° 103 : de 54 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon, Cuisine, Buanderie, SDB et Hall

:2Chambres ,Salon, Cuisine, Buanderie, SDB et Hall

Partie privative n° 116 : de 53 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon, Cuisine, Buanderie, SDB et Hall

Partie privative n° 117 : de 54 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Buanderie,Balcon,SDB et Hall

Partie privative n° 118 : de 52 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon, Cuisine, Buanderie, SDB et Hall

Partie privative n° 119 : de 51 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon, Cuisine, Buanderie, SDB et Hall

Partie commune n° 93: de 34m² de surface, formée par : Cage d'escaliers ,Ascenseur et Hall

Partie commune n° 101: de 12m² de surface, formée par : Vide sur Cour

Partie commune n° 94-94^a: de 38m² de surface, dont3m² en surplomb, formée par : Murs, Piliers, Gaines

Terrasse

La Terrasse couvrant une surface globale de 404 m² dont 9 m² en surplomb, ayant pour côtes: A partir de la Côte 15.80, il est divisé en 6 Parties communes décrites comme suit :

Partie commune n° 120 - 120^a: de 291m² de surface, dont1m² en surplomb, formée par : Terrasse Accessible

Partie commune n° 121 - 121^a: de 36m² de surface, dont4m² en surplomb, formée par : Terrasse Inaccessible

Partie commune n° 93: de 22m² de surface, formée par : Cage d'escaliers et Local Technique

Partie commune n° 101: de 12m² de surface, formée par : Vide sur Cour

Partie commune n° 122 - 122^a: de 3m² de surface, dont2m² en surplomb, formée par : Auvent

Partie commune n° 94-94^a: de 40m² de surface, dont2m² en surplomb, formée par : Murs, Piliers, Gaines

BLOC 13

L'immeuble est divisé en « 25 » parties, dont « 20 » privatives et « 5 » communes détaillées comme suit :

Rez de chaussée

Le Rez de chaussée couvrant une surface globale de 268 m² ayant pour côtes: de la côte 0.20 à la côte 3.20, il est divisé en 4 Parties privatives et 2 Parties communes décrites comme suit :

Partie privative n° 123 : de 56 m² de surface, Dont 4m² de Cour, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Cour,SDB et Hall

Partie privative n° 124 : de 53 m² de surface, Dont 4m² de Cour, formée par :

Règlement de copropriété T61874/60 Propriété dite :Maskani Tranche 2-ILOT 1-A ET ILOT 1-B

Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Cour,SDB et Hall

Partie privative n° 125 : de 54 m² de surface, Dont 4m² de Cour, formée par :
Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Cour,SDB et Hall

Partie privative n° 126 : de 40 m² de surface, Dont 4m² de Cour, formée par : Studio
composé de :Chambre ,Salon,Cuisine,Cour,SDB et Hall

Partie commune n° 127: de 39m² de surface, formée par : Cage
d'escaliers,Ascenseur,Entrée et Hall

Partie commune n° 128: de 26m² de surface, formée par : Murs, Piliers, Gaines

Premier Etage

Le Premier Etage couvrant une surface globale de 272 m² dont 4 m² en surplomb, ayant pour côtes: de la côte 3.40 à la côte 6.30, il est divisé en 4 Parties privatives et 3 Parties communes décrites comme suit :

Partie privative n° 129 : de 53 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon, Cuisine, Buanderie, SDB et Hall

Partie privative n° 130 : de 53 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon, Cuisine, Buanderie, SDB et Hall

Partie privative n° 131 : de 55 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon, Cuisine, Buanderie, SDB et Hall

Partie privative n° 132 : de 54 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon, Cuisine, Buanderie, SDB et Hall

Partie commune n° 127: de 22m² de surface, formée par : Cage d'escaliers ,Ascenseur et Hall

Partie commune n° 133: de 10m² de surface, formée par : Vide sur Cour

Partie commune n° 128-128^a: de 25m² de surface, dont4m² en surplomb, formée par :
Murs, Piliers, Gaines

Deuxieme Etage

Le Deuxieme Etage couvrant une surface globale de 278 m² dont 10 m² en surplomb, ayant pour côtes: de la côte 6.50 à la côte 9.40, il est divisé en 4 Parties privatives et 3 Parties communes décrites comme suit :

Partie privative n° 134 - 134^a: de 56 m² de surface, dont 3m² en surplomb, formée par :
Appartement

Partie privative n° 135 - 135^a: de 55 m² de surface, dont 1m² en surplomb, formée par :
Appartement

Partie privative n° 136 : de 55 m² de surface, formée par : Appartement

Partie privative n° 137 - 137^a: de 55 m² de surface, dont 1m² en surplomb, formée par :
Appartement

Partie commune n° 127: de 22m² de surface, formée par : Cage d'escaliers ,Ascenseur et Hall

Partie commune n° 133: de 10m² de surface, formée par : Vide sur Cour

Partie commune n° 128-128^a: de 25m² de surface, dont 5m² en surplomb, formée par : Murs, Piliers, Gaines

Troisième Etage

Le Troisième Etage couvrant une surface globale de 272 m² dont 4 m² en surplomb, ayant pour côtes: de la côte 9.60 à la côte 12.50, il est divisé en 4 Parties privatives et 3 Parties communes décrites comme suit :

Partie privative n° 138 : de 53 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon, Cuisine, Buanderie, SDB et Hall

Partie privative n° 139 : de 53 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon, Cuisine, Buanderie, SDB et Hall

Partie privative n° 140 : de 54 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon, Cuisine, Buanderie, SDB et Hall

Partie privative n° 141 : de 54 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon, Cuisine, Buanderie, SDB et Hall

Partie commune n° 127: de 22m² de surface, formée par : Cage d'escaliers ,Ascenseur et Hall

Partie commune n° 133: de 10m² de surface, formée par : Vide sur Cour

Partie commune n° 128-128^a: de 26m² de surface, dont 4m² en surplomb, formée par : Murs, Piliers, Gaines

Quatrième Etage

Le Quatrième Etage couvrant une surface globale de 271 m² dont 3 m² en surplomb, ayant pour côtes: de la côte 12.70 à la côte 15.60, il est divisé en 4 Parties privatives et 3 Parties communes décrites comme suit :

Partie privative n° 142 : de 53 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon, Cuisine, Buanderie, SDB et Hall

Partie privative n° 143 : de 53 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon, Cuisine, Buanderie, SDB et Hall

Partie privative n° 144 : de 54 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon, Cuisine, Buanderie, SDB et Hall

Partie privative n° 145 : de 54 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon, Cuisine, Buanderie, SDB et Hall

Partie commune n° 127: de 22m² de surface, formée par : Cage d'escaliers ,Ascenseur et Hall

Partie commune n° 133: de 10m² de surface, formée par : Vide sur Cour

Partie commune n° 128-128^a: de 25m² de surface, dont 3m² en surplomb, formée par : Murs, Piliers, Gaines

Terrasse

La Terrasse couvrant une surface globale de **271 m²** dont **3 m²** en surplomb, ayant pour côtes: A partir de la Côte 15.80, il est divisé en 5 Parties communes décrites comme suit :

Partie commune n° 146: de **181m²** de surface, formée par : Terrasse Accessible

Partie commune n° 147-147^a: de **26m²** de surface, dont **1m²** en surplomb, formée par : Terrasse Inaccessible

Partie commune n° 127: de **23m²** de surface, formée par : Cage d'escaliers et Local Technique

Partie commune n° 133: de **10m²** de surface, formée par : Vide sur Cour

Partie commune n° 128-128^a: de **31m²** de surface, dont **2m²** en surplomb, formée par :

Murs, Piliers, Gaines
 Agence Nationale de la Conservation
 Foncière, du Cadastre et de la
 Cartographie ②
 Service du Cadastre d'Inezgane Ait Melloul

BLOC 39

L'immeuble est divisé en « 25 » parties, dont « 20 » privatives et « 5 » communes détaillées comme suit :

Rez de chaussée

Le Rez de chaussée couvrant une surface globale de **273 m²** ayant pour côtes: de la côte 0.20 à la côte 3.20, il est divisé en 4 Parties privatives et 2 Parties communes décrites comme suit :

Partie privative n° 148 : de **53 m²** de surface, Dont **4m²** de Cour, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Cour,SDB et Hall

Partie privative n° 149 : de **59 m²** de surface, Dont **5m²** de Cour, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Cour,SDB et Hall

Partie privative n° 150 : de **53 m²** de surface, Dont **4m²** de Cour, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Cour,SDB et Hall

Partie privative n° 151 : de **40 m²** de surface, Dont **4m²** de Cour, formée par : Studio composé de :Chambre ,Salon,Cuisine,Cour,SDB et Hall

Partie commune n° 152: de **37m²** de surface, formée par : Cage d'escaliers,Ascenseur,Entrée et Hall

Partie commune n° 153: de **31m²** de surface, formée par : Murs, Piliers, Gaines

Premier Etage

Le Premier Etage couvrant une surface globale de **276 m²** dont **3 m²** en surplomb, ayant pour côtes: de la côte 3.40 à la côte 6.30, il est divisé en 4 Parties privatives et 3 Parties communes décrites comme suit :

Partie privative n° 154 : de **53 m²** de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon, Cuisine, Buanderie, SDB et Hall

Partie privative n° 155 : de **55 m²** de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon, Cuisine, Buanderie, SDB et Hall

Partie privative n° 156 : de **53 m²** de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon, Cuisine, Buanderie, SDB et Hall

Partie privative n° 157 : de **53 m²** de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon, Cuisine, Buanderie, SDB et Hall

Quatrieme Etage

Le Quatrieme Etage couvrant une surface globale de **275 m²** dont **2 m²** en surplomb, ayant pour côtes: de la côte 12.70 à la côte 15.60, il est divisé en 4 Parties privatives et 3 Parties communes décrites comme suit :

Partie privative n° 167 : de **53 m²** de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon, Cuisine, Buanderie, SDB et Hall

Partie privative n° 168 : de **55 m²** de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon, Cuisine, Buanderie, SDB et Hall

Partie privative n° 169 : de **53 m²** de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon, Cuisine, Buanderie, SDB et Hall

Partie privative n° 170 : de **53 m²** de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon, Cuisine, Buanderie, SDB et Hall

Partie commune n° 152: de **22m²** de surface, formée par : Cage d'escaliers ,Ascenseur et Hall

Partie commune n° 158: de **11m²** de surface, formée par : Vide sur Cour

Partie commune n° 153-153^a: de **28m²** de surface, dont**2m²** en surplomb, formée par : Murs, Piliers, Gaines

Terrasse

La Terrasse couvrant une surface globale de **275 m²** dont **2 m²** en surplomb, ayant pour côtes: A partir de la Côte 15.80, il est divisé en 5 Parties communes décrites comme suit :

Partie commune n° 171: de **182m²** de surface, formée par : Terrasse accessible

Partie commune n° 172: de **24m²** de surface, formée par : Terrasse Inaccessible

Partie commune n° 152: de **24m²** de surface, formée par : Cage d'escaliers et Local Technique

Partie commune n° 158: de **11m²** de surface, formée par : Vide sur Cour

Partie commune n° 153-153^a: de **34m²** de surface, dont**2m²** en surplomb, formée par : Murs, Piliers, Gaines

II - TABLEAU DE REPARTITION DES PARTIES PRIVATIVES ET DES PARTIES COMMUNES

Agence Nationale de la Conservation
Foncière, du Cadastre et de la
Cartographie ②
Service du Cadastre d'Inezgane Ait Melloul



Tableau de Répartition des Quotes-parts et Tantièmes d'indivision Titre 61874/60 (BLOC 38)

Propriété dite	Titre	INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (m ²)		IMMEUBLE		ENSEMBLE D'IMMEUBLES		OBSERVATIONS
		Privatives	Communes			Intérieur du titre	AVEC SURPLOMB	Tantièmes d'indivision AU 1/1000	Quote-part du terrain (en m ²)	Tantièmes d'indivision AU 1/10000		
Maskani TR2 Bloc38 App01		1		Appartement	rez de chaussée	52	52	48	13.15	70	Dont 4m ² de Cour	
Maskani TR2 Bloc38 App02		2		Appartement		56	56	52	14.16	76	Dont 4m ² de Cour	
Maskani TR2 Bloc38 App03		3		Appartement		54	54	51	13.66	73	Dont 4m ² de Cour	
Maskani TR2 Bloc38 St04		4		Studio		40	40	38	10.12	54	Dont 4m ² de Cour	
Maskani Tranche 2-ILOT 1-A ET ILOT 1-B	61874/60	5		Cage d'escaliers, Ascenseur, Entrée et Hall		38	38					
		6		Murs, Piliers, Gains		29	29					
Total immeuble :						269	269	189	51,09	273		
Pour Mémoire												
Total des rez de chaussées des autres immeubles « P2 »						663	663					
Total du Titre P2						932	932					
Total des rez de chaussées des autres immeubles « P1 »						936	936					
Total du Titre :						1868	1868					
1er étage : de la côte 3.56m à la côte 6.46m												
Maskani TR2 Bloc38 App101		7		Appartement	1er étage	54	54	51	13.66	73		
Maskani TR2 Bloc38 App102		8		Appartement		54	54	51	13.66	73		
Maskani TR2 Bloc38 App103		9		Appartement		53	53	50	13.40	72		
Maskani TR2 Bloc38 App104		10		Appartement		53	53	50	13.40	72		
Maskani Tranche 2-ILOT 1-A ET ILOT 1-B	61874/60	5		Cage d'escaliers, Ascenseur et Hall		21	21					
		11		Vide sur Cour		10	10					

Agence Nationale de la Conservation
Foncière, du Cadastre et de la
Cartographie
Ministère de l'Énergie et de l'Art Moderne



Tableau de Répartition des Quotes-parts et Tantièmes d'indivision Titre 61874/60 (BLOC 38)

Propriété dite	Titre	INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (m ²)		IMMEUBLE Tantièmes d'indivision AU 1/1000	ENSEMBLE D'IMMEUBLES		OBSERVATIONS
		Privatives	Communes			Intérieur du titre	AVEC SURPLOMB		Quote-part du terrain (en m ²)	Tantièmes d'indivision AU 1/10000	
Maskani Tranche 2-ILOT 1-A ET ILOT 1-B	61874/60	6-6°		Murs, Piliers, Gaines		24	27	202	54,12	290	dont 3m ² en surplomb
						Total immeuble :			269	272	
Pour Mémoire											
Total du 1er étage des autres immeubles « P2 »											
Total du Titre P2											
Total du 1er étage des autres immeubles « P1 »											
Total du Titre :											
2eme étage : de la côte 6.66 à la côte 9.56											
Maskani TR2 Bloc38 App201		12		Appartement		54	54	51	13.66	73	dont 1m ² en surplomb
						54	55	51	13.91	74	
Maskani TR2 Bloc38 App202		13 - 13°		Appartement		54	56	52	14.16	76	dont 2m ² en surplomb
						53	54	51	13.66	73	
Maskani TR2 Bloc38 App203		14 - 14°		Appartement		21	21				dont 1m ² en surplomb
						10	10				
Maskani TR2 Bloc38 App204		15 - 15°		Appartement		23	28				dont 5m ² en surplomb
						269	278	205	55,39	296	
Pour Mémoire											
Total des 2eme étage des autres immeubles « P2 »											
Total du Titre P2											
Total des 2eme étage des autres immeubles « P1 »											
Total du Titre :											

Agence Nationale de la Conservation
Foncière, du Cadastre et de la
Cartographie ②
Service du Cadastre d'Inezgane Ait Melloul



Tableau de Répartition des Quotes-parts et Tantièmes d'indivision Titre 61874/60 (BLOC 38)

Propriété dite	Titre	INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (m ²)		IMMEUBLE		ENSEMBLE D'IMMEUBLES		OBSERVATIONS
		Privatives	Communes			Intérieur du titre	AVEC SURPLOMB	Tantièmes d'indivision AU 1/1000	Quote-part du terrain (en m ²)	Tantièmes d'indivision AU 1/10000		
3eme étage : de la côte 9.76 à la côte 12.66												
Maskani TR2 Bloc38 App301		16		Appartement	3eme étage	54	54	51	13.66	73		
Maskani TR2 Bloc38 App302		17		Appartement		54	54	51	13.66	73		
Maskani TR2 Bloc38 App303		18		Appartement		53	53	50	13.40	72		
Maskani TR2 Bloc38 App304		19		Appartement		53	53	50	13.40	72		
Maskani Tranche 2-ILOT 1-A ET ILOT 1-B	61874/60	5		Cage d'escaliers, Ascenseur et Hall	21	21						
		11		Vide sur Cour	10	10						
		6-6'		Murs, Piliers, Gains	24	27						dont 3m ² en surplomb
		Total immeuble :				269	272	202	54,12	290		
Pour Mémoire												
						663	672					
		Total du TitreP2				932	944					
						936	950					
		Total du Titre :				1868	1894					
4eme étage : de la côte 12.86 à la côte 15.76												
Maskani TR2 Bloc38 App401		20		Appartement	4eme étage	54	54	51	13.66	73		
Maskani TR2 Bloc38 App402		21		Appartement		54	54	51	13.66	73		
Maskani TR2 Bloc38 App403		22		Appartement		53	53	50	13.40	72		
Maskani TR2 Bloc38 App404		23		Appartement		53	53	50	13.40	72		
Maskani Tranche 2-ILOT 1-A ET ILOT 1-B	61874/60	5		Cage d'escaliers, Ascenseur et Hall	21	21						



Tableau de Répartition des Quotes-parts et Tantièmes d'indivision Titre 61874/60 (BLOC 38)

Propriété dite	Titre	INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (m ²)		IMMEUBLE Tantièmes d'indivision AU 1/1000	ENSEMBLE D'IMMEUBLES		OBSERVATIONS	
		Privatives	Communes			Intérieur du titre	AVEC SURPLOMB		Quote-part du terrain (en m ²)	Tantièmes d'indivision AU 1/10000		
Maskani Tranche 2-ILOT 1-A ET ILOT 1-B	61874/60	11	Vide sur Cour			10	10					
		6-6°	Murs, Piliers, Gaines			24	27				dont 3m ² en surplomb	
		Total immeuble :				269	272	202	54,12	290		
Pour Mémoire												
		Total des 4eme étage des autres immeubles « P2 »				663	670					
		Total du TitreP2				932	942					
		Total des 4eme étage des autres immeubles « P1 »				936	948					
		Total du Titre :				1868	1890					
terrasse : A partir de la Côte 15.96												
Maskani Tranche 2-ILOT 1-A ET ILOT 1-B	61874/60	24	Terrasse accessible			182	182					
		25	Terrasse Inaccessible			24	24					
		5	Cage d'escaliers et Local Technique			23	23					
		11	Vide sur Cour			10	10					
		6-6°	Murs, Piliers, Gaines			30	32					dont 2m ² en surplomb
				Total immeuble :				269	271			
Pour Mémoire												
		Total des terrasses des autres immeubles « P2 »				663	673					
		Total du TitreP2				932	944					
		Total des terrasses des autres immeubles « P1 »				936	950					
		Total du Titre :				1868	1894					

Agence Nationale de la Conservation
Foncière, du Cadastre et de la
Cartographie (2)
Service du Cadastre d'Inezgane Ait Melloul,



Tableau de Répartition des Quotes-parts et Tantièmes d'indivision Titre 61874/60 (BLOC 14)

Propriété dite	Titre	INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (m ²)		IMMEUBLE Tantièmes d'indivision AU 1/1000	ENSEMBLE D'IMMEUBLES		OBSERVATIONS
		Privatives	Communes			Intérieur du titre	AVEC SURPLOMB		Quote-part du terrain (en m ²)	Tantièmes d'indivision AU 1/10000	
Maskani TR2 Bloc14 St 05		26		Studio	rez de chaussée : rez de chaussée	40	40	38	10.12	54	Dont 4m ² de Cour
Maskani TR2 Bloc14 App06		27		Appartement		54	54	51	13.66	73	Dont 4m ² de Cour
Maskani TR2 Bloc14 App07		28		Appartement		56	56	52	14.16	76	Dont 4m ² de Cour
Maskani TR2 Bloc14 App08		29		Appartement		52	52	49	13.15	70	Dont 4m ² de Cour
Maskani Tranche 2-ILOT 1-A ET ILOT 1-B	61874/60	30		Cage d'escaliers, Ascenseur, Entrée et Hall	38	38					
		31		Murs, Piliers, Gains	27	27					
		Total Immeuble :			267	267	190	51,09	273		
Pour Mémoire											
		Total des rez de chaussées des autres immeubles « P2 »			665	665					
		Total du Titre P2			932	932					
		Total des rez de chaussées des autres immeubles « P1 »			936	936					
		Total du Titre :			1868	1868					
1er étage : de la côte 3.56 à la côte 6.46											
Maskani TR2 Bloc14 App105		32		Appartement	1er étage	54	54	51	13.66	73	
Maskani TR2 Bloc14 App106		33		Appartement		54	54	51	13.66	73	
Maskani TR2 Bloc14 App107		34		Appartement		53	53	50	13.40	72	
Maskani TR2 Bloc14 App108		35		Appartement		53	53	50	13.40	72	
Maskani Tranche 2-ILOT 1-A ET ILOT 1-B	61874/60	30		Cage d'escaliers, Ascenseur et Hall	22	22					
		36		Vide sur Cour	10	10					

Agence Nationale de la Conservation
Foncière, du Cadastre et de la
Cartographie
Service du Cadastre d'Inezgane Ait Melloul



Règlement de copropriété T61874/60 Propriété dite : Maskani Tranche 2-ILOT 1-A ET ILOT 1-B

Tableau de Répartition des Quotes-parts et Tantièmes d'indivision Titre 61874/60 (BLOC 14)

Propriété dite	Titre	INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (m ²)		IMMEUBLE Tantièmes d'indivision AU 1/10000	ENSEMBLE D'IMMEUBLES		OBSERVATIONS
		Privatives	Communes			Intérieur du titre	AVEC SURPLOMB		Quote-part du terrain (en m ²)	Tantièmes d'indivision AU 1/10000	
Maskani Tranche 2-ILOT 1-A ET ILOT 1-B	61874/60		31-31 ^a	Murs, Piliers, Gaines		21	24				dont 3m ² en surplomb
		Total immeuble :				267	270	202	54,12	290	
Pour Mémoire											
		Total du 1er étage des autres immeubles « P2 »				665	674				
		Total du Titre P2				932	944				
		Total du 1er étage des autres immeubles « P1 »				936	950				
		Total du Titre :				1868	1894				
2eme étage : de la côte 6.66 à la côte 9.56											
Maskani TR2 Bloc14 App205		37 - 37 ^a		Appartement		53	55	51	13.91	74	dont 2m ² en surplomb
Maskani TR2 Bloc14 App206		38		Appartement		54	54	51	13.66	73	
Maskani TR2 Bloc14 App207		39 - 39 ^a		Appartement		54	55	51	13.91	74	dont 1m ² en surplomb
Maskani TR2 Bloc14 App208		40 - 40 ^a		Appartement		53	56	52	14.16	76	dont 3m ² en surplomb
Maskani Tranche 2-ILOT 1-A ET ILOT 1-B	61874/60	30		Cage d'escaliers, Ascenseur et Hall		22	22				
		36		Vide sur Cour		10	10				
		31-31 ^a		Murs, Piliers, Gaines		21	25				
		Total immeuble :				267	277	205	55,64	297	
Pour Mémoire											
		Total des 2eme étage des autres immeubles « P2 »				665	680				
		Total du Titre P2				932	957				
		Total des 2eme étage des autres immeubles « P1 »				936	962				
		Total du Titre :				1868	1919				



Tableau de Répartition des Quotes-parts et Tantièmes d'indivision Titre 61874/60 (BLOC 14)

Propriété dite	Titre	INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (m ²)		IMMEUBLE Tantièmes d'indivision AU 1/1000	ENSEMBLE D'IMMEUBLES		OBSERVATIONS
		Privatives	Communes			Intérieur du titre	AVEC SURPLOMB		Quote-part du terrain (en m ²)	Tantièmes d'indivision AU 1/10000	
Maskani Tranche 2-ILOT 1-A ET ILOT 1-B	61874/60		36	Vide sur Cour		10	10				
			31-31*	Murs, Piliers, Gains		22	23				dont 1m ² en surplomb
		Total immeuble :				267	268				
Pour Mémoire											
		Total des 4eme étage des autres immeubles « P2 »				665	674				
		Total du TitreP2				932	942				
		Total des 4eme étage des autres immeubles « P1 »				936	948				
		Total du Titre :				1868	1890				
terrasse : A partir de la Côte 15.96											
Maskani Tranche 2-ILOT 1-A ET ILOT 1-B	61874/60	49		Terrasse accessible		182	182				
		50		Terrasse Inaccessible		25	25				
		30		Cage d'escaliers et Local Technique	terrasse	23	23				
		36		Vide sur Cour		10	10				
		31-31*		Murs, Piliers, Gains		27	29				
		Total immeuble :				267	269				
Pour Mémoire											
		Total des terrasses des autres immeubles « P2 »				665	675				
		Total du TitreP2				932	944				
		Total des terrasses des autres immeubles « P1 »				936	950				
		Total du Titre :				1868	1894				

Agence Nationale de la Conservation
Foncière, du Cadastre et de la
Cartographie
Service du Cadastre d'Alzégana Ait Melloul

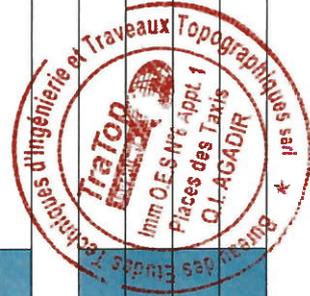


Tableau de Répartition des Quotes-parts et Tantièmes d'indivision Titre 61874/60 (BLOC 15)

Propriété dite	Titre	INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (m²)		IMMEUBLE Tantièmes d'indivision AU 1/1000	ENSEMBLE D'IMMEUBLES		OBSERVATIONS
		Privatives	Communes			Intérieur du titre	AVEC SURPLOMB		Quote-part du terrain (en m²)	Tantièmes d'indivision AU 1/10000	
Maskani TR2 Bloc15 St 09	51			Studio	rez de chaussée	38	38	24	9.61	51	
Maskani TR2 Bloc15 App010	52			Appartement		55	55	35	13.91	74	Dont 4m² de Cour
Maskani TR2 Bloc15 App011	53			Appartement		57	57	36	14.42	77	Dont 4m² de Cour
Maskani TR2 Bloc15 App012	54			Appartement		54	54	34	13.66	73	
Maskani TR2 Bloc15 App013	55			Appartement		54	54	34	13.66	73	Dont 4m² de Cour
Maskani TR2 Bloc15 App014	56			Appartement		53	53	33	13.40	72	Dont 5m² de Cour
Maskani Tranche 2-ILOT 1-A ET ILOT 1-B	61874/60			Cage d'escaliers, Ascenseur, Entrée et Hall		46					
				Murs, Piliers, Gaires		39					
				Total immeuble :		396	396	196	78.66	420	
				Pour Mémoire							
				Total des rez de chaussées des autres immeubles « P2 »		536	536				
				Total du Titre P2		932	932				
				Total des rez de chaussées des autres immeubles « P1 »		936	936				
				Total du Titre :		1868	1868				
				1er étage : de la côte 3.56 à la côte 6.46							
Maskani TR2 Bloc15 App109	59 - 59"			Appartement	1er étage	49	53	33	13.40	72	dont 4m² en surplomb
Maskani TR2 Bloc15 App110	60		Appartement	54		54	34	13.66	73		
Maskani TR2 Bloc15 App111	61		Appartement	54		54	34	13.66	73		
Maskani TR2 Bloc15 App112	62		Appartement	55		55	35	13.91	74		

Agence Nationale de la Conservation
Foncière, du Cadastre et de la
Cartographie
Service du Cadastre d'Inezgane Ait Melloul

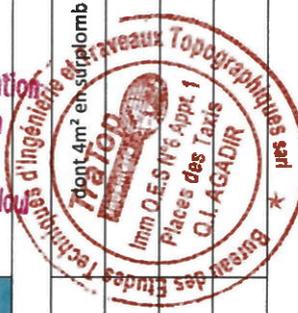


Tableau de Répartition des Quotes-parts et Tantièmes d'indivision Titre 61874/60 (BLOC 15)

Propriété dite	Titre	INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (m ²)		IMMEUBLE Tantièmes d'indivision AU 1/1000	ENSEMBLE D'IMMEUBLES		OBSERVATIONS	
		Privatives	Communes			Intérieur du titre	AVEC SURPLOMB		Quote-part du terrain (en m ²)	Tantièmes d'indivision AU 1/10000		
Maskani TR2 Bloc15 App113		63		Appartement	1er étage	52	52	33	13.15	70		
Maskani TR2 Bloc15 App114		64		Appartement		50	50	32	12.65	68		
Maskani Tranche 2-ILOT 1-A ET ILOT 1-B	61874/60	57		Cage d'escaliers ,Ascenseur et Hall		35	35					
		65		Vide sur cour		12	12					
		58-58e		Murs, Piliers, Gainses		37					dont 2m ² en surplomb	
		Total immeuble :				396	402	201	80,43	430		
Pour Mémoire												
		Total du 1er étage des autres immeubles « P2 »				536	542					
		Total du TitreP2				932	944					
		Total du 1er étage des autres immeubles « P1 »				936	950					
		Total du Titre :				1868	1894					
2eme étage : de la côte 6.66 à la côte 9.56												
Maskani TR2 Bloc15 App209		66 - 66e		Appartement	2eme étage	49	53	33	13.40	72	dont 4m ² en surplomb	
Maskani TR2 Bloc15 App210		67		Appartement		54	54	34	13.66	73		
Maskani TR2 Bloc15 App211		68		Appartement		54	54	34	13.66	73		
Maskani TR2 Bloc15 App212		69		Appartement		55	55	35	13.91	74		
Maskani TR2 Bloc15 App213		70		Appartement	52	52	33	13.15	70			
Maskani TR2 Bloc15 App214		71		Appartement	50	50	32	12.65	68			
Maskani Tranche 2-ILOT 1-A ET ILOT 1-B	61874/60	57		Cage d'escaliers ,Ascenseur et Hall	35	35						
		65		Vide sur cour	12	12						

Agence Nationale de la Conservation
Foncière du Cadastre et de la
Cartographie
Service de



Tableau de Répartition des Quotes-parts et Tantièmes d'indivision Titre 61874/60 (BLOC 15)

Propriété dite	Titre	INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (m ²)		IMMEUBLE Tantièmes d'indivision AU 1/1000	ENSEMBLE D'IMMEUBLES		OBSERVATIONS
		Privatives	Communes			Intérieur du titre	AVEC SURPLOMB		Quote-part du terrain (en m ²)	Tantièmes d'indivision AU 1/10000	
Maskani Tranche 2-ILOT 1-A ET ILOT 1-B	61874/60		58-58*	Murs, Piliers, Gaines		35	37				dont 2m ² en surplomb
		Total immeuble :				396	402	201	80.43	430	
Pour Mémoire											
				Total des 2eme étage des autres immeubles « P2 »		536	555				
				Total du Titre P2		932	957				
				Total des 2eme étage des autres immeubles « P1 »		936	962				
				Total du Titre :		1868	1919				
3eme étage : de la côte 9.76 à la côte 12.66											
Maskani TR2 Bloc15 App309		72 - 72*		Appartement	3eme étage	49	53	33	13.40	72	dont 4m ² en surplomb
Maskani TR2 Bloc15 App310		73		Appartement		54	54	34	13.66	73	
Maskani TR2 Bloc15 App311		74		Appartement		54	54	34	13.66	73	
Maskani TR2 Bloc15 App312		75		Appartement		55	55	35	13.91	74	
Maskani TR2 Bloc15 App313		76		Appartement		52	52	33	13.15	70	
Maskani TR2 Bloc15 App314		77		Appartement		50	50	32	12.65	68	
Maskani Tranche 2-ILOT 1-A ET ILOT 1-B	61874/60		57	Cage d'escaliers ,Ascenseur et Hall		35	35				
			65	Vide sur cour	12	12					
			58-58*	Murs, Piliers, Gaines	35	37					dont 2m ² en surplomb
		Total immeuble :				396	402	201	80.43	430	



Règlement de copropriété T61874/60 Propriété dite :Maskani Tranche 2-ILOT 1-A ET ILOT 1-B

		Pour Mémoire			
	Total des 3eme étage des autres immeubles «P2»	536	542		
	Total du TitreP2	932	944		
	Total des 3eme étage des autres immeubles « P1 »	936	950		
	Total du Titre :	1868	1894		



Agence Nationale de la Conservation
Foncière, du Cadastre et de la
Cartographie (2)
Service du Cadastre d'Inezgane Att Mellou

Tableau de Répartition des Quotes-parts et Tantièmes d'indivision Titre 61874/60 (BLOC 15)

Propriété dite	Titre	INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (m ²)		IMMEUBLE Tantièmes d'indivision AU 1/1000	ENSEMBLE D'IMMEUBLES		OBSERVATIONS		
		Privatives	Communes			Intérieur du titre	AVEC SURPLOMB		Quote-part du terrain (en m ²)	Tantièmes d'indivision AU 1/10000			
Maskani TR2 Bloc15 App409		78 - 78 ^a		Appartement	4eme étage	50	54	34	13.66	73	dont 4m ² en surplomb		
Maskani TR2 Bloc15 App410		79		Appartement		54	54	34	13.66	73			
Maskani TR2 Bloc15 App411		80		Appartement		54	54	34	13.66	73			
Maskani TR2 Bloc15 App412		81		Appartement		54	54	34	13.66	73			
Maskani TR2 Bloc15 App413		82		Appartement		52	52	33	13.15	70			
Maskani TR2 Bloc15 App414		83		Appartement		50	50	32	12.65	68			
Maskani Tranche 2-ILOT 1-A ET ILOT 1-B	61874/60	57		Cage d'escaliers, Ascenseur et Hall		35	35						dont 2m ² en surplomb
		65		Vide sur cour		12	12						
		58-58 ^a		Murs, Piliers, Gaines		35	37						
Total immeuble :						396	402	201	80,44	430			
Pour Mémoire													
Total des 4eme étage des autres immeubles « P2 »						536	540						
Total du TitreP2						932	942						
Total des 4eme étage des autres immeubles « P1 »						936	948						
Total du Titre :						1868	1890						
terrasse : A partir de la Côte 15.96													
Maskani Tranche 2-ILOT 1-A ET ILOT 1-B	61874/60	84 - 84 ^a		Terrasse Accessible	terrasse	289	290				dont 1m ² en surplomb		
		85 - 85 ^a		Terrasse Inaccessible		33	37					dont 4m ² en surplomb	
		86 - 86 ^a		Auvent		1	3						



Agence Nationale de la Conservation
Foncière, du Cadastre et de la
Cartographie (2)
Service du Cadastre d'Inezgane Ait Melloul

Règlement de copropriété T61874/60 Propriété dite :Maskani Tranche 2-ILOT 1-A ET ILOT 1-B

Tableau de Répartition des Quotes-parts et Tantièmes d'indivision Titre 61874/60 (BLOC 15)

Propriété dite	Titre	INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (m ²)		IMMEUBLE Tantièmes d'indivision AU 1/1000	ENSEMBLE D'IMMEUBLES		OBSERVATIONS
		Privatives	Communes			Intérieur du titre	AVEC SURPLOMB		Quote-part du terrain (en m ²)	Tantièmes d'indivision AU 1/10000	
Maskani Tranche 2-ILOT 1-A ET ILOT 1-B	61874/60		57	Cage d'escaliers et Local Technique		22	22				
			65	Vide sur cour		12	12				
			58-58°	Murs, Piliers, Gaines		39	40				dont 1m ² en surplomb
Total immeuble :						396	404				
Pour Mémoire											
Total des terrasses des autres immeubles « P2 »						536	540				
Total du TitreP2						932	944				
Total des terrasses des autres immeubles « P1 »						936	950				
Total du Titre :						1868	1894				



Tableau de Répartition des Quotes-parts et Tantièmes d'indivision Titre 61874/60 (BLOC 12)

Propriété dite	Titre	INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (m ²)		ENSEMBLE D'IMMEUBLES		OBSERVATIONS	
		Privatives	Communes			Intérieur du titre	AVEC SURPLOMB	Tantièmes d'indivision AU 1/1000	Quote-part du terrain (en m ²)		Tantièmes d'indivision AU 1/10000
Maskani TR2 Bloc12 App036		87		Appartement	rez de chaussée : de la côte 0.20 à la côte 3.20	54	54	35	13.66	73	Dont 4m ² de Cour
Maskani TR2 Bloc12 App037		88		Appartement		54	54	35	13.66	73	Dont 4m ² de Cour
Maskani TR2 Bloc12 App038		89		Appartement		53	53	34	13.40	72	
Maskani TR2 Bloc12 App039		90		Appartement		56	56	37	14.16	76	Dont 4m ² de Cour
Maskani TR2 Bloc12 App040		91		Appartement		54	54	35	13.66	73	Dont 4m ² de Cour
Maskani Tranche 2-ILOT 1-A ET ILOT 1-B	61874/60	92		Cage d'escaliers,Ascenseur,Entrée et Hall		32	32				
		93		Local Syndic	49	49					
		94		Murs, Piliers, Gaines	43	43					
Total Immeuble :					395	395	176	68,54	367		
Pour Mémoire											
1er étage : de la côte 3.40 à la côte 6.30											
Maskani TR2 Bloc12 App147		95 - 95 ^a		Appartement	1er étage	49	53	34	13.40	72	dont 4m ² en surplomb
Maskani TR2 Bloc12 App148		96		Appartement		54	54	35	13.66	73	
Maskani TR2 Bloc12 App149		97		Appartement		53	53	34	13.40	72	
Maskani TR2 Bloc12 App150		98		Appartement		55	55	36	13.91	74	

Agence Nationale de la Conservation
Foncière, du Cadastre et de la
Cartographie
Service du Cadastre d'Inezgane Ait Miloud



Règlement de copropriété T61874/60 Propriété dite :Maskani Tranche 2-ILOT 1-A ET ILOT 1-B

Tableau de Répartition des Quotes-parts et Tantièmes d'indivision Titre 61874/60 (BLOC 12)

Propriété dite	Titre	INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (m ²)		IMMEUBLE Tantièmes d'indivision AU 1/1000	ENSEMBLE D'IMMEUBLES		OBSERVATIONS	
		Privatives	Communes			Intérieur du titre	AVEC SURPLOMB		Quote-part du terrain (en m ²)	Tantièmes d'indivision AU 1/10000		
Maskani TR2 Bloc12 App151		99		Appartement	1er étage	52	52	34	13.15	70		
Maskani TR2 Bloc12 App152		100		Appartement		51	51	33	12.91	70		
Maskani Tranche 2-ILOT 1-A ET ILOT 1-B	61874/60	93		Cage d'escaliers ,Ascenseur et Hall		34	34					
		101		Vide sur Cour		12	12					
		94-94°		Murs, Piliers, Gains	35	38					dont 3m ² en surplomb	
Total immeuble :						395	402	206	80,43	431		
Pour Mémoire												
Total du 1er étage des autres immeubles « P1 »						541	548					
Total du TitreP1						936	950					
Total du 1er étage des autres immeubles « P2 »						932	944					
Total du Titre :						1868	1894					
2eme étage : de la côte 6.50 à la côte 9.40												
Maskani TR2 Bloc12 App247		102 - 102°		Appartement	2eme étage	49	53	34	13.40	72	dont 4m ² en surplomb	
Maskani TR2 Bloc12 App248		103		Appartement		54	54	35	13.66	73		
Maskani TR2 Bloc12 App249		104		Appartement		53	53	34	13.40	72		
Maskani TR2 Bloc12 App250		105		Appartement		55	55	36	13.91	74		
Maskani TR2 Bloc12 App251		106		Appartement		52	52	34	13.15	70		
Maskani TR2 Bloc12 App252		107		Appartement		51	51	33	12.91	70		
Maskani Tranche 2-ILOT 1-A ET ILOT 1-B	61874/60	93		Cage d'escaliers ,Ascenseur et Hall		34	34					
		101		Vide sur Cour	12	12						

Agence Nationale de la Conservation
Foncière, du Cadastre et de la
Cartographie
Service du Cadastre d'Inzggane At Melloul



Tableau de Répartition des Quotes-parts et Tantièmes d'indivision Titre 61874/60 (BLOC 12)

Propriété dite	Titre	INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (m ²)		IMMEUBLE Tantièmes d'indivision AU 1/1000	ENSEMBLE D'IMMEUBLES		OBSERVATIONS	
		Privatives	Communes			Intérieur du titre	AVEC SURPLOMB		Quote-part du terrain (en m ²)	Tantièmes d'indivision AU 1/10000		
Maskani Tranche 2-ILOT 1-A ET ILOT 1-B	61874/60		94-94 ^a	Murs, Piliers, Gaines		35	38				dont 3m ² en surplomb	
		Total immeuble :				395	402	206	80,43	431		
Pour Mémoire												
				Total des 2eme étage des autres immeubles « P1 »		541	560					
				Total du Titre P1		936	962					
				Total des 2eme étage des autres immeubles « P2 »		932	957					
				Total du Titre :		1868	1919					
3eme étage : de la côte 9.60 à la côte 12.50												
Maskani TR2 Bloc12 App347		108 - 108 ^a		Appartement	3eme étage	49	53	34	13.40	72	dont 4m ² en surplomb	
Maskani TR2 Bloc12 App348		109		Appartement		54	54	35	13.66	73		
Maskani TR2 Bloc12 App349		110		Appartement		53	53	34	13.40	72		
Maskani TR2 Bloc12 App350		111		Appartement		55	55	36	13.91	74		
Maskani TR2 Bloc12 App351		112		Appartement		52	52	34	13.15	70		
Maskani TR2 Bloc12 App352		113		Appartement		51	51	33	12.91	70		
Maskani Tranche 2-ILOT 1-A ET ILOT 1-B	61874/60	93		Murs, Piliers, Gaines		34	34					
		101		Vide sur Cour		12	12					
		94-94 ^a		Murs, Piliers, Gaines		35	38					
		Total immeuble :					395	402	206	80,43	431	



Règlement de copropriété T61874/60 Propriété dite :Maskani Tranche 2-ILOT 1-A ET ILOT 1-B

Pour Mémoire					
Total des 3eme étage des autres immeubles « P1 »	541	548			
Total du Titre P1	936	950			
Total des 3eme étage des autres immeubles « P2 »	932	944			
Total du Titre :	1868	1894			



Agence Nationale de la Conservation
Foncière, du Cadastre et de la
Cartographie (2)
Service du Cadastre d'Inezgane Ait Mellouj

Règlement de copropriété T61874/60 Propriété dite :Maskani Tranche 2-ILOT 1-A ET ILOT 1-B

Tableau de Répartition des Quotes-parts et Tantièmes d'indivision Titre 61874/60 (BLOC 12)

Propriété dite	Titre	INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (m ²)		IMMEUBLE Tantièmes d'indivision AU 1/1000	ENSEMBLE D'IMMEUBLES		OBSERVATIONS
		Privatives	Communes			Intérieur du titre	AVEC SURPLOMB		Quote-part du terrain (en m ²)	Tantièmes d'indivision AU 1/10000	
Maskani Tranche 2-ILOT 1-A ET ILOT 1-B	61874/60		101	Vide sur Cour		12	12				
			122 - 122 ^a	Auvent		1	3				dont 2m ² en surplomb
			94-94 ^a	Murs, Piliers, Gaires		38	40				dont 2m ² en surplomb
Total immeuble :						395	404				
Pour Mémoire											
Total des terrasses des autres immeubles « P1 »						541	546				
Total du Titre P1						936	950				
Total des terrasses des autres immeubles « P2 »						932	944				
Total du Titre :						1868	1894				



Tableau de Répartition des Quotes-parts et Tantièmes d'indivision Titre 61874/60 (BLOC 13)

Propriété dite	Titre	INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (m ²)		IMMEUBLE Tantièmes d'indivision AU 1/1000	ENSEMBLE D'IMMEUBLES		OBSERVATIONS
		Privatives	Communes			Intérieur du titre	AVEC SURPLOMB		Quote-part du terrain (en m ²)	Tantièmes d'indivision AU 1/10000	
Maskani TR2 Bloc13 App041		123		Appartement	rez de chaussée	56	56	52	14.16	76	Dont 4m ² de Cour
Maskani TR2 Bloc13 App042		124		Appartement		53	53	50	13.40	72	Dont 4m ² de Cour
Maskani TR2 Bloc13 App043		125		Appartement		54	54	51	13.66	73	Dont 4m ² de Cour
Maskani TR2 Bloc13 St 044		126		Studio		40	40	36	10.12	54	Dont 4m ² de Cour
Maskani Tranche 2-ILOT 1-A ET ILOT 1-B	61874/60		127	Cage d'escaliers, Ascenseur, Entrée et Hall		39					
			128	Murs, Piliers, Gâines		26	26				
				Total immeuble :		268	268	189	51,34	275	
				Pour Mémoire							
				Total des rez de chaussées des autres immeubles « P1 »		668	668				
				Total du Titre P1		936	936				
				Total des rez de chaussées des autres immeubles « P2 »		932	932				
				Total du Titre :		1868	1868				
				1er étage : de la côte 3.40 à la côte 6.30							
Maskani TR2 Bloc13 App153		129		Appartement	1er étage	53	53	50	13.40	72	
Maskani TR2 Bloc13 App154		130		Appartement		53	53	50	13.40	72	
Maskani TR2 Bloc13 App155		131		Appartement		55	55	51	13.91	74	
Maskani TR2 Bloc13 App156		132		Appartement		54	54	51	13.66	73	
Maskani Tranche 2-ILOT 1-A ET ILOT 1-B	61874/60		127	Cage d'escaliers, Ascenseur et Hall		22	22				
			133	Vide sur Cour		10	10				

Bureau National de Conservation
Foncière, du Cadastre et de la
Cartographie
Service du Cadastre d'Inezgane Ait Melloul



Tableau de Répartition des Quotes-parts et Tantièmes d'indivision Titre 61874/60 (BLOC 13)

Propriété dite	Titre	INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (m ²)		IMMEUBLE Tantièmes d'indivision AU 1/1000	ENSEMBLE D'IMMEUBLES Quote-part du terrain (en m ²)	Tantièmes d'indivision AU 1/10000	OBSERVATIONS
		Privatives	Communes			Intérieur du titre	AVEC SURPLOMB				
Maskani Tranche 2-ILOT 1-A ET ILOT 1-B	61874/60		128-128 ^a	Murs, Piliers, Gainés		21	25				dont 4m ² en surplomb
		Total immeuble :				268	272	202	54,37	291	
Pour Mémoire											
		Total du 1er étage des autres immeubles « P1 »				668	678				
		Total du TitreP1				936	950				
		Total du 1er étage des autres immeubles « P2 »				932	944				
		Total du Titre :				1868	1894				
2eme étage : de la côte 6.50 à la côte 9.40											
Maskani TR2 Bloc13 App253		134 - 134 ^a		Appartement	2eme étage	53	56	52	14.16	76	dont 3m ² en surplomb
		135 - 135 ^a		Appartement		54	55	51	13.91	74	dont 1m ² en surplomb
Maskani TR2 Bloc13 App254		136		Appartement		55	55	51	13.91	74	
Maskani TR2 Bloc13 App255		137 - 137 ^a		Appartement		54	55	51	13.91	74	dont 1m ² en surplomb
Maskani Tranche 2-ILOT 1-A ET ILOT 1-B	61874/60	127		Cage d'escaliers, Ascenseur et Hall		22	22				
		133		Vide sur Cour		10	10				
		128-128 ^a		Murs, Piliers, Gainés		20	25				dont 5m ² en surplomb
		Total immeuble :				268	278	205	55,89	298	
Pour Mémoire											
		Total des 2eme étage des autres immeubles « P1 »				668	684				
		Total du TitreP1				936	962				
		Total des 2eme étage des autres immeubles « P2 »				932	957				
		Total du Titre :				1868	1919				

Tableau de Répartition des Quotes-parts et Tantièmes d'indivision Titre 61874/60 (BLOC 13)

Propriété dite	Titre	INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (m ²)		IMMEUBLE Tantièmes d'indivision AU 1/1000	ENSEMBLE D'IMMEUBLES		OBSERVATIONS
		Privatives	Communes			Intérieur du titre	AVEC SURPLOMB		Quote-part du terrain (en m ²)	Tantièmes d'indivision AU 1/10000	
Maskani TR2 Bloc13 App353 Maskani TR2 Bloc13 App354 Maskani TR2 Bloc13 App355 Maskani TR2 Bloc13 App356		138		Appartement	3eme étage	53	53	50	13.40	72	Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de Cartographie (2) Service du Cadastre d'Inezgane / ... dont 4m ² en surplomb
		139		Appartement		53	53	50	13.40	72	
		140		Appartement		54	54	51	13.66	73	
		141		Appartement		54	54	51	13.66	73	
			127 133 128-128*			Cage d'escaliers ,Ascenseur et Hall Vide sur Cour Murs, Piliers, Gains	22 10 22	22 10 26			
Maskani Tranche 2-ILOT 1-A ET ILOT 1-B	61874/60	Total immeuble :				268	272	202	54,12	290	
Pour Mémoire											
				Total des 3eme étage des autres immeubles « P1 »		668	678				
				Total du TitreP1		936	950				
				Total des 3eme étage des autres immeubles « P2 »		932	944				
				Total du Titre :		1868	1894				
4eme étage : de la côte 12.70 à la côte 15.60											
Maskani TR2 Bloc13 App453 Maskani TR2 Bloc13 App454 Maskani TR2 Bloc13 App455 Maskani TR2 Bloc13 App456		142		Appartement	4eme étage	53	53	50	13.40	72	Bureau des études techniques d'Ingénierie et Travaux Topographiques Tra-Top N°1000 Places des Taxis C.I. AGADIR Bureau des études techniques d'Ingénierie et Travaux Topographiques sarl
		143		Appartement		53	53	50	13.40	72	
		144		Appartement		54	54	51	13.66	73	
		145		Appartement		54	54	51	13.66	73	
			127			Cage d'escaliers ,Ascenseur et Hall	22	22			
Maskani Tranche 2-ILOT 1-A ET ILOT 1-B	61874/60	Total immeuble :				22	22				

Tableau de Répartition des Quotes-parts et Tantièmes d'indivision Titre 61874/60 (BLOC 13)

Propriété dite	Titre	INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (m ²)			ENSEMBLE D'IMMEUBLES		OBSERVATIONS
		Privatives	Communes			Intérieur du titre	AVEC SURPLOMB	Tantièmes d'indivision AU 1/1000	Quote-part du terrain (en m ²)	Tantièmes d'indivision AU 1/10000	
Maskani Tranche 2-ILOT 1-A ET ILOT 1-B	61874/60		133	Vide sur Cour		10	10				
			128-128 ^a	Murs, Piliers, Gaines		22	25				dont 3m ² en surplomb
		Total immeuble :					268	271		202	54,12
Pour Mémoire											
				Total des 4eme étage des autres immeubles « P1 »		668	676				
				Total du Titre P1		936	948				
				Total des 4eme étage des autres immeubles « P2 »		932	942				
				Total du Titre :		1868	1890				
terrasse : A partir de la Côte 15.80											
Maskani Tranche 2-ILOT 1-A ET ILOT 1-B	61874/60	146		Terrasse Accessible		181	181				
		147-147 ^a		Terrasse Inaccessible		25	26				dont 1m ² en surplomb
		127		Cage d'escaliers et Local Technique	terrasse	23	23				
		133		Vide sur Cour		10	10				
		128-128 ^a		Murs, Piliers, Gaines		29	31				
				Total immeuble :		268	271				
Pour Mémoire											
				Total des terrasses des autres immeubles « P1 »		668	679				
				Total du Titre P1		936	950				
				Total des terrasses des autres immeubles « P2 »		932	944				
				Total du Titre :		1868	1894				

Agence Nationale de la Conservation
Foncière, du Cadastre et de la
Cartographie (2)
Service du Cadastre d'Inezgane Art Melloul



Tableau de Répartition des Quotes-parts et Tantièmes d'indivision Titre 61874/60 (BLOC 39)

Propriété dite	Titre	INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (m ²)		IMMEUBLE Tantièmes d'indivision AU 1/1000	ENSEMBLE D'IMMEUBLES		OBSERVATIONS
		Privatives	Communes			Intérieur du titre	AVEC SURPLOMB		Quote-part du terrain (en m ²)	Tantièmes d'indivision AU 1/10000	
Maskani TR2 Bloc39 App045		148		Appartement	rez de chaussée : de la côte 0.20 à la côte 3.20 rez de chaussée	53	53	50	13.40	72	Dont 4m ² de Cour
Maskani TR2 Bloc39 App046		149		Appartement		59	59	54	14.93	81	Dont 5m ² de Cour
Maskani TR2 Bloc39 App047		150		Appartement		53	53	50	13.40	72	Dont 4m ² de Cour
Maskani TR2 Bloc39 St 048		151		Studio		40	40	37	10.12	54	Dont 4m ² de Cour
Maskani Tranche 2-ILOT 1-A ET ILOT 1-B	61874/60	152		Cage d'escaliers,Ascenseur,Entrée et Hall	37	37					
		153		Murs, Piliers, Gaines	31	31					
		Total immeuble :			273	273	191	51.85	279		
Pour Mémoire											
		Total des rez de chaussées des autres immeubles « P1 »			663	663					
		Total du Titre P1			936	936					
		Total des rez de chaussées des autres immeubles « P2 »			932	932					
		Total du Titre :			1868	1868					
1er étage : de la côte 3.40 à la côte 6.30											
Maskani TR2 Bloc39 App157		154		Appartement	1er étage	53	53	50	13.40	72	
Maskani TR2 Bloc39 App158		155		Appartement		55	55	51	13.91	74	
Maskani TR2 Bloc39 App159		156		Appartement		53	53	50	13.40	72	
Maskani TR2 Bloc39 App160		157		Appartement		53	53	50	13.40	72	
Maskani Tranche 2-ILOT 1-A ET ILOT 1-B	61874/60	152		Cage d'escaliers ,Ascenseur et Hall	22	22					
		158		Vide sur Cour	11	11					

Agence Nationale de la Conservation
Foncière, du Cadastre et de la
Cartographie

Service du Cadastre d'Inezgane Ait Melloul



Règlement de copropriété T61874/60 Propriété dite :Maskani Tranche 2-ILOT 1-A ET ILOT 1-B

Tableau de Répartition des Quotes-parts et Tantièmes d'indivision Titre 61874/60 (BLOC 39)

Propriété dite	Titre	INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (m ²)		IMMEUBLE Tantièmes d'indivision AU 1/1000	ENSEMBLE D'IMMEUBLES		OBSERVATIONS
		Privatives	Communes			Intérieur du titre	AVEC SURPLOMB		Quote-part du terrain (en m ²)	Tantièmes d'indivision AU 1/10000	
Maskani Tranche 2-ILOT 1-A ET ILOT 1-B	61874/60		153-153*	Murs, Piliers, Gâines		26	29				dont 2m ² en surplomb
		Total immeuble :				273	276	201	54,11	290	
Pour Mémoire											
		Total du 1er étage des autres immeubles « P1 »				663	674				
		Total du TitreP1				936	950				
		Total du 1er étage des autres immeubles « P2 »				932	944				
		Total du Titre :				1868	1894				
2eme étage : de la côte 6.50 à la côte 9.40											
Maskani TR2 Bloc39 App257		159 - 159*		Appartement		53	55	51	13.91	74	dont 2m ² en surplomb
Maskani TR2 Bloc39 App258		160 - 160*		Appartement		55	58	54	14.68	79	dont 3m ² en surplomb
Maskani TR2 Bloc39 App259		161 - 161*		Appartement	2eme étage	53	54	51	13.66	73	dont 1m ² en surplomb
Maskani TR2 Bloc39 App260		162		Appartement		53	53	50	13.40	72	
Maskani Tranche 2-ILOT 1-A ET ILOT 1-B	61874/60		152	Cage d'escaliers ,Ascenseur et Hall		22	22				
			158	Vide sur Cour		11	11				
			153-153*	Murs, Piliers, Gâines		26	29				
		Total immeuble :				273	282	206	55,65	298	
Pour Mémoire											
		Total des 2eme étage des autres immeubles « P1 »				663	680				
		Total du TitreP1				936	962				
		Total des 2eme étage des autres immeubles « P2 »				932	957				
		Total du Titre :				1868	1919				

Tableau de Répartition des Quotes-parts et Tantièmes d'indivision Titre 61874/60 (BLOC 39)

Propriété dite	Titre	INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (m ²)		IMMEUBLE		ENSEMBLE D'IMMEUBLES		OBSERVATIONS
		Privatives	Communes			Intérieur du titre	AVEC SURPLOMB	Tantièmes d'indivision AU 1/1000	Quote-part du terrain (en m ²)	Tantièmes d'indivision AU 1/10000		
Maskani TR2 Bloc39 App357 Maskani TR2 Bloc39 App358 Maskani TR2 Bloc39 App359 Maskani TR2 Bloc39 App360	61874/60	163		Appartement	3eme étage	53	53	50	13.40	72		<p style="text-align: center;">Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie (2) Service du Cadastre d'Inezgane Ait Melloul</p> <p style="text-align: right;">dont 5m en surplomb</p>
		164		Appartement		55	55	51	13.91	74		
		165		Appartement		53	53	50	13.40	72		
		166		Appartement		53	53	50	13.40	72		
Maskani Tranche 2-ILOT 1-A ET ILOT 1-B	61874/60	152		Cage d'escaliers ,Ascenseur et Hall	22	22						
		158		Vide sur Cour	11	11						
		153-153 ^a		Murs, Piliers, Gains	26	29						
		Total Immeuble :				273	276	201	54,11	290		
Pour Mémoire												
		Total des 3eme étage des autres immeubles « P1 »				663	674					
		Total du TitreP1				936	950					
		Total des 3eme étage des autres immeubles « P2 »				932	944					
		Total du Titre :				1868	1894					
4eme étage : de la côte 12.70 à la côte 15.60												
Maskani TR2 Bloc39 App457 Maskani TR2 Bloc39 App458 Maskani TR2 Bloc39 App459 Maskani TR2 Bloc39 App460	61874/60	167		Appartement	4eme étage	53	53	50	13.40	72		
		168		Appartement		55	55	51	13.91	74		
		169		Appartement		53	53	50	13.40	72		
		170		Appartement		53	53	50	13.40	72		
Maskani Tranche 2-ILOT 1-A ET ILOT 1-B	61874/60	152		Cage d'escaliers ,Ascenseur et Hall	22	22						

Tableau de Répartition des Quotes-parts et Tantièmes d'indivision Titre 61874/60 (BLOC 39)

Propriété dite	Titre	INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (m ²)		IMMEUBLE Tantièmes d'indivision AU 1/1000	ENSEMBLE D'IMMEUBLES		OBSERVATIONS
		Privatives	Communes			Intérieur du titre	AVEC SURPLOMB		Quote-part du terrain (en m ²)	Tantièmes d'indivision AU 1/10000	
Maskani Tranche 2-ILOT 1-A ET ILOT 1-B	61874/60	158	Vide sur Cour	Murs, Piliers, Gaines		11	11				dont 2m ² en surplomb
		153-153 ^a				26	28				
Total immeuble :						273	275	201	54,11	290	
Pour Mémoire											
Total des 4eme étage des autres immeubles « P1 »											
Total du TitreP1											
Total des 4eme étage des autres immeubles « P2 »											
Total du Titre :											
terrasse : A partir de la Côte 15.80											
Maskani Tranche 2-ILOT 1-A ET ILOT 1-B	61874/60	171	Terrasse accessible	terrasse		182	182				dont 2m ² en surplomb
		172	Terrasse Inaccessible			24	24				
		152	Cage d'escaliers et Local Technique			24	24				
		158	Vide sur Cour			11	11				
		153-153 ^a	Murs, Piliers, Gaines			32	34				
Total immeuble :						273	275				
Pour Mémoire											
Total des terrasses des autres immeubles «P1 »											
Total du TitreP1											
Total des terrasses des autres immeubles « P2 »											
Total du Titre :											

Agence Nationale de la Conservation
 Foncière, du Cadastre et de la
 Cartographie
 Service du Cadastre d'Inezane Aïme Mellouj



TABEAU DU NOMBRE DES VOIX DES PROPRIETAIRES

T.F N°: 61874/60

(BLOC 38)

N°	Indice Des parties	Situation	Consistance	Surface avec surplomb	Nombre de Voix (%) Immeuble	Nombre de Voix (%) Ensemble d'Immeuble
1		R.D.C	Appartement	52	4,80	0,70
2		R.D.C	Appartement	56	5,20	0,76
3		R.D.C	Appartement	54	5,10	0,73
4		R.D.C	Studio	40	3,80	0,54
5		1er étage	Appartement	54	5,10	0,73
6		1er étage	Appartement	54	5,10	0,73
7		1er étage	Appartement	53	5,00	0,72
8		1er étage	Appartement	53	5,00	0,72
9		2eme étage	Appartement	54	5,10	0,73
10		2eme étage	Appartement	55	5,10	0,74
11	13 - 13 ^a	2eme étage	Appartement	56	5,20	0,76
12	14 - 14 ^a	2eme étage	Appartement	54	5,10	0,73
13	15 - 15 ^a	2eme étage	Appartement	54	5,10	0,73
14		3eme étage	Appartement	54	5,10	0,73
15		3eme étage	Appartement	53	5,00	0,72
16		3eme étage	Appartement	53	5,00	0,72
17		4eme étage	Appartement	54	5,10	0,73
18		4eme étage	Appartement	54	5,10	0,73
19		4eme étage	Appartement	53	5,00	0,72
20		4eme étage	Appartement	53	5,00	0,72
TOTAL				1063	100,00	14,39

Agence Nationale de la Consommation
Fonction, du Cadastre et de la
Cartographie
Service du Cadastre d'Inezgane Air Maroc



Règlement de copropriété T61874/60 Propriété dite :Maskani Tranche 2-ILOT 1-A ET ILOT 1-B

TABLEAU DU NOMBRE DES VOIX DES PROPRIETAIRES

T.F.N°: 61874/60

(BLOC 14)

N°	Indice Des parties	Situation	Consistance	Surface avec surplomb	Nombre de Voix (%) Immeuble	Nombre de Voix (%) Ensemble d'Immeuble
21	26	R.D.C	Studio	40	3,80	0,54
22	27	R.D.C	Appartement	54	5,10	0,73
23	28	R.D.C	Appartement	56	5,20	0,76
24	29	R.D.C	Appartement	52	4,90	0,70
25	32	1er étage	Appartement	54	5,10	0,73
26	33	1er étage	Appartement	54	5,10	0,73
27	34	1er étage	Appartement	53	5,00	0,72
28	35	1er étage	Appartement	53	5,00	0,72
29	37 - 37 ^a	2eme étage	Appartement	55	5,10	0,74
30	38	2eme étage	Appartement	54	5,10	0,73
31	39 - 39 ^a	2eme étage	Appartement	55	5,10	0,74
32	40 - 40 ^a	2eme étage	Appartement	56	5,20	0,76
33	41	3eme étage	Appartement	54	5,10	0,73
34	42	3eme étage	Appartement	54	5,10	0,73
35	43	3eme étage	Appartement	53	5,00	0,72
36	44	3eme étage	Appartement	53	5,00	0,72
37	45	4eme étage	Appartement	53	5,00	0,72
38	46	4eme étage	Appartement	54	5,10	0,73
39	47	4eme étage	Appartement	53	5,00	0,72
40	48	4eme étage	Appartement	53	5,00	0,72
TOTAL				1063	100,00	14,39



TABLEAU DU NOMBRE DES VOIX DES PROPRIETAIRES

(BLOC 15)

T.F N°: 61874/60

N°	Indice Des parties	Situation	Consistance	Surface avec surplomb	Nombre de Voix (%) Immeuble	Nombre de Voix (%) Ensemble d'Immeuble
41	51	R.D.C	Studio	38	2,40	0,51
42	52	R.D.C	Appartement	55	3,50	0,74
43	53	R.D.C	Appartement	57	3,60	0,77
44	54	R.D.C	Appartement	54	3,40	0,73
45	55	R.D.C	Appartement	54	3,40	0,73
46	56	R.D.C	Appartement	53	3,30	0,72
47	59 - 59 ^a	1er étage	Appartement	53	3,30	0,72
48	60	1er étage	Appartement	54	3,40	0,73
49	61	1er étage	Appartement	54	3,40	0,73
50	62	1er étage	Appartement	55	3,50	0,74
51	63	1er étage	Appartement	52	3,30	0,70
52	64	1er étage	Appartement	50	3,20	0,68
53	66 - 66 ^a	2eme étage	Appartement	53	3,30	0,72
54	67	2eme étage	Appartement	54	3,40	0,73
55	68	2eme étage	Appartement	54	3,40	0,73
56	69	2eme étage	Appartement	55	3,50	0,74
57	70	2eme étage	Appartement	52	3,30	0,70
58	71	2eme étage	Appartement	50	3,20	0,68
59	72 - 72 ^a	3eme étage	Appartement	53	3,30	0,72
60	73	3eme étage	Appartement	54	3,40	0,73
61	74	3eme étage	Appartement	54	3,40	0,73
62	75	3eme étage	Appartement	55	3,50	0,74
63	76	3eme étage	Appartement	52	3,30	0,70
64	77	3eme étage	Appartement	50	3,20	0,68

Agence Nationale de la Conservation
Foncière, du Cadastre et de la
Cartographie
Service du Cadastre d'Alger

Règlement de copropriété T61874/60 Propriété dite : Maskani Tranche 2-ILOT 1-A ET ILOT 1-B

Agence Nationale de la Conservation
Foncière, du Cadastre et de la
Cartographie
Service du Cadastre

TABLEAU DU NOMBRE DES VOIX DES PROPRIETAIRES

(BLOC 15) Suite

T.F N°: 61874/60

N°	Indice Des parties	Situation	Consistance	Surface avec surplomb	Nombre de Voix (%) Immeuble	Nombre de Voix (%) Ensemble d'Immeuble
65	78 - 78 ^a	4eme étage	Appartement	54	3,40	0,73
66	79	4eme étage	Appartement	54	3,40	0,73
67	80	4eme étage	Appartement	54	3,40	0,73
68	81	4eme étage	Appartement	54	3,40	0,73
69	82	4eme étage	Appartement	52	3,30	0,70
70	83	4eme étage	Appartement	50	3,20	0,68
TOTAL				1583	100,00	21,40





TABLEAU DU NOMBRE DES VOIX DES PROPRIETAIRES

T.F N°: 61874/60

(BLOC 12)

N°	Indice Des parties	Situation	Consistance	Surface avec surplomb	Nombre de Voix (%) Immeuble	Nombre de Voix (%) Ensemble d'Immeuble
71	87	R.D.C	Appartement	54	3,50	0,73
72	88	R.D.C	Appartement	54	3,50	0,73
73	89	R.D.C	Appartement	53	3,40	0,72
74	90	R.D.C	Appartement	56	3,70	0,76
75	91	R.D.C	Appartement	54	3,50	0,73
76	95 - 95 ^a	1er étage	Appartement	53	3,40	0,72
77	96	1er étage	Appartement	54	3,50	0,73
78	97	1er étage	Appartement	53	3,40	0,72
79	98	1er étage	Appartement	55	3,60	0,74
80	99	1er étage	Appartement	52	3,40	0,70
81	100	1er étage	Appartement	51	3,30	0,70
82	102 - 102 ^a	2eme étage	Appartement	53	3,40	0,72
83	103	2eme étage	Appartement	54	3,50	0,73
84	104	2eme étage	Appartement	53	3,40	0,72
85	105	2eme étage	Appartement	55	3,60	0,74
86	106	2eme étage	Appartement	52	3,40	0,70
87	107	2eme étage	Appartement	51	3,30	0,70
88	108 - 108 ^a	3eme étage	Appartement	53	3,40	0,72
89	109	3eme étage	Appartement	54	3,50	0,73
90	110	3eme étage	Appartement	53	3,40	0,72
91	111	3eme étage	Appartement	55	3,60	0,74
92	112	3eme étage	Appartement	52	3,40	0,70
93	113	3eme étage	Appartement	51	3,30	0,70
94	114 - 114 ^a	4eme étage	Appartement	54	3,50	0,73

Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie (2)
Service du Cadastre d'Inezgane Ait Melloul



Règlement de copropriété T61874/60 Propriété dite :Maskani Tranche 2-ILOT 1-A ET ILOT 1-B

TABLEAU DU NOMBRE DES VOIX DES PROPRIETAIRES

T.F.N°: 61874/60

(BLOC 12) Suite

N°	Indice Des parties	Situation	Consistance	Surface avec surplomb	Nombre de Voix (%) Immeuble	Nombre de Voix (%) Ensemble d'Immeuble
95	115	4eme étage	Appartement	54	3,50	0,73
96	116	4eme étage	Appartement	53	3,40	0,72
97	117	4eme étage	Appartement	54	3,50	0,73
98	118	4eme étage	Appartement	52	3,40	0,70
99	119	4eme étage	Appartement	51	3,30	0,70
TOTAL				1543	100,00	20,91

Agence Nationale de la Conservation
du Patrimoine Culturel, du Patrimoine
Archéologique et de la
Géologie (2)
Service de l'Ingenieur An. Mellou





TABLEAU DU NOMBRE DES VOIX DES PROPRIETAIRES

T.F.N°: 61874/60

(BLOC 13)

N°	Indice Des parties	Situation	Consistance	Surface avec surplomb	Nombre de Voix (%) Immeuble	Nombre de Voix (%) Ensemble d'Immeuble
100	123	R.D.C	Appartement	56	5,20	0,76
101	124	R.D.C	Appartement	53	5,00	0,72
102	125	R.D.C	Appartement	54	5,10	0,73
103	126	R.D.C	Studio	40	3,60	0,54
104	129	1er étage	Appartement	53	5,00	0,72
105	130	1er étage	Appartement	53	5,00	0,72
106	131	1er étage	Appartement	55	5,10	0,74
107	132	1er étage	Appartement	54	5,10	0,73
108	134 - 134 ^a	2eme étage	Appartement	56	5,20	0,76
109	135 - 135 ^a	2eme étage	Appartement	55	5,10	0,74
110	136	2eme étage	Appartement	55	5,10	0,74
111	137 - 137 ^a	2eme étage	Appartement	55	5,10	0,74
112	138	3eme étage	Appartement	53	5,00	0,72
113	139	3eme étage	Appartement	53	5,00	0,72
114	140	3eme étage	Appartement	54	5,10	0,73
115	141	3eme étage	Appartement	54	5,10	0,73
116	142	4eme étage	Appartement	53	5,00	0,72
117	143	4eme étage	Appartement	53	5,00	0,72
118	144	4eme étage	Appartement	54	5,10	0,73
119	145	4eme étage	Appartement	54	5,10	0,73
TOTAL				1067	100,00	14,44

Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie
Service du Cadastre d'Antananarivo



Règlement de copropriété T61874/60 Propriété dite :Maskani Tranche 2-ILOT 1-A ET ILOT 1-B

T.F.N°: 61874/60

(BLOC 39)

TABLEAU DU NOMBRE DES PROPRIETAIRES

Agenae Nationale de la Conservatoire
Foncière, du Cadastre et de la
Cartographie

N°	Indice Des parties	Situation	Consistance	Surface avec surplomb	Nombre de Voix (%) Immeuble	Nombre de Voix (%) Ensemble d'Immeuble
120	148	R.D.C	Appartement	53	5,00	0,72
121	149	R.D.C	Appartement	59	5,40	0,81
122	150	R.D.C	Appartement	53	5,00	0,72
123	151	R.D.C	Studio	40	3,70	0,54
124	154	1er étage	Appartement	53	5,00	0,72
125	155	1er étage	Appartement	55	5,10	0,74
126	156	1er étage	Appartement	53	5,00	0,72
127	157	1er étage	Appartement	53	5,00	0,72
128	159 - 159 ^a	2eme étage	Appartement	55	5,10	0,74
129	160 - 160 ^a	2eme étage	Appartement	58	5,40	0,79
130	161 - 161 ^a	2eme étage	Appartement	54	5,10	0,73
131	162	2eme étage	Appartement	53	5,00	0,72
132	163	3eme étage	Appartement	53	5,00	0,72
133	164	3eme étage	Appartement	55	5,10	0,74
134	165	3eme étage	Appartement	53	5,00	0,72
135	166	3eme étage	Appartement	53	5,00	0,72
136	167	4eme étage	Appartement	53	5,00	0,72
137	168	4eme étage	Appartement	55	5,10	0,74
138	169	4eme étage	Appartement	53	5,00	0,72
139	170	4eme étage	Appartement	53	5,00	0,72
TOTAL				1067	100,00	14,47

III – REGLES DE COPROPRIETE**CHAPITRE I
OBJET**

Article 1 : Le présent règlement a pour objet de fixer les conditions d'exercice des droits et obligations des copropriétaires découlant de la loi 18.00 relative au statut de la copropriété des immeubles bâtis telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi 106-12 et notamment :

- Organiser l'administration de l'immeuble ;
- Prévoir les conditions d'amélioration de gestion et d'entretien de cet immeuble, de son assurance et de sa restauration.

Le présent règlement et les modifications susceptibles de lui être apportées constitueront la règle commune à laquelle tous les copropriétaires devront se conformer.

Article 2 : Dans tous les contrats translatifs ou déclaratifs de la propriété d'un ou plusieurs lots, il devra être fait mention du présent règlement et que les nouveaux copropriétaires l'ont consulté et sont tenus à son exécution. (Un exemplaire de ce règlement portant signature de l'Ingénieur Géomètre Topographe est obligatoirement remis à chaque copropriétaire).

CHAPITRE II**Droits des copropriétaires sur les parties communes**

Article 3 : Chaque copropriétaire possède, outre la propriété privative d'immeuble qui lui est cédée, des droits de copropriété sur les parties communes suivant les tantièmes indiqués au tableau annexé au présent règlement de copropriété.

CHAPITRE III**Cession – Quitus**

Article 4 : La cession des lots de l'immeuble est libre. Néanmoins un droit de préférence pourrait être institué selon les dispositions de l'article 39 de la loi 18.00 relative au statut de la copropriété des immeubles bâtis telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi 106-12.

Article 5 : Tout cessionnaire est tenu d'exiger du cédant, avant d'acquérir, un quitus de tous comptes provisionnels et parts des charges de copropriété délivré par le syndicat des copropriétaires.

Faute d'avoir obtenu ce quitus, il est fait application des dispositions des articles 42 et 43 de la loi précitée.

Agence Nationale de la Conservation
Foncière, du Cadastre et de la
Cartographie ②
Service du Cadastre d'Inezgane Alt Melloul

CHAPITRE IV**Parties privatives – Parties communes.****Article 6 : Parties privatives :**

Les parties privatives sont aux termes de l'état descriptif de division, établi dans la première partie ci-dessus, destinées à l'usage exclusif et particulier des copropriétaires.

Conformément à l'article 2 de la loi 18.00 relative au statut de la copropriété des immeubles bâtis telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi 106-12, elles comprennent, notamment, sans que cette énonciation ne soit limitative :

- Les cloisons intérieures avec leurs portes ;
- les carrelages, dalles ou parquets et en général, tous revêtements de sol, et de plafond ;
- Les portes palières, les fenêtres, les portes fenêtres, volets ou stores, ainsi que leurs chambranles, leurs châssis, leurs accessoires et d'une façon générale les ouvertures et vues des locaux privatifs ;
- Les installations des cuisines, des placards, penderies et étagères ;
- Les barres d'appui des fenêtres, balcons, terrasses et loggias, ainsi que tous leurs accessoires ;
- Les installations sanitaires des salles d'eau, des cabinets de toilette et des W.C. etc... ;
- Les installations d'eau chaude et de climatisation ;
- La serrurerie, la robinetterie et accessoires qui en dépendent ;
- Tout ce qui concerne la décoration : glaces, peinture, boiserie, etc.

Et d'une manière générale, tout ce qui se trouve à l'intérieur des appartements et locaux dont chacun aura l'usage exclusif.

Article 7 : Parties communes :

Les parties communes comme mentionnées dans les articles 3 et 4 de la loi 18.00 relative au statut de la copropriété des immeubles bâtis telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi 106-12 sont celles qui sont affectées à l'usage ou à l'utilité de tous les copropriétaires ou certains d'entre eux, sans que cette énonciation ne soit limitative :

- Sol, sauf les cas stipulés dans l'alinéa 2 de l'article 2 de la loi précitée.
- Le sous-sol s'il n'est pas destiné à l'usage privatif.



- **Toitures et terrasses destinées à l'usage commun.**
- *Toutes les canalisations souterraines se trouvant hors des locaux privatifs pour l'amenée de l'eau, de l'électricité et pour l'évacuation à l'égout public des eaux pluviales, ménagères et usées.*
- *Armature des bâtiments : les fondations, l'ossature en béton armé, les éléments porteurs concourant à la stabilité des bâtiments, piliers et poteaux de soutien, éléments horizontaux de charpentes, les gros-œuvres des planchers (hourdis, poutrelles, nervures et dalles), les couvertures des immeubles et toutes les étanchéités.*
- *Matériel commun : servant à l'entretien des espaces libres.*
- *Façades : les ornements des façades, pergolas, l'ossature et la couverture des balcons et terrasses, à l'exception des garde-corps, volets, persiennes et jardinières qui sont propriété privative.*
- *Ventilation : les coffres gaines, conduits de fumée, tête de cheminée, les tuyaux de ventilation des W.C, des salles de bains et des cuisines.*
- *Espaces verts avec leurs équipements : les vestibules d'entrée (des immeubles), les cages des escaliers destinés à l'usage commun , les escaliers eux-mêmes sur tout leur parcours, les paliers d'étages, les portes, fenêtres, châssis, vitres, etc. ... se trouvant dans toutes les parties communes, et, d'une manière générale, tous les espaces, dégagements, couloirs, places, circulation et locaux qui ne sont pas affectés à l'usage privatif et tous leurs accessoires tels que : armoires d'eau et d'électricité ;*
- *Canalisations : toutes les canalisations, colonnes montantes ou descendantes et de distribution, notamment d'eau, d'électricité, les tuyaux de chute, d'écoulement des eaux pluviales et ménagères, sauf toutefois les parties des canalisations ou conduites affectées à l'usage exclusif et particulier de chaque copropriétaire et se trouvant à l'intérieur des parties privatives, les tuyaux du tout-à-l'égout, les tuyaux et les gaines d'aération ainsi que leurs coffres ;*
- *Compteurs généraux d'eau, d'électricité et généralement tous les appareils au service de l'immeuble ;*
- *Installations d'éclairage se trouvant dans l'immeuble ou les allées extérieures pour l'usage des copropriétaires ;*
- *Réseau de distribution de télévision : antenne collective et conduits qui en dérivent, sauf toutefois les parties de ces conduits affectés à l'usage exclusif d'un copropriétaire et se trouvant à l'intérieur des parties privatives ;*
- *Locaux poubelles avec leurs accessoires ;*

- Appareils et installations de défense contre l'incendie.
- Administration de l'immeuble, dépendances et autres locaux des services communs.
- Installation téléphonique.

Article 8 : Murs mitoyens :

Sont réputés mitoyens les murs et cloisons non porteurs séparant deux parties privatives contigües (article 4 bis de la loi précitée)

CHAPITRE V

Droits et obligations des copropriétaires et occupants

Article 9 : Usage des parties communes :

- Chacun des copropriétaires, pour la jouissance des locaux privés lui appartenant, pourra user librement des parties communes, à condition de respecter leur destination et de ne pas porter atteinte aux droits des autres copropriétaires.
- Toutes les parties communes, notamment les passages et allées, entrées, places, vestibules, escaliers et couloirs, devront être libres en tout temps.

Il ne pourra en conséquence être déposé, entreposé ou mis à demeure un objet quelconque dans les parties communes. Il ne pourra être fait dans les escaliers, sur les paliers, dans les passages et vestibules, aucun travail de ménage tel que brossage et battage de tapis, literie, meubles, etc. ...

- Les passages, entrées, places et couloirs sont exclusivement réservés aux piétons. Tout accès ou stationnement de véhicules de quelque nature que ce soit est strictement interdit.
- Les copropriétaires doivent se conformer aux règles d'hygiène et de salubrité, éviter de salir ou de dégrader les espaces verts et jardins.
- Aucune antenne ou parabole de télévision ne pourra être installée sur les façades de l'immeuble.

Article 10 : Usage des parties privatives :

- **Dispositions générales :**

Chacun des copropriétaires aura, en ce qui concerne les locaux lui appartenant exclusivement, le droit d'en jouir et d'en disposer à condition de ne pas nuire aux droits des autres copropriétaires.



Chaque copropriétaire est responsable de ses fautes et négligences, ou de celles des personnes ou choses dont il répond à quelque titre que ce soit et ce, conformément aux dispositions du Dahir formant Code des Obligations et Contrats.

- **Conditions d'occupation :**

Chaque occupant devra veiller à ce que la tranquillité et la bonne tenue de l'immeuble ne soient à aucun moment troublées par son fait ni par celui des personnes de sa famille ou à son service, des visiteurs, et en général de toute personne dont il est responsable.

Il est interdit à tout occupant de ne faire aucun bruit gênant pour les voisins de quelque nature que ce soit.

Les locations ne pourront jamais porter exclusivement sur les parties communes, de quelque catégorie qu'elles soient; le droit de jouir de ces dernières demeurera obligatoirement l'accessoire de la location des parties privatives et n'en pourra être séparé.

- **Dispositions particulières :**

- **Animaux :**

Tous les animaux criards, malpropres ou dangereux sont interdits. Toutefois, les chats et les chiens sont tolérés mais les dégâts et dégradations qu'ils pourront causer seront à la charge de leurs propriétaires. Ceux-ci devront veiller à ce que leurs animaux n'apportent aucun trouble à la tranquillité de l'immeuble. Ils devront être portés à bras au sein des parties communes.

- **Utilisation des fenêtres et balcons :**

Il ne pourra jamais être étendu de linge ou autres sur les balcons et fenêtres, qui devront être tenus en parfait état de propreté. L'ornementation florale et végétale sera tolérée. Les tapis et habits ne pourront être secoués ou brossés par les fenêtres et balcons.

- **Façades – enseignes :**

Il ne pourra être établi sur les façades rien qui puisse nuire aux habitants ou aux voisins ou contrevenir aux règlements en vigueur.

Toute installation d'enseigne ou affiche quelconque sur les façades sans l'accord préalable du syndicat des copropriétaires est strictement interdite.

- **Plaques d'identité :**

Les copropriétaires et locataires pourront poser sur la porte desservant leur appartements ou locaux, une plaque comportant leur noms, dont les caractéristiques, dimensions, matériaux etc. devront être agréés par le syndicat des copropriétaires.

-Usage des appareils récepteurs ou reproducteurs de son :

Les appareils récepteurs ou reproducteurs de son devront être utilisés avec modération, de sorte qu'aucun bruit ne puisse être perçu en dehors des locaux où ils fonctionnent.

- Travaux et modifications :

Les copropriétaires doivent prendre en charge sans indemnité l'exécution des travaux de réparations ou de modifications qui deviendraient nécessaires aux parties communes.

Les copropriétaires doivent livrer accès pour effectuer des réparations, notamment celles se rapportant aux canalisations et conduites communes pouvant traverser leurs locaux.

Dans le cas où ces travaux entraîneraient des détériorations, les lieux devront être remis en leur état, aux frais de la copropriété.

Les copropriétaires devront supporter sans indemnités, tous les échafaudages nécessaires pour les travaux et réparations qu'il y aurait lieu d'effectuer, notamment à la façade ou aux toitures, terrasses et balcons, tels que peinture, crépissage, ravalement, etc.....

Les copropriétaires ne pourront effectuer à l'intérieur des parties privatives des travaux ou modifications qui :

- Concernent les gros-œuvres de l'édifice.
- Apportent une modification tant aux portes palières et aux cloisons sur les couloirs et escaliers.
- Intéressent l'aspect extérieur de l'édifice, fenêtres, stores, barres d'appui, balcons, balustrades de façades et terrasses et en général, toutes parties visibles de l'extérieur et contribuant à l'harmonie de l'ensemble, alors même qu'elles ne feraient pas partie des choses communes.

- Parkings :

Les parkings ne pourront servir qu'au remisage des voitures. Il ne pourra y être entreposé aucun récipient contenant du carburant ou autres matières inflammables.

Il est interdit de procéder au lavage de voitures et d'encombrer les aires de circulations et les accès. L'emploi des klaxons est strictement interdit.



CHAPITRE VI**Personnel de service-charges**

Article 11 : Les concierges et /ou gardiens devront prévenir le syndic, sans aucun retard, de tout incident qui se produirait dans l'immeuble et de toutes autres dégradations dont ils auraient connaissance, de façon que toutes les mesures utiles puissent être prises immédiatement.

Article 12 : En cas de démission ou limogeage ou de départ volontaire du concierge de l'immeuble pour cause que ce soit, le syndicat des copropriétaires doit pourvoir à son remplacement et entamer la procédure judiciaire d'éviction des lieux **conformément aux dispositions de l'article 20 de la loi précitée.**

Article 13 : Les charges communes comprennent

- Toutes les charges relatives à la conservation, l'entretien et l'administration des parties communes, **la maintenance des équipements collectifs et des services communs**, énumérés ci-dessous :

- Les contributions, taxes et charges, sous quelque dénomination que ce soit, auxquelles sont assujetties toutes les choses ou parties communes.
- Les assurances contractées pour couvrir les risques concernant l'immeuble : incendie, explosions dégâts des eaux, responsabilité civile et accidents de travail, etc...
- Les frais d'entretien, les grosses réparations et frais d'aménagement de toutes les parties communes énumérées à l'article 7 ci-dessus, y compris les frais de ravalement, de peinture, d'entretien des fenêtres, barres d'appui et balustres, volets et balcons qui seront entretenus comme choses communes quoique étant privatives.
- Les frais de gestion et d'administration du syndic.
- Toute charge entraînée par les services collectifs et les éléments d'équipement commun, notamment :

- La consommation d'eau pour le nettoyage des parties communes et l'arrosage.
- La consommation d'électricité pour l'éclairage des parties communes.
- Le salaire du personnel.
- L'achat, la réparation et remplacement des ustensiles et des produits de ménage.
- L'aménagement d'accès réservés aux handicapés.
- L'aménagement des lieux circonstanciels à l'occasion de la fête de l'aïd AL ADHA.

Cette énonciation est exhaustive et non pas limitative.



Détermination des charges

Article 14 : Les différentes charges des dépenses annuelles sont estimées provisoirement à la somme dedirhams

Les charges communes indiquées ci-dessus seront réparties entre les copropriétaires au prorata de la quote-part leur appartenant dans les parties communes.

Certaines charges relatives à des parties communes dont l'usage est réservé à un ou plusieurs copropriétaires seulement, seront supportées par ces derniers selon la même règle ci-dessus.

CHAPITRE VII

Comptes des charges

Article 15 : Les comptes des charges communes seront arrêtés annuellement et soumis à l'approbation de l'assemblée générale. Leurs relevés sont communiqués à l'avance par le syndic à chaque copropriétaire.

Article 16 : Les copropriétaires ont l'obligation de faire parvenir au syndicat de copropriétaire leur quote-part des charges par chèque bancaire, ou par versement fait à son compte ouvert à cet effet et ce, au plus tard dans un mois de la mise en recouvrement de l'acompte provisionnel ou de la décision de l'assemblée générale fixant les charges communes de l'année.

Article 17 : Les copropriétaires qui aggraveraient par leur fait les charges communes supporteront seuls les frais et dépenses qui seraient ainsi occasionnés.

***Selon les cas**

Article 18 : La contribution de chacun au paiement des diverses charges auxquelles il est assujéti, est due même en l'absence de toute occupation et tout usage.

CHAPITRE VIII

Assurances

Article 19 : Le syndicat des copropriétaires est tenu de souscrire obligatoirement une assurance couvrant notamment les incendies et explosions.

Toutefois, le syndicat peut souscrire toute police d'assurance jugée nécessaire



CHAPITRE X**Administration des parties communes****Section I : le syndicat des copropriétaires****Article 20 : Constitution – Objet – Compétence :**

Conformément à l'article 13 de la loi 18.00 relative au statut de la copropriété des immeubles bâtis telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi 106-12, le syndicat est le représentant légal de la copropriété. Les différents copropriétaires sont obligatoirement et de plein droit groupés dans un syndicat.

Le syndicat des copropriétaires a pour mission la conservation de l'immeuble, d'une manière générale, l'administration, la gestion et l'exécution des dispositions du présent règlement de copropriété. Il est responsable des dommages causés aux copropriétaires ou aux tiers par le défaut d'entretien des parties communes.

Il a qualité pour ester en justice tant en demandeur qu'en défendeur, même contre certains de ses membres.

Section II : L'Assemblée générale**Organisation et attributions****Article 21 : Assemblée générale :**

- L'assemblée générale tient sa première réunion à l'initiative de l'un ou de plusieurs copropriétaires et procède à l'établissement du règlement de copropriété s'il n'est pas élaboré et à son amendement le cas échéant ainsi qu'à l'élection des organes de gestion conformément aux dispositions de l'article 16 et 16bis1 de la loi 18.00 relative au statut de la copropriété des immeubles bâtis telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi 106-12.
- L'assemblée générale ordinaire se réunit au moins une fois par an et ce conformément aux articles : du 16bis2 au 16bis10 de la loi précitée.
- L'assemblée générale élit parmi ses membres son président pour en diriger les travaux et désigne un secrétaire pour dresser le procès-verbal de la réunion lequel sera signé par tous les copropriétaires et enregistré dans un registre spécial. Il n'est pas permis au syndic ou son adjoint de présider la séance de l'assemblée soit directement ou par son représentant. Cependant il peut assurer le secrétariat de la séance si l'assemblée l'autorise.
- L'assemblée générale extraordinaire à laquelle sont convoqués tous les copropriétaires, peut être tenue à la demande du syndic ou 1/3 des copropriétaires (art 16bis3 de la loi précitée).



- *L'assemblée générale procède à l'organisation de la copropriété conformément à la loi et au règlement de copropriété et prend des décisions à exécuter par le syndicat ou, le cas échéant, le conseil syndical ;*

L'assemblée générale est chargée de :

- *La prise de décisions et la mise en place de mesures, devant assurer la sécurité, la maintenance, la conservation et la jouissance de l'immeuble ainsi que la sécurité de ses habitants ;*
- *La gestion des parties communes en prenant les mesures appropriées en vue de la sécurité des usagers et assurer leur bonne jouissance ;*
- *La désignation, la révocation et la rémunération du syndic et de son adjoint ;*
- *La désignation du conseil syndical, s'il y a lieu ;*
- *L'autorisation du syndic ou des tiers d'ester en justice ;*
- *L'octroi au syndic ou aux tiers le mandat de prendre certaines mesures ;*
- *L'approbation du budget du syndicat, la fixation des charges et le plafond des dépenses ;*
- *L'examen et l'approbation des comptes présentés par le syndic ;*
- *L'approbation du montant des charges et leur répartition.*

Généralement toutes questions intéressant la copropriété pour laquelle il n'est pas prévu de dispositions particulières par la loi ou par le présent règlement.

Section III : Le syndic

Article 22 : Les attributions du syndic sont :

- *L'exécution des dispositions du règlement de copropriété ;*
- *La préparation de l'ordre du jour des réunions de l'assemblée générale*
- *La concrétisation des décisions de l'assemblée générale à moins qu'elles ne soient confiées au conseil syndical ou au tiers ;*
- *Veiller au bon usage des parties communes en assurant leur entretien, la garde des principales entrées de l'immeuble et des équipements communs ;*
- *Les réparations urgentes ;*
- *La préparation du budget prévisionnel du syndicat en vue de son examen et son approbation par l'assemblée générale ;*



- L'établissement régulier du budget du syndicat et la tenue d'une comptabilité faisant apparaître la situation de la trésorerie du syndicat et de chaque copropriétaire ;
- Le recouvrement des charges des copropriétaires contre récépissé ;
- Aviser les copropriétaires de la situation de la trésorerie du syndicat tous les trois mois ;
- La tenue des archives et des registres relatifs à l'immeuble et au syndicat et faciliter à tous les copropriétaires l'accès à ces documents et notamment avant la tenue de l'assemblée générale dont l'ordre du jour porte sur l'examen de la comptabilité du syndicat ;
- Entreprendre des démarches administratives qui lui sont reconnues et celles qui lui sont déléguées ;
- Représenter le syndicat en justice sur ordre spécial de l'assemblée générale ;

Article 23 : A l'expiration de sa mission, le syndic sortant, ou son adjoint, est tenu, dans un délai maximum de 15 jours à partir de la nomination du nouveau syndic, de remettre à celui-ci tous les documents, archives, registres, la situation de la trésorerie et tous les biens du syndicat y compris les liquidités.

Fait à AGADIR, le 27/03/2023

Hicham EL FALEH
 Directeur Général
 Sté. al Oumane Souss - Massa "S.A.

Bureau Des Etudes Techniques d'Ingénierie et Travaux Topographiques
TraTop
 Agence
 Im. O.E.S. n°101-102
 P. des Jais
 G.I. AGADIR

الرئيسية
 المصروفات
 الرصيد المحلى
 2023

COMMUNE URBAINE N° 101

07 AVR 2023

بسم الرئيس و بالتفويض
 المجبرادي رشيد
 Pour le Président

**Agence Nationale de la Conservation
 Foncière, du Cadastre et de la
 Cartographie ②**
 Service du Cadastre d'Inezgane Alt Melloul

REGLEMENT DE COPROPRIETE

Propriété dite : **Maskani Tranche 2 ILOT 2**

Ingénierie

Titre : **61875/60**



REGLEMENT DE COPROPRIETE

***Concernant**

Les immeubles en copropriété dénommé *Maskani Tranche 2 ILOT 2*
T.F n° 61875/60. Situé à Préfecture Inezgane Ait Melloul, C.T Dcheira Eljihadia

***Préambule**

Nous Soussigné :

Mr Hicham EL Faleh CIN n° : A366652

Qualité : Directeur Général de la Société Al Omrane Sous Massa
Demeurant : à AV. QEBIBAT IMM 08 APP 10 QEBIBAT RABAT

Etant dans l'intention de diviser par Appartements, et Studio les immeubles dans les références foncières sont :

Propriété dite : Maskani Tranche 2 ILOT 2

Titre Foncier : 61875/60

Superficie : 2121m²

Consistance : Six Blocs en RDC, 4Etages et une Terrasse accessible

A établi conformément aux dispositions de la loi 18.00 relative au statut de la copropriété des immeubles bâtis, telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi 106-12, le présent règlement de copropriété qui vise, à régler les rapports de bon voisinage et à définir les droits et charges respectifs des copropriétaires, d'une part, et à pourvoir à la bonne administration et jouissance de l'ensemble de l'immeuble, d'autre part.

Le présent règlement s'impose aux différents copropriétaires, leurs ayants droit (héritiers), et leurs ayants cause : (cessionnaires, locataires ou occupants).

Dans chaque contrat de vente, dans les cessions sous toutes leurs formes, et dans chaque acte de location ou bail, il sera spécifié que le nouvel occupant ou propriétaire s'oblige à l'exécution pleine et entière des clauses, charges et conditions du présent règlement.

En plus du préambule, le présent règlement comporte :

- I – la description sommaire de l'immeuble et la division par **partie** et par niveau.*
- II – le tableau de répartition des **parties privatives** et des **parties communes**.*
- III – les règles de copropriété découlant des dispositions de la loi 18.00 relative au statut de la copropriété des immeubles bâtis telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi 106-12.*

I – DESCRIPTION DE L'IMMEUBLE ET DE LA DIVISION PAR NIVEAU ET PAR PARTIE

1-*Description de l'immeuble

Le groupe d'habitation objet du présent règlement est délimité comme suit :



- AU NORD : Rue de 12m et T.42 461/09 (Solde)
- A L'EST : Rue de 20m et T.42 461/09 (Solde)
- A L'OUEST : Rue de 13.60m et T.42 461/09 (Solde)
- AU SUD : Rue de 15m et T.42 461/09 (Solde)

Les immeubles édifiées sur la propriété se compose chacun de :

- Rez-de-chaussée
 - 1^{er} étage
 - 2^{ème} étage
 - 3^{ème} étage
 - 4^{ème} étage
 - Terrasse Accessible
- D'une hauteur totale de 16.60 m comptée à partir de la côte du seuil

2 – DESCRIPTION DE L'IMMEUBLE ET DE LA DIVISION PAR NIVEAU ET PAR PARTIE

❖ Division par partie

Le groupement d'habitation est composé de Six Immeubles : de Bloc 16 à Bloc 21.

Elle est constituée de 18 Commerce, 149 Appartements, 1Studio et 1 Local Syndic.

Le groupe d'habitation est divisé en « 202 » parties, dont « 167 » privatives et « 35 » communes détaillées comme suit

BLOC 21

❖ Division par partie

L'immeuble est divisé en « 36 » parties, dont « 29 » privatives et « 7 » communes détaillées comme suit :

Rez de chaussée

Le Rez de chaussée couvrant une surface globale de 397 m² ayant pour côtes: de la côte 0.20m à la côte 3.40m , il est divisé en 5 Parties privatives et 3 Parties communes décrites comme suit :

Partie privative n° 1 : de 54 m²de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon, Cuisine, Buanderie, ,SDB et Hall

Partie privative n° 2 : de 54 m² de surface dont 5m² de cour, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Cour,SDB et Hall

Partie privative n° 3 : de 54 m² de surface dont 4m² de cour , formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Cour,SDB et Hall

Partie privative n° 4 : de 57 m² de surface dont 5m² de cour , formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Cour,SDB et Hall

Partie privative n° 5 : de 55 m² de surface dont 4m² de cour, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Cour,SDB et Hall



Partie commune n° 6: de 32m² de surface, formée par : Local Syndic

Partie commune n° 7: de 53m² de surface, formée par : Cage d'escaliers, Acensuer, Entrée et Hall

Partie commune n° 8: de 38m² de surface, formée par : Murs, Piliers, Gaines

Premier Etage

Le Premier Etage couvrant une surface globale de 404 m² dont 7 m² en surplomb, ayant pour côtes: de la côte 3.60 à la côte 6.40, il est divisé en 6 Parties privatives et 3 Parties communes décrites comme suit :

Partie privative n° 9 : de 50 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Buanderie,SDB et Hall

Partie privative n° 10 : de 52 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Buanderie,SDB et Hall

Partie privative n° 11 : de 54 m² de surface, dont 1m² de Balcon, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Buanderie,Balcon,SDB et Hall

Partie privative n° 12 : de 53 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Buanderie,SDB et Hall

Partie privative n° 13 : de 54 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Buanderie,SDB et Hall

Partie privative n° 14 - 14^a: de 53 m² de surface, dont 4m² en surplomb, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Buanderie,SDB et Hall

Partie commune n° 15: de 12m² de surface, formée par : vide sur cour

Partie commune n° 7: de 35m² de surface, formée par : Cage d'escaliers, Ascenseur et Hall

Partie commune n° 8-8^a: de 41m² de surface, dont 3m² en surplomb, formée par : Murs, Piliers, Gaines

Deuxieme Etage

Le Deuxieme Etage couvrant une surface globale de 404 m² dont 7 m² en surplomb, ayant pour côtes: de la côte 6.60 à la côte 9.40, il est divisé en 6 Parties privatives et 3 Parties communes décrites comme suit :

Partie privative n° 16 : de 50 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Buanderie,SDB et Hall

Partie privative n° 17 : de 52 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Buanderie,SDB et Hall

Partie privative n° 18 : de 54 m² de surface, dont 1m² de Balcon, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Buanderie,Balcon,SDB et Hall

Partie privative n° 19 : de 53 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Buanderie,SDB et Hall

Partie privative n° 20 : de 54 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Buanderie,SDB et Hall

Partie privative n° 21 - 21^a: de 53 m² de surface, dont 4m² en surplomb, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Buanderie,SDB et Hall

Partie commune n° 15: de 12m² de surface, formée par : vide sur cour

Partie commune n° 7: de 35m² de surface, formée par : Cage d'escaliers, Ascenseur et Hall

Partie commune n° 8-8^a: de 41m² de surface, dont 3m² en surplomb, formée par : Murs, Piliers, Gaines

Troisième Etage

Le Troisième Etage couvrant une surface globale de 404 m² dont 7 m² en surplomb, ayant pour côtes: de la côte 9.60 à la côte 12.40, il est divisé en 6 Parties privatives et 3 Parties communes décrites comme suit :

Partie privative n° 22 : de 50 m² de surface, formée par : Appartement composé de : 2Chambres ,Salon,Cuisine,Buanderie,SDB et Hall

Partie privative n° 23 : de 52 m² de surface, formée par : Appartement composé de : 2Chambres ,Salon,Cuisine,Buanderie,SDB et Hall

Partie privative n° 24 : de 54 m² de surface, dont 1m² de Balcon, formée par : Appartement composé de : 2Chambres ,Salon,Cuisine,Buanderie,Balcon,SDB et Hall

Partie privative n° 25 : de 53 m² de surface, formée par : Appartement composé de : 2Chambres ,Salon,Cuisine,Buanderie,SDB et Hall

Partie privative n° 26 : de 54 m² de surface, formée par : Appartement composé de : 2Chambres ,Salon,Cuisine,Buanderie,SDB et Hall

Partie privative n° 27 - 27^a: de 53 m² de surface, dont 4m² en surplomb, formée par : Appartement composé de : 2Chambres ,Salon,Cuisine,Buanderie,SDB et Hall

Partie commune n° 15: de 12m² de surface, formée par : vide sur cour

Partie commune n° 7: de 35m² de surface, formée par : Cage d'escaliers, Ascenseur et Hall

Partie commune n° 8-8^a: de 41m² de surface, dont 3m² en surplomb, formée par : Murs, Piliers, Gaines

Quatrième Etage

Le Quatrième Etage couvrant une surface globale de 405 m² dont 8 m² en surplomb, ayant pour côtes: de la côte 12.60 à la côte 15.40, il est divisé en 6 Parties privatives et 3 Parties communes décrites comme suit :

Partie privative n° 28 : de 50 m² de surface, formée par : Appartement composé de : 2Chambres ,Salon, Cuisine, Buanderie, SDB et Hall

Partie privative n° 29 : de 52 m² de surface, formée par : Appartement composé de : 2Chambres ,Salon, Cuisine, Buanderie, SDB et Hall

Partie privative n° 30 : de 54 m² de surface, dont 1m² de Balcon, formée par : Appartement composé de : 2Chambres ,Salon, Cuisine, Buanderie, Balcon, SDB et Hall

Partie privative n° 31 : de 53 m² de surface, formée par : Appartement composé de : 2Chambres ,Salon, Cuisine, Buanderie, SDB et Hall

Partie privative n° 32 : de 54 m² de surface, formée par : Appartement composé de : 2Chambres ,Salon, Cuisine,Buanderie, SDB et Hall

Partie privative n° 33 - 33^a: de 54 m² de surface, dont 3m² en surplomb, dont 1m² de Balcon, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon, Cuisine, Balcon, Buanderie, SDB et Hall

Partie commune n° 15: de 12m² de surface, formée par : vide sur cour

Partie commune n° 7: de 35m² de surface, formée par : Cage d'escaliers, Ascenseur et Hall

Partie commune n° 8-8^a: de 41m² de surface, dont 5m² en surplomb, formée par : Murs,Piliers,Gaines

Terrasse

La Terrasse couvrant une surface globale de 405 m² dont 8 m² en surplomb, ayant pour côtes: A partir de la Côte 15.60, il est divisé en 6 Parties communes décrites comme suit :

Partie commune n° 34 - 34^a: de 288m² de surface, dont1m² en surplomb, formée par : Terrasse accessible

Partie commune n° 35: de 38m² de surface, dont4m² en surplomb, formée par : Terrasse inaccessible

Partie commune n° 36^a: de 2m² de surface, dont2m² en surplomb, formée par : Auvent

Partie commune n° 15: de 12m² de surface, formée par : vide

Partie commune n° 7: de 21m² de surface, formée par : Cage d'escaliers et Local technique

Partie commune n° 8-8^a: de 44m² de surface, dont 1m² en surplomb, formée par : Murs,Piliers,Gaines

BLOC 20

❖ Division par partie

L'immeuble est divisé en « 38 » parties, dont « 32 » privatives détaillées comme suit :

Rez de chaussée

Le Rez de chaussée couvrant une surface globale de 391 m² ayant pour côtes: de la côte 0.20m à la côte 4.10m et de la côte 0.80m à la côte 4.10m, il est divisé en 8 Parties privatives et 2 Parties communes décrites comme suit :

Partie privative n° 37 : de 30 m² de surface, formée par : Commerce composé de :Commerce et W.C

Partie privative n° 38 : de 21 m² de surface, formée par : Commerce composé de :Commerce et W.C

Partie privative n° 39 : de 30 m² de surface, formée par : Commerce composé de :Commerce et W.C

Partie privative n° 40 : de 25 m² de surface, formée par : Commerce composé de :Commerce et W.C

Partie privative n° 41 : de 30 m² de surface, formée par : Commerce composé de



:Commerce et W.C

Partie privative n° 42 : de 56 m² de surface, dont 5m² de la cour, formée par :
Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Cour,SDB et Hall

Partie privative n° 43 : de 57 m² de surface, dont 4m² de la cour formée par :
Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Cour,SDB et Hall

Partie privative n° 44 : de 61 m² de surface, dont 9m² de la cour, formée par :
Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Cour,SDB et Hall

Partie commune n° 45: de 52m² de surface, formée par : Cage d'escaliers, Ascenseur,
Entrée et Hall

Partie commune n° 46: de 29m² de surface, formée par : Murs,Piliers,Gaines

Premier Etage

Le Premier Etage couvrant une surface globale de 409 m² dont 18 m² en surplomb, ayant pour côtes: de la côte 4.30 à la côte 7.10, il est divisé en 6 Parties privatives et 3 Parties communes décrites comme suit :

Partie privative n° 47 - 47^a: de 55 m² de surface, dont 5m² en surplomb et 2m² de balcon , formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon, Cuisine, Buanderie, Balcon, SDB et Hall

Partie privative n° 48 : de 55 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Buanderie,SDB et Hall

Partie privative n° 49 : de 53 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Buanderie,SDB et Hall

Partie privative n° 50 - 50^a: de 56 m² de surface, dont 3m² en surplomb et 3m² de balcon , formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Buanderie,Balcon,SDB et Hall

Partie privative n° 51 - 51^a: de 53 m² de surface, dont 3m² en surplomb et 2m² de balcon,forméepar: Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Buanderie,Balcon,SDB et Hall

Partie privative n° 52 : de 50 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Buanderie,SDB et Hall

Partie commune n° 53: de 12m² de surface, formée par : vide

Partie commune n° 45: de 35m² de surface, formée par : Cage d'escaliers, Ascenseur et Hall

Partie commune n° 46-46^a: de 40m² de surface, dont7m² en surplomb, formée par : Murs,Piliers,Gaines

Deuxieme Etage

Le Deuxieme Etage couvrant une surface globale de 409 m² dont 18 m² en surplomb, ayant pour côtes: de la côte 7.30 à la côte 10.10, il est divisé en 6 Parties privatives et 3 Parties communes décrites comme suit :

Partie privative n° 54 - 54^a: de 53 m² de surface, dont 6m² en surplomb, formée par :
Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Buanderie,SDB et Hall

Partie privative n° 55 : de 55 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Buanderie,SDB et Hall

Partie privative n° 56 : de 53 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Buanderie,SDB et Hall

Partie privative n° 57 - 57^a : de 54 m² de surface, dont 4m² en surplomb et 1m² de balcon , formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Buanderie,Balcon,SDB et Hall

Partie privative n° 58 - 58^a : de 51 m² de surface, dont 3m² en surplomb, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Buanderie,SDB et Hall

Partie privative n° 59 : de 50 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Buanderie,SDB et Hall

Partie commune n° 53: de 20m² de surface, formée par : vide

Partie commune n° 45: de 35m² de surface, formée par : Cage d'escaliers, Ascenseur et Hall

Partie commune n° 46-46^a : de 38m² de surface, dont5m² en surplomb, formée par : Murs,Piliers,Gaines

Troisième Etage

Le Troisième Etage couvrant une surface globale de 409 m² dont 18 m² en surplomb, ayant pour côtes: de la côte 10.30 à la côte 13.10, il est divisé en 6 Parties privatives et 3 Parties communes décrites comme suit :

Partie privative n° 60 - 60^a : de 53 m² de surface, dont 6m² en surplomb, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Buanderie,SDB et Hall

Partie privative n° 61 : de 55 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Buanderie,SDB et Hall

Partie privative n° 62 : de 53 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Buanderie,SDB et Hall

Partie privative n° 63- 63^a : de 54 m² de surface, dont 4m² en surplomb et 1m² de balcon , formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Buanderie,Balcon,SDB et Hall

Partie privative n° 64- 64^a : de 51 m² de surface, dont 3m² en surplomb, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Buanderie,SDB et Hall

Partie privative n° 65 : de 50 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Buanderie,SDB et Hall

Partie commune n° 53: de 20m² de surface, formée par : vide

Partie commune n° 45: de 35m² de surface, formée par : Cage d'escaliers, Ascenseur et Hall

Partie commune n° 46-46^a : de 38m² de surface, dont5m² en surplomb, formée par : Murs,Piliers,Gaines

Quatrième Etage

Le Quatrième Etage couvrant une surface globale de 409 m² dont 18 m² en surplomb, ayant pour côtes: de la côte 13.30 à la côte 16.10, il est divisé en 6 Parties privatives et 3 Parties communes décrites comme suit :

communes décrites comme suit :

Partie privative n° 66 - 66^a : de 53 m² de surface, dont 5m² en surplomb, formée par : Appartement composé de : 2Chambres ,Salon,Cuisine,Buanderie,SDB et Hall

Partie privative n° 67 : de 55 m² de surface, formée par : Appartement composé de : 2Chambres ,Salon,Cuisine,Buanderie,SDB et Hall

Partie privative n° 68 : de 53 m² de surface, formée par : Appartement composé de : 2Chambres ,Salon,Cuisine,Buanderie,SDB et Hall

Partie privative n° 69- 69^a : de 54 m² de surface, dont 4m² en surplomb et 1m² de balcon , formée par : Appartement composé de : 2Chambres ,Salon,Cuisine,Buanderie,Balcon,SDB et Hall

Partie privative n° 70- 70^a : de 52 m² de surface, dont 3m² en surplomb, formée par : Appartement composé de : 2Chambres ,Salon,Cuisine,Buanderie,SDB et Hall

Partie privative n° 71 : de 50 m² de surface, formée par : Appartement composé de : 2Chambres ,Salon,Cuisine,Buanderie,SDB et Hall

Partie commune n° 53: de 19m² de surface, formée par : vide

Partie commune n° 45: de 35m² de surface, formée par : Cage d'escaliers, Ascenseur et Hall

Partie commune n° 46-46^a: de 38m² de surface, dont 6m² en surplomb, formée par : Murs,Piliers,Gaines

Terrasse

La Terrasse couvrant une surface globale de 412 m² dont 21 m² en surplomb, ayant pour côtes: A partir de la Côte 16.30, il est divisé en 6 Parties communes décrites comme suit :

Partie commune n° 72: de 292m² de surface, formée par : Terrasse Accessible

Partie commune n° 73 - 73^a: de 36m² de surface, dont 11m² en surplomb, formée par : Terrasse inaccessible

Partie commune n° 53: de 17m² de surface, formée par : vide

Partie commune n° 74 - 74^a: de 2m² de surface, dont 1m² en surplomb, formée par : Auvent

Partie commune n° 45: de 21m² de surface, formée par : Cage d'escaliers et Local Technique

Partie commune n° 46-46^a: de 44m² de surface, dont 9m² en surplomb, formée par : Murs,Piliers,Gaines

BLOC 19

❖ **Division par partie**

L'immeuble est divisé en « 27 » parties, dont « 22 » privatives et « 5 » détaillées comme suit :



Rez de chaussée

Le Rez de chaussée couvrant une surface globale de 272 m² ayant pour côtes: de la côte 0.20m à la côte 4.40m et de la côte 1.30m à la côte 4.40m , il est divisé en 6 Parties privatives et 2 Parties communes décrites comme suit :

Partie privative n° 75 : de 30 m² de surface, formée par : Commerce composé de :Commerce et W.C

Partie privative n° 76 : de 23 m² de surface, formée par : Commerce composé de :Commerce et W.C

Partie privative n° 77 : de 19 m² de surface, formée par : Commerce composé de :Commerce et W.C

Partie privative n° 78 : de 18 m² de surface, formée par : Commerce composé de :Commerce et W.C

Partie privative n° 79 : de 57 m² de surface, dont 8m² de la cour formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Cour,SDB et Hall

Partie privative n° 80 : de 59 m² de surface, dont 9m² de la cour formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Cour,SDB et Hall

Partie commune n° 81: de 42m² de surface, formée par : Cage d'escaliers Ascenseur,Entrée et Hall

Partie commune n° 82: de 24m² de surface, formée par : Murs,Piliers,Gaines

Premier Etage

Le Premier Etage couvrant une surface globale de 275 m² dont 3 m² en surplomb, ayant pour côtes: de la côte 4.60 à la côte 7.40, il est divisé en 4 Parties privatives et 3 Parties communes décrites comme suit :

Partie privative n° 83 : de 55 m² de surface, dont 1m² de Balcon, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Buanderie,Balcon,SDB et Hall

Partie privative n° 84 : de 56 m² de surface, dont 1m² de Balcon, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Buanderie,Balcon,SDB et Hall

Partie privative n° 85 : de 53 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Buanderie,SDB et Hall

Partie privative n° 86 : de 53 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Buanderie,SDB et Hall

Partie commune n° 87: de 10m² de surface, formée par : vide

Partie commune n° 81: de 23m² de surface, formée par : Cage d'escaliers, Ascenseur et Hall

Partie commune n° 82-82^a: de 27m² de surface, dont 3m² en surplomb, formée par : Murs,Piliers,Gaines

Deuxieme Etage

Le Deuxieme Etage couvrant une surface globale de 280 m² dont 8 m² en surplomb, ayant pour côtes: de la côte 7.60 à la côte 10.40, il est divisé en 4 Parties privatives et 3 Parties communes décrites comme suit :

Partie privative n° 88 - 88^a: de 55 m² de surface, dont 1m² en surplomb, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Buanderie,Balcon,SDB et Hall

Partie privative n° 89 : de 54 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Buanderie,SDB et Hall

Partie privative n° 90 - 90^a: de 54 m² de surface, dont 1m² de Balcon, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Buanderie,Balcon,SDB et Hall

Partie privative n° 91 - 91^a: de 55 m² de surface, dont 2m² de Balcon, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Buanderie,Balcon,SDB et Hall

Partie commune n° 87: de 14m² de surface, formée par : vide

Partie commune n° 81: de 23m² de surface, formée par : Cage d'escaliers, Ascenseur et Hall

Partie commune n° 82-82^a: de 25m² de surface, dont4m² en surplomb, formée par : Murs,Piliers,Gaines

Troisieme Etage

Le Troisieme Etage couvrant une surface globale de 275 m² dont 3 m² en surplomb, ayant pour côtes: de la côte 10.60 à la côte 13.40, il est divisé en 4 Parties privatives et 3 Parties communes décrites comme suit :

Partie privative n° 92 : de 54 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Buanderie,SDB et Hall

Partie privative n° 93 : de 54 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Buanderie,SDB et Hall

Partie privative n° 94 : de 53 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Buanderie,SDB et Hall

Partie privative n° 95 : de 53 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Buanderie,SDB et Hall

Partie commune n° 87: de 14m² de surface, formée par : vide

Partie commune n° 81: de 23m² de surface, formée par : Cage d'escaliers, Ascenseur et Hall

Partie commune n° 82-82^a: de 24m² de surface, dont3m² en surplomb, formée par : Murs,Piliers,Gaines

Quatrieme Etage

Le Quatrieme Etage couvrant une surface globale de 275 m² dont 3 m² en surplomb, ayant pour côtes: de la côte 13.60 à la côte 16.40, il est divisé en 4 Parties privatives et 3 Parties communes décrites comme suit :

Partie privative n° 96 : de 54 m² de surface, formée par : Appartement composé de :

:2Chambres ,Salon,Cuisine,Buanderie,SDB et Hall

Partie privative n° 97 : de 54 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Buanderie,SDB et Hall

Partie privative n° 98 : de 53 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Buanderie,SDB et Hall

Partie privative n° 99 : de 52 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Buanderie,SDB et Hall

Partie commune n° 87: de 14m² de surface, formée par : vide

Partie commune n° 81: de 23m² de surface, formée par : Cage d'escaliers, Ascenseur et Hall

Partie commune n° 82-82^o: de 25m² de surface, dont3m² en surplomb, formée par : Murs,Piliers,Gaines

Terrasse

La Terrasse couvrant une surface globale de 279 m² dont 7 m² en surplomb, ayant pour côtes: A partir de la Côte 16.60, il est divisé en 5 Parties communes décrites comme suit :

Partie commune n° 100: de 182m² de surface, formée par : Terrasse Accessible

Partie commune n° 101: de 22m² de surface, formée par : Terrasse Inaccessible

Partie commune n° 87: de 14m² de surface, formée par : vide

Partie commune n° 81: de 23m² de surface, formée par : Cage d'escaliers et Local Technique

Partie commune n° 82-82^o: de 38m² de surface, dont7m² en surplomb, formée par : Murs,Piliers,Gaines

BLOC 18

❖ Division par partie

L'immeuble est divisé en « 27 » parties, dont « 22 » privatives et « 5 » communes détaillées comme suit :

Rez de chaussée

Le Rez de chaussée couvrant une surface globale de 272 m² ayant pour côtes: de la côte 0.20m à la côte 4.00m et de la côte 1.20m à la côte 4.00m, il est divisé en 6 Parties privatives et 2 Parties communes décrites comme suit :

Partie privative n° 102 : de 18 m² de surface, formée par : Commerce composé de :Commerce et W.C

Partie privative n° 103 : de 19 m² de surface, formée par : Commerce composé de :Commerce et W.C

Partie privative n° 104 : de 23 m² de surface, formée par : Commerce composé de :Commerce et W.C

Partie privative n° 105 : de 30 m² de surface, formée par : Commerce composé de :Commerce et W.C

Partie privative n° 106 : de 58 m² de surface, dont 8m² de la cour, formée par :



Appartement composé de : 2Chambres ,Salon, Cuisine, Cour, SDB et Hall

Partie privative n° 107 : de 57 m² de surface, dont 8m² de la cour, formée par :
Appartement composé de : 2Chambres ,Salon, Cuisine, Cour, SDB et Hall

Partie commune n° 108: de 43m² de surface, formée par : Cage d'escaliers,Ascenseur,
Entrée et Hall

Partie commune n° 109: de 24m² de surface, formée par : Murs,Piliers,Gaines

Premier Etage

Le Premier Etage couvrant une surface globale de 275 m² dont 3 m² en surplomb, ayant pour côtes: de la côte 4.20 à la côte 7.00, il est divisé en 4 Parties privatives et 3 Parties communes décrites comme suit :

Partie privative n° 110 : de 55 m² de surface, dont 1m² de Balcon, formée par :
Appartement composé de : 2Chambres ,Salon, Cuisine, Buanderie, Balcon, SDB et Hall

Partie privative n° 111 : de 56 m² de surface, formée par : Appartement composé de
: 2Chambres ,Salon, Cuisine, Buanderie, Balcon, SDB et Hall

Partie privative n° 112 : de 53 m² de surface, formée par : Appartement composé de
: 2Chambres ,Salon, Cuisine, Buanderie, SDB et Hall

Partie privative n° 113 : de 53 m² de surface, formée par : Appartement composé de
: 2Chambres ,Salon, Cuisine, Buanderie, SDB et Hall

Partie commune n° 114: de 10m² de surface, formée par : vide

Partie commune n° 108: de 23m² de surface, formée par : Cage d'escaliers, Ascenseur et Hall

Partie commune n° 109-109^o: de 25m² de surface, dont 3m² en surplomb, formée par :
Murs, Piliers, Gaines

Deuxième Etage

Le Deuxième Etage couvrant une surface globale de 281 m² dont 9 m² en surplomb, ayant pour côtes: de la côte 7.20 à la côte 10.00, il est divisé en 4 Parties privatives et 3 Parties communes décrites comme suit :

Partie privative n° 115 : de 54 m² de surface, formée par : Appartement composé de
: 2Chambres ,Salon, Cuisine, Buanderie, SDB et Hall

Partie privative n° 116 - 116^o: de 55 m² de surface, dont 1m² de Balcon, formée par :
Appartement composé de : 2Chambres ,Salon, Cuisine, Buanderie, Balcon, SDB et Hall

Partie privative n° 117 - 117^o: de 56 m² de surface, dont 2m² de Balcon, formée par :
Appartement composé de : 2Chambres ,Salon, Cuisine, Buanderie, Balcon, SDB et Hall

Partie privative n° 118 - 118^o: de 54 m² de surface, dont 1m² de Balcon, formée par :
Appartement composé de : 2Chambres ,Salon, Cuisine, Buanderie, Balcon, SDB et Hall

Partie commune n° 114: de 14m² de surface, formée par : vide

Partie commune n° 108: de 23m² de surface, formée par : Cage d'escaliers, Ascenseur et Hall

Partie commune n° 109-109^o: de 25m² de surface, dont 5m² en surplomb, formée par :
Murs, Piliers, Gaines

Troisième Etage

Le Troisième Etage couvrant une surface globale de 275 m² dont 3 m² en surplomb, ayant pour côtes: de la côte 10.20 à la côte 13.00, il est divisé en 4 Parties privatives et 3 Parties communes décrites comme suit :

Partie privative n° 119 : de 54 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Buanderie,SDB et Hall

Partie privative n° 120 : de 54 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Buanderie,SDB et Hall

Partie privative n° 121 : de 53 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon, Cuisine, Buanderie, SDB et Hall

Partie privative n° 122 : de 53 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon, Cuisine, Buanderie, SDB et Hall

Partie commune n° 114: de 14m² de surface, formée par : vide

Partie commune n° 108: de 23m² de surface, formée par : Cage d'escaliers, Ascenseur et Hall

Partie commune n° 109-109^o: de 24m² de surface, dont3m² en surplomb, formée par : Murs, Piliers, Gaines

Quatrième Etage

Le Quatrième Etage couvrant une surface globale de 276 m² dont 4 m² en surplomb, ayant pour côtes: de la côte 13.20 à la côte 16.00, il est divisé en 4 Parties privatives et 3 Parties communes décrites comme suit :

Partie privative n° 123 : de 54 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Buanderie,SDB et Hall

Partie privative n° 124 : de 54 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Buanderie,SDB et Hall

Partie privative n° 125 : de 53 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Buanderie,SDB et Hall

Partie privative n° 126 : de 53 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Buanderie,SDB et Hall

Partie commune n° 114: de 14m² de surface, formée par : vide

Partie commune n° 108: de 23m² de surface, formée par : Cage d'escaliers, Ascenseur et Hall

Partie commune n° 109-109^o: de 25m² de surface, dont4m² en surplomb, formée par : Murs,Piliers,Gaines

Terrasse

La Terrasse couvrant une surface globale de 279 m² dont 7 m² en surplomb, ayant pour côtes: A partir de la Côte 16.20, il est divisé en 5 Parties communes décrites comme suit :

Partie commune n° 127: de 179m² de surface, formée par : Terrasse Accessible

Partie commune n° 128: de 26m² de surface, formée par : Terrasse Inaccessible

Partie commune n° 114: de 14m² de surface, formée par : vide

Partie commune n° 108: de 24m² de surface, formée par : Cage d'escaliers et Local Technique

Partie commune n° 109-109^a: de 36m² de surface, dont 7m² en surplomb formée par : Murs, Piliers, Gaines

BLOC 17

❖ Division par partie

L'immeuble est divisé en « 38 » parties, dont « 32 » privatives détaillées comme suit :



Rez de chaussée

Le Rez de chaussée couvrant une surface globale de 392 m² ayant pour côtes: de la côte 0.20m à la côte 3.80m et de la côte 1.00m à la côte 3.80m , il est divisé en 8 Parties privatives et 2 Parties communes décrites comme suit :

Partie privative n° 129 : de 30 m² de surface, formée par : Commerce composé de : Commerce et W.C

Partie privative n° 130 : de 25 m² de surface, formée par : Commerce composé de : Commerce et W.C

Partie privative n° 131 : de 30 m² de surface, formée par : Commerce composé de : Commerce et W.C

Partie privative n° 132 : de 21 m² de surface, formée par : Commerce composé de : Commerce et W.C

Partie privative n° 133 : de 30 m² de surface, formée par : Commerce composé de : Commerce et W.C

Partie privative n° 134 : de 60 m² de surface, dont 9m² de la cour, formée par : Appartement composé de : 2Chambres ,Salon,Cuisine,Cour,SDB et Hall

Partie privative n° 135 : de 56 m² de surface, dont 4m² de la cour, formée par : Appartement composé de : 2Chambres ,Salon,Cuisine,Cour,SDB et Hall

Partie privative n° 136 : de 56 m² de surface, dont 4m² de la cour, formée par : Appartement composé de : 2Chambres ,Salon,Cuisine,Cour,SDB et Hall

Partie commune n° 137: de 52m² de surface, formée par : Cage d'escaliers,Ascenseur,Entrée et Hall

Partie commune n° 138: de 32m² de surface, formée par : Murs,Piliers,Gaines

Premier Etage

Le Premier Etage couvrant une surface globale de 410 m² dont 18 m² en surplomb, ayant pour côtes: de la côte 4.00 à la côte 6.80, il est divisé en 6 Parties privatives et 3 Parties communes décrites comme suit :

Partie privative n° 139 : de 51 m² de surface, formée par : Appartement composé de : 2Chambres ,Salon,Cuisine,Buanderie,SDB et Hall

Partie privative n° 140 - 140^a: de 53 m² de surface, dont 3m² en surplomb et 1m² de Balcon , formée par : Appartement composé de : 2Chambres

,Salon,Cuisine,Buanderie,Balcon,SDB et Hall

Partie privative n° 141 - 141^a: de 57 m² de surface, dont 4m² en surplomb et 3m² de Balcon, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Buanderie,Balcon,SDB et Hall

Partie privative n° 142 : de 54 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Buanderie,SDB et Hall

Partie privative n° 143 : de 54 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Buanderie,SDB et Hall

Partie privative n° 144 - 144^a: de 56 m² de surface, dont 6m² en surplomb et 2m² de Balcon , formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon, Cuisine, Buanderie, Balcon, SDB et Hall

Partie commune n° 145: de 12m² de surface, formée par : vide

Partie commune n° 137: de 35m² de surface, formée par : Cage d'escaliers, Hall

Partie commune n° 138-138^a: de 38m² de surface, dont 5m² en surplomb, formée par : Murs, Piliers, Gaines



Deuxieme Etage

Le Deuxième Etage couvrant une surface globale de 410 m² dont 18 m² en surplomb, ayant pour côtes: de la côte 7.00 à la côte 9.80, il est divisé en 6 Parties privatives et 3 Parties communes décrites comme suit :

Partie privative n° 146 : de 51 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Buanderie,SDB et Hall

Partie privative n° 147 - 147^a: de 51 m² de surface, dont 2m² en surplomb, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Buanderie,SDB et Hall

Partie privative n° 148 - 148^a: de 54 m² de surface, dont 4m² en surplomb et 1m² de Balcon , formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Buanderie,Balcon,SDB et Hall

Partie privative n° 149 : de 54 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Buanderie,SDB et Hall

Partie privative n° 150 : de 54 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Buanderie,SDB et Hall

Partie privative n° 151 - 151^a: de 53 m² de surface, dont 6m² en surplomb, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Buanderie,SDB et Hall

Partie commune n° 145: de 19m² de surface, formée par : vide

Partie commune n° 137: de 35m² de surface, formée par : Cage d'escaliers, Ascenseur et Hall

Partie commune n° 138-138^a: de 39m² de surface, dont 6m² en surplomb, formée par : Murs, Piliers, Gaines

Troisieme Etage

Le Troisième Etage couvrant une surface globale de 410 m² dont 18 m² en surplomb, ayant pour côtes: de la côte 10.00 à la côte 12.80, il est divisé en 6 Parties privatives et 3 Parties

communes décrites comme suit :

Partie privative n° 152 : de 51 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon, Cuisine, Buanderie, SDB et Hall

Partie privative n° 153 - 153^a : de 51 m² de surface, dont 2m² en surplomb, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon, Cuisine,Buanderie, SDB et Hall

Partie privative n° 154 -154^a : de 54 m² de surface, dont 4m² en surplomb et 1m² de Balcon, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon, Cuisine, Buanderie,Balcon, SDB et Hall

Partie privative n° 155 : de 54 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon, Cuisine,Buanderie, SDB et Hall

Partie privative n° 156 : de 54 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Buanderie,SDB et Hall

Partie privative n° 157 - 157^a : de 53 m² de surface, dont 6m² en surplomb, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Buanderie,SDB et Hall

Partie commune n° 145: de 19m² de surface, formée par : vide

Partie commune n° 137: de 35m² de surface, formée par : Cage d'escaliers, Ascenseur et Hall

Partie commune n° 138-138^a: de 39m² de surface, dont6m² en surplomb, formée par : Murs,Piliers,Gaines



Quatrieme Etage

Le Quatrieme Etage couvrant une surface globale de 407 m² dont 15 m² en surplomb, ayant pour côtes: de la côte 13.00 à la côte 15.80, il est divisé en 6 Parties privatives et 3 Parties communes décrites comme suit :

Partie privative n° 158 : de 51 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Buanderie,SDB et Hall

Partie privative n° 159- 159^a: de 52 m² de surface, dont 3m² en surplomb, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Buanderie,SDB et Hall

Partie privative n° 160 -160^a: de 54 m² de surface, dont 4m² en surplomb et 1m² de Balcon, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Buanderie,Balcon,SDB et Hall

Partie privative n° 161 : de 54 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Buanderie,SDB et Hall

Partie privative n° 162 : de 54 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Buanderie,SDB et Hall

Partie privative n° 163 - 163^a: de 53 m² de surface, dont 6m² en surplomb, dont 1m² de Balcon formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Balcon,Buanderie,SDB et Hall

Partie commune n° 145: de 19m² de surface, formée par : vide

Partie commune n° 137: de 35m² de surface, formée par : Cage d'escaliers, Ascenseur et Hall

Partie commune n° 138-138^a: de 35m² de surface, dont,2m² en surplomb, formée par :

Murs, Piliers, Gaines

Terrasse

La Terrasse couvrant une surface globale de 413 m² dont 21 m² en surplomb, ayant pour côtes: A partir de la Côte 16.00, il est divisé en 6 Parties communes décrites comme suit :

Partie commune n° 164: de 294m² de surface, formée par : Terrasse Accessible

Partie commune n° 165 - 165^a: de 36m² de surface, dont 11m² en surplomb, formée par : Terrasse Inaccessible

Partie commune n° 145: de 16m² de surface, formée par : vide

Partie commune n° 166 - 166^a: de 2m² de surface, dont 1m² en surplomb, formée par : Auvent

Partie commune n° 137: de 21m² de surface, formée par : Cage d'escaliers et Local Technique

Partie commune n° 138-138^a: de 44m² de surface, dont 9m² en surplomb, formée par : Murs, Piliers, Gaines

BLOC 16

❖ Division par partie

L'immeuble est divisé en « 36 » parties, dont « 30 » privatives et « 6 » communes détaillées comme suit :

Rez de chaussée

Le Rez de chaussée couvrant une surface globale de 397 m² ayant pour côtes: de la côte 0.20m à la côte 3.00m , il est divisé en 6 Parties privatives et 2 Parties communes décrites comme suit :

Partie privative n° 167 : de 54 m² de surface, dont 5m² de la cour, formée par : Appartement composé de : 2Chambres ,Salon,Cuisine,Cour,SDB et Hall

Partie privative n° 168 : de 55 m² de surface, dont 4m² de la cour, formée par : Appartement composé de : 2Chambres ,Salon,Cuisine,Cour,SDB et Hall

Partie privative n° 169 : de 54 m² de surface, formée par : Appartement composé de : 2Chambres ,Salon,Cuisine,Buanderie, SDB et Hall

Partie privative n° 170 : de 57 m² de surface, dont 5m² de la cour, formée par : Appartement composé de : 2Chambres ,Salon,Cuisine,Cour,SDB et Hall

Partie privative n° 171 : de 55 m² de surface, dont 5m² de la cour, formée par : Appartement composé de : 2Chambres ,Salon,Cuisine,Cour,SDB et Hall

Partie privative n° 172 : de 37 m² de surface, formée par : Studio composé de : Chambre ,Salon,Cuisine,SDB et Hall

Partie commune n° 173: de 49m² de surface, formée par : Cage d'escaliers,Ascenseur,Enrée et Hall



Partie commune n° 174: de 36m² de surface, formée par : Murs,Piliers,Gaines

Premier Etage

Le Premier Etage couvrant une surface globale de 404 m² dont 7 m² en surplomb, ayant pour côtes: de la côte 3.20 à la côte 6.00, il est divisé en 6 Parties privatives et 3 Parties communes décrites comme suit :

Partie privative n° 175 - 175^a: de 53 m² de surface, dont 4m² en surplomb, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Buanderie,SDB et Hall

Partie privative n° 176 : de 55 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Buanderie,SDB et Hall

Partie privative n° 177 : de 54 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Buanderie,SDB et Hall

Partie privative n° 178 : de 55 m² de surface, dont 4m² de Balcon, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Buanderie,Balcon,SDB et Hall

Partie privative n° 179 : de 53 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Buanderie,SDB et Hall

Partie privative n° 180 : de 51 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Buanderie,SDB et Hall

Partie commune n° 181: de 12m² de surface, formée par : vide

Partie commune n° 173: de 36m² de surface, formée par : Cage d'escalier et Hall

Partie commune n° 174-174^a: de 35m² de surface, dont 3m² en surplomb, formée par : Murs,Piliers,Gaines

Deuxieme Etage

Le Deuxieme Etage couvrant une surface globale de 404 m² dont 7 m² en surplomb, ayant pour côtes: de la côte 6.20 à la côte 9.00, il est divisé en 6 Parties privatives et 3 Parties communes décrites comme suit :

Partie privative n° 182 - 182^a: de 53 m² de surface, dont 4m² en surplomb, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Buanderie,SDB et Hall

Partie privative n° 183 : de 55 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Buanderie,SDB et Hall

Partie privative n° 184 : de 54 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Buanderie,SDB et Hall

Partie privative n° 185 : de 55 m² de surface, dont 1m² de Balcon, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Buanderie,Balcon,SDB et Hall

Partie privative n° 186 : de 53 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Buanderie,SDB et Hall

Partie privative n° 187 : de 51 m² de surface, formée par : Appartement composé de :2Chambres ,Salon,Cuisine,Buanderie,SDB et Hall

Partie commune n° 181: de 12m² de surface, formée par : vide

Partie commune n° 173: de 36m² de surface, formée par : Cage d'escaliers, Ascenseur et



Hall

Partie commune n° 174-174^o: de 35m² de surface, dont 3m² en surplomb, formée par : Murs, Piliers, Gaines

Troisième Etage

Le Troisième Etage couvrant une surface globale de 404 m² dont 7 m² en surplomb, ayant pour côtes: de la côte 9.20 à la côte 12.00, il est divisé en 6 Parties privatives et 3 Parties communes décrites comme suit :

Partie privative n° 188 - 188^o: de 53 m² de surface, dont 4m² en surplomb, formée par : Appartement composé de : 2Chambres ,Salon, Cuisine, Buanderie, SDB et Hall

Partie privative n° 189 : de 55 m² de surface, formée par : Appartement composé de : 2Chambres ,Salon, Cuisine, Buanderie, SDB et Hall

Partie privative n° 190 : de 54 m² de surface, formée par : Appartement composé de : 2Chambres ,Salon, Cuisine, Buanderie, SDB et Hall

Partie privative n° 191 : de 55 m² de surface, dont 1m² de Balcon, formée par : Appartement composé de : 2Chambres ,Salon, Cuisine, Buanderie, Balcon, SDB et Hall

Partie privative n° 192 : de 53 m² de surface, formée par : Appartement composé de : 2Chambres ,Salon, Cuisine, Buanderie, SDB et Hall

Partie privative n° 193 : de 51 m² de surface, formée par : Appartement composé de : 2Chambres ,Salon, Cuisine, Buanderie, SDB et Hall

Partie commune n° 181: de 12m² de surface, formée par : vide

Partie commune n° 173: de 36m² de surface, formée par : Cage d'escaliers, Ascenseur et Hall

Partie commune n° 174-174^o: de 35m² de surface, dont 3m² en surplomb, formée par : Murs, Piliers, Gaines

Quatrième Etage

Le Quatrième Etage couvrant une surface globale de 405 m² dont 8 m² en surplomb, ayant pour côtes: de la côte 12.20 à la côte 15.00, il est divisé en 6 Parties privatives et 3 Parties communes décrites comme suit :

Partie privative n° 194 - 194^o: de 54 m² de surface, dont 4m² en surplomb, dont 1m² en balcon, formée par : Appartement composé de : 2Chambres ,Salon, Cuisine, Buanderie, SDB et Hall

Partie privative n° 195 : de 55 m² de surface, formée par : Appartement composé de : 2Chambres ,Salon, Cuisine, Buanderie, SDB et Hall

Partie privative n° 196 : de 54 m² de surface, formée par : Appartement composé de : 2Chambres ,Salon, Cuisine, Buanderie, SDB et Hall

Partie privative n° 197 : de 55 m² de surface, dont 1m² de Balcon, formée par : Appartement composé de : 2Chambres ,Salon, Cuisine, Buanderie, Balcon, SDB et Hall

Partie privative n° 198 : de 54 m² de surface, dont 1m² de Balcon, formée par : Appartement composé de : 2Chambres ,Salon, Cuisine, Buanderie, SDB et Hall

Partie privative n° 199 : de 51 m² de surface, formée par : Appartement composé de : 2Chambres ,Salon, Cuisine, Buanderie, SDB et Hall



Partie commune n° 181: de 12m² de surface, formée par : vide

Partie commune n° 173: de 36m² de surface, formée par : Cage d'escaliers, Ascenseur et Hall

Partie commune n° 174-174^a: de 34m² de surface, dont 4m² en surplomb, formée par : Murs, Piliers, Gaines

Terrasse

La Terrasse couvrant une surface globale de 410 m² dont 13 m² en surplomb, ayant pour côtes: A partir de la Côte 15.20, il est divisé en 6 Parties communes décrites comme suit :

Partie commune n° 200 - 200^a: de 296m² de surface, dont 1m² en surplomb, formée par : Terrasse Accessible

Partie commune n° 201-201^a: de 36m² de surface, dont 4m² en surplomb, formée par : Terrasse Inaccessible

Partie commune n° 202^a: de 2m² de surface, dont 2m² en surplomb, formée par : Auvent

Partie commune n° 181: de 12m² de surface, formée par : vide

Partie commune n° 173: de 21m² de surface, formée par : Cage d'escaliers et Local Technique

Partie commune n° 174-174^a: de 43m² de surface, dont 6m² en surplomb, formée par : Murs, Piliers, Gaines

II - TABLEAU DE REPARTITION DES PARTIES PRIVATIVES ET DES PARTIES COMMUNES



Tableau de Répartition des Quotes-parts et Tantièmes d'indivision Titre 61875/60 (BLOC 21)

Propriété dite	Titre	INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (m ²)		IMMEUBLE Tantièmes d'indivision AU 1/10000	ENSEMBLE D'IMMEUBLES		OBSERVATIONS
		Privatives	Communes			Intérieur du titre	AVEC SURPLOMB		Quote-part du terrain (en m ²)	Tantièmes d'indivision AU 1/10000	
Maskani TR2 Bloc 21 App015		1		Appartement	rez de chaussée	54	54	351	13.57	64	
Maskani TR2 Bloc 21 App016		2		Appartement		54	54	351	13.57	64	dont 5m ² de cour
Maskani TR2 Bloc 21 App017		3		Appartement		54	54	351	13.57	64	dont 4m ² de cour
Maskani TR2 Bloc 21 App018		4		Appartement		57	57	371	14.32	68	dont 5m ² de cour
Maskani TR2 Bloc 21 App019		5		Appartement		55	55	357	13.82	65	dont 4m ² de cour
Maskani Tranche 2 ILOT 2	61875/60	6		Local Syndic	32	32					
		7		Cage d'escaliers, Ascenseur, Entrée et Hall	53	53					
		8		Murs, Piliers, Gaines	38	38					
		Total immeuble :				397	397	1781	68.85	325	
Pour Mémoire											
						1724	1724				
		Total du Titre :				2121	2121				
1er étage : de la côte 3.60 à la côte 6.40											
Maskani TR2 Bloc 21 App115		9		Appartement	1er étage	50	50	325	12.57	59	
Maskani TR2 Bloc 21 App116		10		Appartement		52	52	338	13.07	62	
Maskani TR2 Bloc 21 App117		11		Appartement		54	54	351	13.57	64	dont 1m ² de Balcon
Maskani TR2 Bloc 21 App118		12		Appartement		53	53	344	13.32	63	

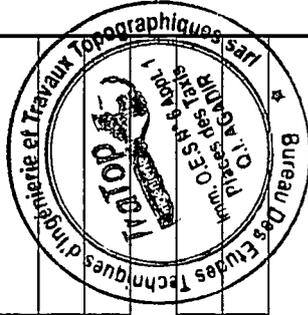


Tableau de Répartition des Quotes-parts et Tantièmes d'indivision Titre 61875/60 (BLOC 21)

Propriété dite	Titre	INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (m ²)		IMMEUBLE Tantièmes d'indivision AU 1/10000	ENSEMBLE D'IMMEUBLES		OBSERVATIONS
		Privatives	Communes			Intérieur du titre	AVEC SURPLOMB		Quote-part du terrain (en m ²)	Tantièmes d'indivision AU 1/10000	
Maskani Tranche 2 ILOT 2	61875/60		8-8 ^a	Murs, Piliers, Gaines		38	41				dont 3m ² en surplomb
Total immeuble :						397	404	2053	79.42	375	
Pour Mémoire											
Total des 2eme étages des autres immeubles :						1724	1784				
Total du Titre :						2121	2188				
3eme étage : de la côte 9,60 à la côte 12,40											
Maskani TR2 Bloc 21 App315		22		Appartement		50	50	325	12.57	59	
Maskani TR2 Bloc 21 App316		23		Appartement		52	52	338	13.07	62	
Maskani TR2 Bloc 21 App317		24		Appartement		54	54	351	13.57	64	
Maskani TR2 Bloc 21 App318		25		Appartement		53	53	344	13.32	63	
Maskani TR2 Bloc 21 App319		26		Appartement		54	54	351	13.57	64	
Maskani TR2 Bloc 21 App320		27 - 27 ^a		Appartement		49	53	344	13.32	63	dont 4m ² en surplomb
Maskani Tranche 2 ILOT 2	61875/60		15	Vide		12	12				
			7	Cage d'escaliers, Ascenseur et Hall		35	35				
			8-8 ^a	Murs, Piliers, Gaines		38	41				
Total immeuble :						397	404	2053	79.42	375	
Pour Mémoire											
Total des 3eme étages des autres immeubles :						1724	1773				
Total du Titre :						2121	2177				

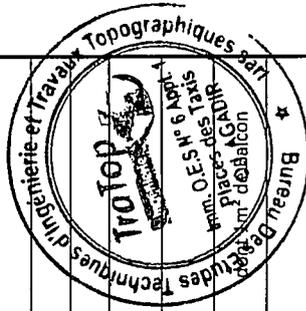


Tableau de Répartition des Quotes-parts et Tantièmes d'indivision Titre 61875/60 (BLOC 21)

Propriété dite	Titre	INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (m ²)		IMMEUBLE Tantièmes d'indivision AU 1/10000	ENSEMBLE D'IMMEUBLES		OBSERVATIONS	
		Privatives	Communes			Intérieur du titre	AVEC SURPLOMB		Quote-part du terrain (en m ²)	Tantièmes d'indivision AU 1/10000		
4eme étage : de la côte 12.60 à la côte 15.40												
Maskani TR2 Bloc 21 App415		28		Appartement	4eme étage	50	50	325	12.57	59		
Maskani TR2 Bloc 21 App416		29		Appartement		52	52	338	13.07	62		
Maskani TR2 Bloc 21 App417		30		Appartement		54	54	351	13.57	64	dont 1m ² de Balcon	
Maskani TR2 Bloc 21 App418		31		Appartement		53	53	344	13.32	63		
Maskani TR2 Bloc 21 App419		32		Appartement		54	54	351	13.57	64		
Maskani TR2 Bloc 21 App420		33 - 33 ^a		Appartement		51	54	351	13.57	64	dont 3m ² en surplomb, dont 1m ² de Balcon	
Maskani Tranche 2 ILOT 2	61875/60	15		vide		12	12					
		7		Cage d'escaliers, Ascenseur et Hall		35	35					
		8-8 ^a		Murs, Piliers, Gains		36	41					dont 5m ² en surplomb
Total immeuble :						397	405	2060	79.67	376		
Pour Mémoire												
Total des 4eme étages des autres immeubles :						1724	1772					
Total du Titre :						2121	2177					
terrasse : A partir de la Côte 15.60												
Maskani Tranche 2 ILOT 2	61875/60	34 - 34 ^a		Terrasse accessible	terrasse	287	288				dont 1m ² en surplomb	
		35		Terrasse inaccessible		34	38				dont 4m ² en surplomb	
		36 ^a		Auvent		0	2				dont 2m ² en surplomb	



Tableau de Répartition des Quotes-parts et Tantièmes d'indivision Titre 61875/60 (BLOC 21)

Propriété dite	Titre	INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (m ²)		IMMEUBLE Tantièmes d'indivision AU 1/10000	ENSEMBLE D'IMMEUBLES		OBSERVATIONS
		Privatives	Communes			Intérieur du titre	AVEC SURPLOMB		Quote-part du terrain (en m ²)	Tantièmes d'indivision AU 1/10000	
Maskani Tranche 2 ILOT 2	61875/60		15	Vide		12	12				
			7	Cage d'escaliers et Local technique		21	21				
			8-8 ³	Murs, Piliers, Gains		43	44				dont 1m ² en surplomb
Total immeuble :						397	405	10000			
Pour Mémoire											
Total des terrasses des autres immeubles :						1724	1793				
Total du Titre :						2121	2198				

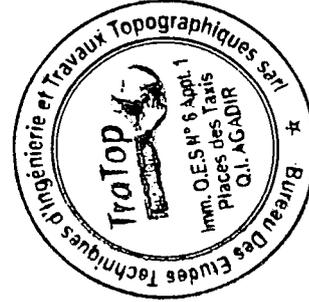


Tableau de Répartition des Quotes-parts et Tantièmes d'indivision Titre 61875/60 (BLOC 20)

Propriété dite	Titre	INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (m ²)		IMMEUBLE Tantièmes d'indivision AU 1/10000	ENSEMBLE D'IMMEUBLES		OBSERVATIONS	
		Privatives	Communes			Intérieur du titre	AVEC SURPLOMB		Quote-part du terrain (en m ²)	Tantièmes d'indivision AU 1/10000		
rez de chaussée : de la côte 0.20m à la côte 4.10m et de la côte 0.80m à la côte 4.10m												
Maskani TR2 Bloc 20 Com14		37		Commerce	rez de chaussée	30	30	190	7.54	36		
Maskani TR2 Bloc 20 Com15		38		Commerce		21	21	133	5.28	25		
Maskani TR2 Bloc 20 Com16		39		Commerce		30	30	190	7.54	36		
Maskani TR2 Bloc 20 Com17		40		Commerce		25	25	158	6.28	30		
Maskani TR2 Bloc 20 Com18		41		Commerce		30	30	190	7.54	36		
Maskani TR2 Bloc 20 App020		42		Appartement		56	56	354	14.07	66	dont 5m ² de la cour	
Maskani TR2 Bloc 20 App021		43		Appartement		57	57	361	14.32	68	dont 4m ² de la cour	
Maskani TR2 Bloc 20 App022		44		Appartement		61	61	385	15.33	72	dont 9m ² de la cour	
Maskani Tranche 2 ILOT 2	61875/60	45		Cage d'escaliers, Ascenseur, Entrée et Hall		52	52					
		46		Murs, Piliers, Gains		29	29					
Total immeuble :					391	391	1961	77.90	369			
Pour Mémoire												
Total des rez de chaussées des autres immeubles :						1730	1730					
Total du Titre :						2121	2121					
1er étage : de la côte 4.30 à la côte 7.10												
Maskani TR2 Bloc 20 App121		47 - 47 ^a		Appartement	1er étage	50	55	348	13.82	65	dont 5m ² en surplomb, dont 2m ² de balcon	
Maskani TR2 Bloc 20 App122		48		Appartement		55	55	348	13.82	65		

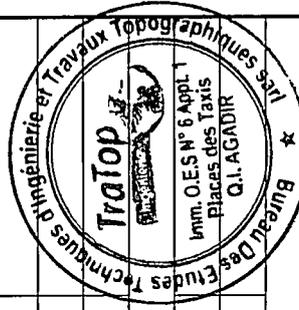


Tableau de Répartition des Quotes-parts et Tantièmes d'indivision Titre 61875/60 (BLOC 20)

Propriété dite	Titre	INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (m ²)		IMMEUBLE Tantièmes d'indivision 1/10000	ENSEMBLE D'IMMEUBLES		OBSERVATIONS
		Privatives	Communes			Intérieur du titre	AVEC SURPLOMB		Quote-part du terrain (en m ²)	Tantièmes d'indivision AU 1/10000	
Maskani TR2 Bloc 20 App123		49		Appartement	1er étage	53	53	335	13.32	63	
Maskani TR2 Bloc 20 App124		50 - 50 ^a		Appartement		53	56	354	14.07	66	dont 3m ² en surplomb, dont 3m ² de balcon
Maskani TR2 Bloc 20 App125		51 - 51 ^a		Appartement		50	53	335	13.32	63	dont 3m ² en surplomb, dont 2m ² de balcon
Maskani TR2 Bloc 20 App126		52		Appartement		50	50	316	12.57	59	
Maskani Tranche 2 ILOT 2	61875/60		53	Vide		12	12				
			45	Cage d'escaliers, Ascenseur et Hall		35	35				
			46-46 ^a	Murs, Piliers, Gaires		33	40				dont 7m ² en surplomb
Total immeuble :						391	409	2036	80.92	381	
Pour Mémoire											
Total des 1er étages des autres immeubles :						1730	1768				
Total du Titre :						2121	2177				
2eme étage : de la côte 7.30 à la côte 10.10											
Maskani TR2 Bloc 20 App221		54 - 54 ^a		Appartement	2eme étage	47	53	335	13.32	63	dont 6m ² en surplomb
Maskani TR2 Bloc 20 App222		55		Appartement		55	55	348	13.82	65	
Maskani TR2 Bloc 20 App223		56		Appartement		53	53	335	13.32	63	
Maskani TR2 Bloc 20 App224		57 - 57 ^a		Appartement		50	54	342	13.57	64	dont 4m ² en surplomb, dont 1m ² de Balcon
Maskani TR2 Bloc 20 App225		58 - 58 ^a		Appartement		48	51	323	12.82	60	dont 3m ² en surplomb
Maskani TR2 Bloc 20 App226		59		Appartement	50	50	316	12.57	59		

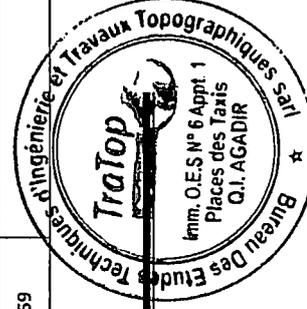


Tableau de Répartition des Quotes-parts et Tantièmes d'indivision Titre 61875/60 (BLOC 20)

Propriété dite	Titre	INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (m ²)		IMMEUBLE Tantièmes d'indivision AU 1/10000	ENSEMBLE D'IMMEUBLES		OBSERVATIONS
		Privatives	Communes			Intérieur du titre	AVEC SURPLOMB		Quote-part du terrain (en m ²)	Tantièmes d'indivision AU 1/10000	
Maskani Tranche 2 ILOT 2	61875/60		53	vide		20	20				
			45	Cage d'escaliers, Ascenseur et Hall		35	35				
			46-46 ^a	Murs, Piliers, Gaines		33	38				dont 5m ² en surplomb
		Total immeuble :				391	409	1999	79.42	374	
Pour Mémoire											
Total des 2eme étages des autres immeubles :						1730	1779				
Total du Titre :						2121	2188				
3eme étage : de la côte 10.30 à la côte 13.10											
Maskani TR2 Bloc 20 App321		60 - 60 ^a		Appartement		47	53	335	13.32	63	dont 6m ² en surplomb
Maskani TR2 Bloc 20 App322		61		Appartement		55	55	348	13.82	65	
Maskani TR2 Bloc 20 App323		62		Appartement		53	53	335	13.32	63	
Maskani TR2 Bloc 20 App324		63- 63 ^a		Appartement	3eme étage	50	54	342	13.57	64	dont 4m ² en surplomb, dont 1m ² de Balcon
Maskani TR2 Bloc 20 App325		64- 64 ^a		Appartement		48	51	323	12.82	60	dont 3m ² en surplomb
Maskani TR2 Bloc 20 App326		65		Appartement		50	50	316	12.57	59	
Maskani Tranche 2 ILOT 2	61875/60		53	vide		20	20				
			45	Cage d'escaliers, Ascenseur et Hall		35	35				
			46-46 ^a	Murs, Piliers, Gaines		33	38				dont 5m ² en surplomb
		Total immeuble :				391	409	1999	79.42	374	
Pour Mémoire											
Total des 3eme étages des autres immeubles :						1730	1768				
Total du Titre :						2121	2177				

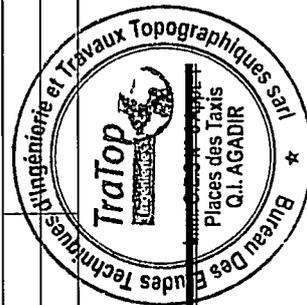


Tableau de Répartition des Quotes-parts et Tantièmes d'indivision Titre 61875/60 (BLOC 20)

Propriété dite	Titre	INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (m ²)		IMMEUBLE Tantièmes d'indivision AU 1/10000	ENSEMBLE D'IMMEUBLES		OBSERVATIONS		
		Privatives	Communes			Intérieur du titre	AVEC SURPLOMB		Quote-part du terrain (en m ²)	Tantièmes d'indivision AU 1/10000			
4eme étage : de la côte 13.30 à la côte 16.10													
Maskani TR2 Bloc 20 App421		66 - 66 ^a		Appartement	4eme étage	48	53	335	13.32	63	dont 5m ² en surplomb		
Maskani TR2 Bloc 20 App422		67		Appartement		55	55	348	13.82	65			
Maskani TR2 Bloc 20 App423		68		Appartement		53	53	335	13.32	63			
Maskani TR2 Bloc 20 App424		69- 69 ^a		Appartement		50	54	342	13.57	64	dont 4m ² en surplomb, dont 1m ² de Balcon		
Maskani TR2 Bloc 20 App425		70- 70 ^a		Appartement		49	52	329	13.07	62	dont 3m ² en surplomb		
Maskani TR2 Bloc 20 App426		71		Appartement		50	50	316	12.57	59			
Maskani Tranche 2 ILOT 2	61875/60		53 45 46-46 ^a	vide Cage d'escaliers, Ascenseur et Hall Murs, Piliers, Gaines		19 35 32	19 35 38					dont 6m ² en surplomb	
Total immeuble :						391	409	2005	79.67	376			
Pour Mémoire													
Total des 4eme étages des autres immeubles :						1730	1768						
Total du Titre :						2121	2177						
terrasse : A partir de la Côte 16.30													
Maskani Tranche 2 ILOT 2	61875/60		72 73 - 73 ^a 53	Terrasse Accessible Terrasse inaccessible vide	terrasse	292	292					dont 11m ² en surplomb	
Total des 4eme étages des autres immeubles :						1730	1768						
Total du Titre :						2121	2177						



Tableau de Répartition des Quotes-parts et Tantièmes d'indivision Titre 61875/60 (BLOC 20)

Propriété dite	Titre	INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (m ²)		IMMEUBLE Tantièmes d'indivision AU 1/10000	ENSEMBLE D'IMMEUBLES		OBSERVATIONS
		Privatives	Communes			Intérieur du titre	AVEC SURPLOMB		Quote-part du terrain (en m ²)	Tantièmes d'indivision AU 1/10000	
Maskani Tranche 2 ILOT 2	61875/60		74 - 74 ^a	Auvent		1	2				dont 1m ² en surplomb
			45	Cage d'escaliers et Local Technique		21	21				
			46-46 ^b	Murs, Piliers, Gaines		35	44				
Total immeuble :						391	412	10000			
Pour Mémoire											
						1730	1786				
Total des terrasses des autres immeubles :						2121	2198				
Total du Titre :											



Tableau de Répartition des Quotes-parts et Tantièmes d'indivision Titre 61875/60 (BLOC 19)

Propriété dite	Titre	INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (m ²)		IMMEUBLE Tantièmes d'indivision AU 1/10000	ENSEMBLE D'IMMEUBLES		OBSERVATIONS	
		Privatives	Communes			Intérieur du titre	AVEC SURPLOMB		Quote-part du terrain (en m ²)	Tantièmes d'indivision AU 1/10000		
rez de chaussée : de la côte 0.20m à la côte 4.40m et de la côte 1.30m à la côte 4.40m												
Maskani TR2 Bloc 19 Com10		75		Commerce	rez de chaussée	30	30	281	7.54	36		
Maskani TR2 Bloc 19 Com11		76		Commerce		23	23	215	5.78	27		
Maskani TR2 Bloc 19 Com12		77		Commerce		19	19	178	4.77	22		
Maskani TR2 Bloc 19 Com13		78		Commerce		18	18	169	4.51	20		
Maskani TR2 Bloc 19 App023		79		Appartement		57	57	534	14.32	68	dont 8m ² de la cour	
Maskani TR2 Bloc 19 App024		80		Appartement		59	59	551	14.83	70	dont 9m ² de la cour	
Maskani Tranche 2 ILOT 2	61875/60	81		Cage d'escaliers Ascenseur, Entrées et Hall		42	42					
		82		Murs, Piliers, Gaines		24	24					
Total immeuble :						272	272	1928	51.75	243		
Pour Mémoire												
Total des rez de chaussées des autres immeubles :						1849	1849					
Total du Titre :						2121	2121					
1er étage : de la côte 4.60 à la côte 7.40												
Maskani TR2 Bloc 19 App127		83		Appartement	1er étage	55	55	515	13.82	65	dont 1m ² de Balcon	
Maskani TR2 Bloc 19 App128		84		Appartement		56	56	524	14.07	66	dont 1m ² de Balcon	
Maskani TR2 Bloc 19 App129		85		Appartement		53	53	496	13.32	63		
Maskani TR2 Bloc 19 App130		86		Appartement		53	53	496	13.32	63		

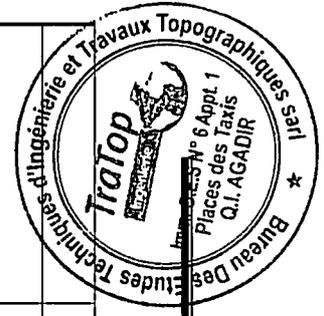


Tableau de Répartition des Quotes-parts et Tantièmes d'indivision Titre 61875/60 (BLOC 19)

Propriété dite	Titre	INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (m ²)		IMMEUBLE Tantièmes d'indivision AU 1/100000	ENSEMBLE D'IMMEUBLES		OBSERVATIONS
		Privatives	Communes			Intérieur du titre	AVEC SURPLOMB		Quote-part du terrain (en m ²)	Tantièmes d'indivision AU 1/100000	
Maskani Tranche 2 ILOT 2	61875/60	87	vide	Cage d'escaliers, Ascenseur et Hall		10	10				
						23	23				
		82-82 ^a	Murs, Piliers, Gaines	22	25						dont 3m ² en surplomb
		Total immeuble :		272	275	2031	54.53	257			
Pour Mémoire											
Total des 1er étages des autres immeubles :						1849	1902				
Total du Titre :						2121	2177				
2eme étage : de la côte 7.60 à la côte 10.40											
Maskani TR2 Bloc 19 App227		88 - 88 ^a	Appartement		2eme étage	54	55	515	13.82	65	dont 1m ² de Balcon
Maskani TR2 Bloc 19 App228		89	Appartement			54	54	506	13.57	64	
Maskani TR2 Bloc 19 App229		90 - 90 ^a	Appartement			53	54	506	13.57	64	dont 1m ² de Balcon
Maskani TR2 Bloc 19 App230		91 - 91 ^a	Appartement			53	55	515	13.82	65	dont 2m ² de Balcon
Maskani Tranche 2 ILOT 2	61875/60	87	vide			14	14				
		81	Cage d'escaliers, Ascenseur et Hall			23	23				
		82-82 ^a	Murs, Piliers, Gaines			21	25				dont 4m ² en surplomb
Total immeuble :						272	280	2042	54.78	258	
Pour Mémoire											
Total des 2eme étages des autres immeubles :						1849	1908				
Total du Titre :						2121	2188				

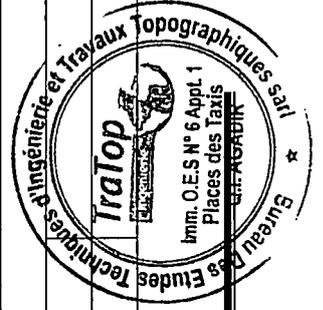


Tableau de Répartition des Quotes-parts et Tantièmes d'indivision Titre 61875/60 (BLOC 19)

Propriété dite	Titre	INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (m ²)		IMMEUBLE Tantièmes d'indivision AU 1/10000	ENSEMBLE D'IMMEUBLES		OBSERVATIONS
		Privatives	Communes			Intérieur du titre	AVEC SURPLOMB		Quote-part du terrain (en m ²)	Tantièmes d'indivision AU 1/10000	
3eme étage : de la côte 10.60 à la côte 13.40											
Maskani TR2 Bloc 19 App327		92		Appartement	3eme étage	54	54	506	13.57	64	
Maskani TR2 Bloc 19 App328		93		Appartement		54	54	506	13.57	64	
Maskani TR2 Bloc 19 App329		94		Appartement		53	53	496	13.32	63	
Maskani TR2 Bloc 19 App330		95		Appartement		53	53	496	13.32	63	
Maskani Tranche 2 ILOT 2	61875/60		87	vide		14	14				
			81	Cage d'escaliers, Ascenseur et Hall	23	23					
			82-82 ³	Murs, Piliers, Gains	21	24					dont 3m ² en surplomb
Total immeuble :						272	275	2004	53.78	254	
Pour Mémoire											
Total des 3eme étages des autres immeubles :						1849	1902				
Total du Titre :						2121	2177				
4eme étage : de la côte 13.60 à la côte 16.40											
Maskani TR2 Bloc 19 App427		96		Appartement	4eme étage	54	54	506	13.57	64	
Maskani TR2 Bloc 19 App428		97		Appartement		54	54	506	13.57	64	
Maskani TR2 Bloc 19 App429		98		Appartement		53	53	496	13.32	63	
Maskani TR2 Bloc 19 App430		99		Appartement		52	52	487	13.07	62	
Maskani Tranche 2 ILOT 2	61875/60		87	vide		14	14				

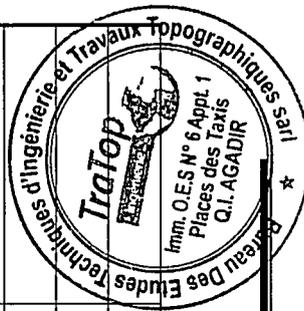


Tableau de Répartition des Quotes-parts et Tantièmes d'indivision Titre 61875/60 (BLOC 19)

Propriété dite	Titre	INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (m ²)		IMMEUBLE Tantièmes d'indivision AU 1/10000	ENSEMBLE D'IMMEUBLES		OBSERVATIONS
		Privatives	Communes			Intérieur du titre	AVEC SURPLOMB		Quote-part du terrain (en m ²)	Tantièmes d'indivision AU 1/10000	
Maskani Tranche 2 ILOT 2	61875/60	81	Cage d'escaliers, Ascenseur et Hall			23	23	1995	53.53	253	dont 3m ² en surplomb
		82-82 ^a	Murs, Piliers, Gaines			22	25				
Total immeuble :						272	275	1995	53.53	253	
Pour Mémoire											
Total des 4eme étages des autres immeubles :						1849	1902				
Total du Titre :						2121	2177				
terrasse : A partir de la Côte 16.60											
Maskani Tranche 2 ILOT 2	61875/60	100	Terrasse Accessible	terrasse		182	182	10000			dont 7m ² en surplomb
		101	Terrasse Inaccessible			22	22				
		87	vide			14	14				
		81	Cage d'escaliers et Local Technique			23	23				
		82-82 ^a	Murs, Piliers, Gaines			31	38				
Total immeuble :						272	279	10000			
Pour Mémoire											
Total des terrasses des autres immeubles :						1849	1919				
Total du Titre :						2121	2198				

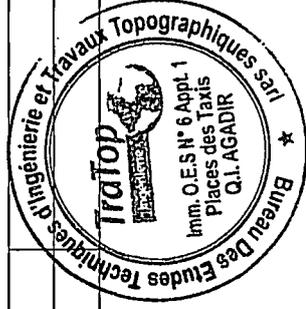


Tableau de Répartition des Quotes-parts et Tantièmes d'indivision Titre 61875/60 (BLOC 18)

Propriété dite	Titre	INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (m ²)		IMMEUBLE Tantièmes d'indivision AU 1/10000	ENSEMBLE D'IMMEUBLES		OBSERVATIONS	
		Privatives	Communes			Intérieur du titre	AVEC SURPLOMB		Quote-part du terrain (en m ²)	Tantièmes d'indivision AU 1/10000		
rez de chaussée : de la côte 0.20m à la côte 4.00m et de la côte 1.20m à la côte 4.00m												
Maskani TR2 Bloc 18 Com6		102		Commerce	rez de chaussée	18	18	168	4.51	20		
Maskani TR2 Bloc 18 Com7		103		Commerce		19	19	178	4.77	22		
Maskani TR2 Bloc 18 Com8		104		Commerce		23	23	215	5.78	27		
Maskani TR2 Bloc 18 Com9		105		Commerce		30	30	281	7.54	36		
Maskani TR2 Bloc 18 App025		106		Appartement		58	58	543	14.58	69	dont 8m ² de la cour	
Maskani TR2 Bloc 18 App026		107		Appartement		57	57	533	14.32	68	dont 8m ² de la cour	
Maskani Tranche 2 ILOT 2	61875/60	108		Cage d'escaliers, Ascenseur, Entrée et Hall		43	43					
		109		Murs, Piliers, Gains		24	24					
Total immeuble :							272	272	1918	51.50	242	
Pour Mémoire												
Total des rez de chaussées des autres immeubles :						1849	1849					
Total du Titre :						2121	2121					
1er étage : de la côte 4.20 à la côte 7.00												
Maskani TR2 Bloc 18 App131		110		Appartement	1er étage	55	55	514	13.82	65	dont 1m ² de Balcon	
Maskani TR2 Bloc 18 App132		111		Appartement		56	56	524	14.07	66		
Maskani TR2 Bloc 18 App133		112		Appartement		53	53	496	13.32	63		
Maskani TR2 Bloc 18 App134		113		Appartement		53	53	496	13.32	63		

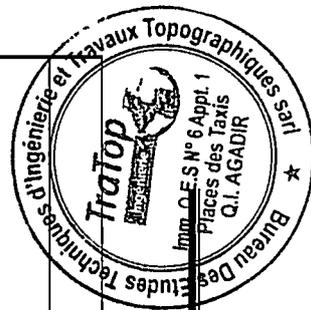


Tableau de Répartition des Quotes-parts et Tantièmes d'indivision Titre 61875/60 (BLOC 18)

Propriété dite	Titre	INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (m ²)		IMMEUBLE Tantièmes d'indivision AU 1/100000	ENSEMBLE D'IMMEUBLES		OBSERVATIONS
		Privatives	Communes			Intérieur du titre	AVEC SURPLOMB		Quote-part du terrain (en m ²)	Tantièmes d'indivision AU 1/100000	
Maskani Tranche 2 ILOT 2	61875/60		114	vide		10	10				
			108	Cage d'escaliers, Ascenseur et Hall		23	23				
			109-109 ^s	Murs, Piliers, Gains		22	25				dont 3m ² en surplomb
		Total immeuble :				272	275	2030	54.53	257	
Pour Mémoire											
Total des 1er étages des autres immeubles :						1849	1902				
Total du Titre :						2121	2177				
2eme étage : de la côte 7.20 à la côte 10.00											
Maskani TR2 Bloc 18 App231	61875/60	115		Appartement	2eme étage	54	54	505	13.57	64	
		116 - 116 ^s		Appartement		54	55	514	13.82	65	dont 1m ² de Balcon
		117 - 117 ^s		Appartement		54	56	524	14.07	66	dont 2m ² de Balcon
		118 - 118 ^s		Appartement		53	54	505	13.57	64	dont 1m ² de Balcon
Maskani TR2 Bloc 18 App233	61875/60		114	vide		14	14				
			108	Cage d'escaliers, Ascenseur et Hall		23	23				
			109-109 ^s	Murs, Piliers, Gains		20	25				dont 5m ² en surplomb
		Total immeuble :				272	281	2048	55.03	259	
Pour Mémoire											
Total des 2eme étages des autres immeubles :						1849	1907				
Total du Titre :						2121	2188				



Tableau de Répartition des Quotes-parts et Tantièmes d'indivision Titre 61875/60 (BLOC 18)

Propriété dite	Titre	INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (m ²)		IMMEUBLE Tantièmes d'indivision AU 1/10000	ENSEMBLE D'IMMEUBLES		OBSERVATIONS	
		Privatives	Communes			Intérieur du titre	AVEC SURPLOMB		Quote-part du terrain (en m ²)	Tantièmes d'indivision AU 1/10000		
3eme étage : de la côte 10.20 à la côte 13.00												
Maskani TR2 Bloc 18 App331		119		Appartement	3eme étage	54	54	505	13.57	64		
Maskani TR2 Bloc 18 App332		120		Appartement		54	54	505	13.57	64		
Maskani TR2 Bloc 18 App333		121		Appartement		53	53	496	13.32	63		
Maskani TR2 Bloc 18 App334		122		Appartement		53	53	496	13.32	63		
Maskani Tranche 2 ILOT 2	61875/60		114 108 109-109 ^b	vide Cage d'escaliers, Ascenseur et Hall Murs, Piliers, Gaines		14 23 21	14 23 24					dont 3m ² en surplomb
Total immeuble :						272	275	2002	53.78	254		
Pour Mémoire												
Total des 3eme étages des autres immeubles :						1849	1902					
Total du Titre :						2121	2177					
4eme étage : de la côte 13.20 à la côte 16.00												
Maskani TR2 Bloc 18 App431		123		Appartement	4eme étage	54	54	505	13.57	64		
Maskani TR2 Bloc 18 App432		124		Appartement		54	54	505	13.57	64		
Maskani TR2 Bloc 18 App433		125		Appartement		53	53	496	13.32	63		
Maskani TR2 Bloc 18 App434		126		Appartement		53	53	496	13.32	63		
Maskani Tranche 2 ILOT 2	61875/60		114	vide		14	14					

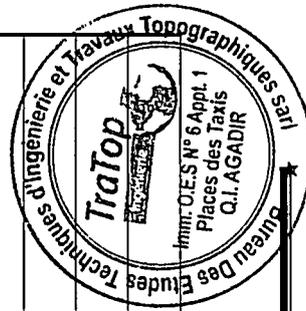


Tableau de Répartition des Quotes-parts et Tantièmes d'indivision Titre 61875/60 (BLOC 18)

Propriété dite	Titre	INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (m ²)		IMMEUBLE	ENSEMBLE D'IMMEUBLES		OBSERVATIONS
		Privatives	Communes			Intérieur du titre	AVEC SURPLOMB		Quote-part du terrain (en m ²)	Tantièmes d'indivision AU 1/10000	
Maskani Tranche 2 ILOT 2	61875/60		108	Cage d'escaliers, Ascenseur et Hall		23	23				
			109-109 ^a	Murs, Piliers, Gaines		21	25				dont 4m ² en surplomb
		Total immeuble :				272	276	2002	53.78	254	
Pour Mémoire											
Total des 4eme étages des autres immeubles :						1849	1901				
Total du Titre :						2121	2177				
terrasse : A partir de la Côte 16.20											
Maskani Tranche 2 ILOT 2	61875/60	127		Terrasse Accessible	terrasse	179	179				
		128		Terrasse Inaccessible		26	26				
		114		vide		14	14				
		108		Cage d'escaliers et Local Technique		24	24				
		109-109 ^a		Murs, Piliers, Gaines		29	36				
Total immeuble :						272	279	10000			
Pour Mémoire											
Total des terrasses des autres immeubles :						1849	1919				
Total du Titre :						2121	2198				

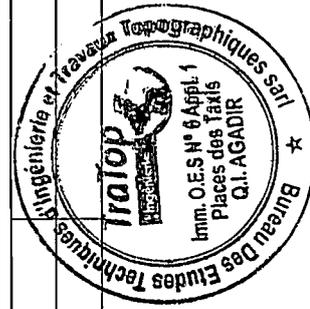


Tableau de Répartition des Quotes-parts et Tantièmes d'indivision Titre 61875/60 (BLOC 17)

Propriété dite	Titre	INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (m ²)		IMMEUBLE Tantièmes d'indivision AU 1/10000	ENSEMBLE D'IMMEUBLES		OBSERVATIONS	
		Privatives	Communes			Intérieur du titre	AVEC SURPLOMB		Quote-part du terrain (en m ²)	Tantièmes d'indivision AU 1/10000		
Maskani TR2 Bloc 17 App137		141 - 141 ^o		Appartement	1er étage	53	57	359	14.32	68	dont 4m ² en surplomb, dont 3m ² de Balcon	
Maskani TR2 Bloc 17 App138		142		Appartement		54	54	341	13.57	64		
Maskani TR2 Bloc 17 App139		143		Appartement		54	54	341	13.57	64		
Maskani TR2 Bloc 17 App140		144 - 144 ^o		Appartement		50	56	353	14.07	66	dont 6m ² en surplomb, dont 2m ² de Balcon	
Maskani Tranche 2 ILOT 2	61875/60		145	vide		12	12					
			137	Cage d'escaliers, Ascenseur et Hall		35	35					
			138-138 ^o	Murs, Piliers, Gaines	33	38					dont 5m ² en surplomb	
Total immeuble :						392	410	2050	81.67	385		
Pour Mémoire												
Total des 1er étages des autres immeubles :						1729	1767					
Total du Titre :						2121	2177					
2eme étage : de la côte 7.00 à la côte 9.80												
Maskani TR2 Bloc 17 App235		146		Appartement	2eme étage	51	51	322	12.82	60		
Maskani TR2 Bloc 17 App236		147 - 147 ^o		Appartement		49	51	322	12.82	60	dont 21m ² en surplomb	
Maskani TR2 Bloc 17 App237		148 - 148 ^o		Appartement		50	54	341	13.57	64	dont 4m ² en surplomb, dont 1m ² de Balcon	
Maskani TR2 Bloc 17 App238		149		Appartement		54	54	341	13.57	64		
Maskani TR2 Bloc 17 App239		150		Appartement		54	54	341	13.57	64		
Maskani TR2 Bloc 17 App240		151 - 151 ^o		Appartement		47	53	334	13.32	63	dont 6m ² en surplomb	

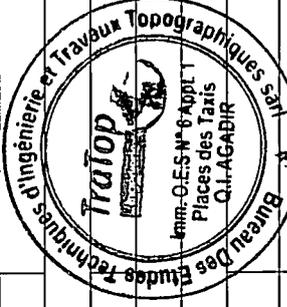


Tableau de Répartition des Quotes-parts et Tantièmes d'indivision Titre 61875/60 (BLOC 17)

Propriété dite	Titre	INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (m ²)		IMMEUBLE Tantièmes d'indivision 1/10000	ENSEMBLE D'IMMEUBLES		OBSERVATIONS
		Privatives	Communes			Intérieur du titre	AVEC SURPLOMB		Quote-part du terrain (en m ²)	Tantièmes d'indivision AU 1/10000	
Maskani Tranche 2 ILOT 2	61875/60		145	vide		19	19				
			137	Cage d'escaliers, Ascenseur et Hall		35	35				
			138-138 ^a	Murs, Piliers, Gaines		33	39				
			Total immeuble :			392	410				
Pour Mémoire											
Total des 2eme étages des autres immeubles :						1729	1778				
Total du Titre :						2121	2188				
3eme étage : de la côte 10.00 à la côte 12.80											
Maskani TR2 Bloc 17 App335		152		Appartement		51	51	322	12.82	60	
Maskani TR2 Bloc 17 App336		153 - 153 ^a		Appartement		49	51	322	12.82	60	dont 2m ² en surplomb
Maskani TR2 Bloc 17 App337		154 - 154 ^a		Appartement		50	54	341	13.57	64	dont 4m ² en surplomb, dont 1m ² de Balcon
Maskani TR2 Bloc 17 App338		155		Appartement		54	54	341	13.57	64	
Maskani TR2 Bloc 17 App339		156		Appartement		54	54	341	13.57	64	
Maskani TR2 Bloc 17 App340		157 - 157 ^a		Appartement		47	53	334	13.32	63	dont 6m ² en surplomb
Maskani Tranche 2 ILOT 2	61875/60		145	vide		19	19				
			137	Cage d'escaliers, Ascenseur et Hall		35	35				
			138-138 ^a	Murs, Piliers, Gaines		33	39				
			Total immeuble :			392	410				
Pour Mémoire											
Total des 3eme étages des autres immeubles :						1729	1767				
Total du Titre :						2121	2177				

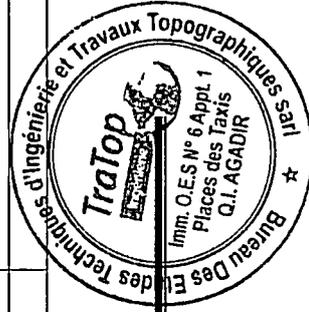


Tableau de Répartition des Quotes-parts et Tantièmes d'indivision Titre 61875/60 (BLOC 17)

Propriété dite	Titre	INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (m ²)		IMMEUBLE Tantièmes d'indivision AU 1/10000	ENSEMBLE D'IMMEUBLES		OBSERVATIONS	
		Privatives	Communes			Intérieur du titre	AVEC SURPLOMB		Quote-part du terrain (en m ²)	Tantièmes d'indivision AU 1/10000		
4eme étage : de la côte 13.00 à la côte 15.80												
Maskani TR2 Bloc 17 App435		158		Appartement	4eme étage	51	51	322	12.82	60		
Maskani TR2 Bloc 17 App436		159- 159 ^a		Appartement		49	52	328	13.07	62	dont 3m ² en surplomb	
Maskani TR2 Bloc 17 App437		160 -160 ^a		Appartement		50	54	341	13.57	64	dont 4m ² en surplomb, dont 1m ² de Balcon	
Maskani TR2 Bloc 17 App438		161		Appartement		54	54	341	13.57	64		
Maskani TR2 Bloc 17 App439		162		Appartement		54	54	341	13.57	64		
Maskani TR2 Bloc 17 App440		163 - 163 ^a		Appartement		47	53	334	13.32	63	dont 6m ² en surplomb, dont 1m ² de Balcon	
Maskani Tranche 2 ILOT 2	61875/60		145	vide		19	19					
			137	Cage d'escaliers, Ascenseur et Hall		35	35					
			138-138 ^a	Murs, Piliers, Gaines		33	35					dont 2m ² en surplomb
Total immeuble :						392	407	2007	79.92	377		
Pour Mémoire												
Total des 4eme étages des autres immeubles :						1729	1770					
Total du Titre :						2121	2177					
terrasse : A partir de la Côte 16.00												
Maskani Tranche 2 ILOT 2	61875/60		164	Terrasse Accessible	terrasse	294	294					
			165 - 165 ^a	Terrasse Inaccessible		25	36				dont 11m ² en surplomb	
			145	vide		16	16					
		Total						335	346			



Tableau de Répartition des Quotes-parts et Tantièmes d'indivision Titre 61875/60 (BLOC 17)

Propriété dite	Titre	INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (m ²)		IMMEUBLE	ENSEMBLE D'IMMEUBLES		OBSERVATIONS	
		Privatives	Communes			Intérieur du titre	AVEC SURPLOMB		Tantièmes d'indivision AU 1/10000	Quote-part du terrain (en m ²)		
Maskani Tranche 2 ILOT 2	61875/60		166 - 166 ^a	Auvent		1	2				dont 1m ² en surplomb	
			137	Cage d'escaliers et Local Technique		21	21					
			138-138 ^a	Murs, Piliers, Gains		35	44					dont 9m ² en surplomb
Total immeuble :						392	413	10000				
Pour Mémoire												
						1729	1785					
Total des terrasses des autres immeubles :						2121	2198					
Total du Titre :												



Tableau de Répartition des Quotes-parts et Tantièmes d'indivision Titre 61875/60 (BLOC 16)

Propriété dite	Titre	INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (m ²)		IMMEUBLE Tantièmes d'indivision AU 1/10000	ENSEMBLE D'IMMEUBLES		OBSERVATIONS	
		Privatives	Communes			Intérieur du titre	AVEC SURPLOMB		Quote-part du terrain (en m ²)	Tantièmes d'indivision AU 1/10000		
Maskani TR2 Bloc 16 App030		167		Appartement	rez de chaussée	54	54	338	13.57	64	dont 5m ² de cour	
Maskani TR2 Bloc 16 App031		168		Appartement		55	55	344	13.82	65	dont 4m ² de cour	
Maskani TR2 Bloc 16 App032		169		Appartement		54	54	338	13.57	64		
Maskani TR2 Bloc 16 App033		170		Appartement		57	57	356	14.32	68	dont 5m ² de cour	
Maskani TR2 Bloc 16 App034		171		Appartement		55	55	344	13.82	65	dont 5m ² de cour	
Maskani TR2 Bloc 16 S035		172		Studio		37	37	232	9.29	43		
Maskani Tranche 2 ILOT 2			173	Cage d'escaliers, Ascenseur, Entrée et Hall		49	49					
			174	Murs, Piliers, Gains		36	36					
Total Immeuble :						397	397	1952	78.39	369		
Pour Mémoire												
Total des rez de chaussées des autres immeubles :						1724	1724					
Total du Titre :						2121	2121					
1er étage : de la côte 3.20 à la côte 6.00												
Maskani TR2 Bloc 16 App141		175 - 175 ^a		Appartement	1er étage	49	53	332	13.32	63	dont 4m ² en surplomb	
Maskani TR2 Bloc 16 App142		176		Appartement		55	55	344	13.82	65		
Maskani TR2 Bloc 16 App143		177		Appartement		54	54	338	13.57	64		
Maskani TR2 Bloc 16 App144		178		Appartement		55	55	344	13.82	65	dont 1m ² de Balcon	



Tableau de Répartition des Quotes-parts et Tantièmes d'indivision Titre 61875/60 (BLOC 16)

Propriété dite	Titre	INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (m ²)		IMMEUBLE Tantièmes d'indivision 1/10000	ENSEMBLE D'IMMEUBLES		OBSERVATIONS
		Privatives	Communes			Intérieur du titre	AVEC SURPLOMB		Quote-part du terrain (en m ²)	Tantièmes d'indivision AU 1/10000	
Maskani TR2 Bloc 16 App145	61875/60	179		Appartement	1er étage	53	53	332	13.32	63	
Maskani TR2 Bloc 16 App146		180		Appartement		51	51	319	12.82	60	
			181			vide	12	12			
Maskani Tranche 2 ILOT 2			173	Cage d'escaliers, Ascenseur et Hall		36					
			174-174 ^a	Murs, Piliers, Gains		32	35				dont 3m ² en surplomb
Total immeuble :						397	404	2009	80.67	380	
Pour Mémoire											
Total des 1er étages des autres immeubles :						1724	1773				
Total du Titre :						2121	2177				
2eme étage : de la côte 6.20 à la côte 9.00											
Maskani TR2 Bloc 16 App241	61875/60	182 - 182 ^a		Appartement	2eme étage	49	53	332	13.32	63	dont 4m ² en surplomb
Maskani TR2 Bloc 16 App242		183		Appartement		55	55	344	13.82	65	
Maskani TR2 Bloc 16 App243		184		Appartement		54	54	338	13.57	64	
Maskani TR2 Bloc 16 App244		185		Appartement		55	55	344	13.82	65	dont 1m ² de Balcon
Maskani TR2 Bloc 16 App245		186		Appartement		53	53	332	13.32	63	
Maskani TR2 Bloc 16 App246		187		Appartement		51	51	319	12.82	60	
Maskani Tranche 2 ILOT 2		181		vide		12	12				
		173		Cage d'escaliers, Ascenseur et Hall		36	36				



Tableau de Répartition des Quotes-parts et Tantièmes d'indivision Titre 61875/60 (BLOC 16)

Propriété dite	Titre	INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (m ²)		IMMEUBLE Tantièmes d'indivision AU 1/10000	ENSEMBLE D'IMMEUBLES		OBSERVATIONS
		Privatives	Communes			Intérieur du titre	AVEC SURPLOMB		Quote-part du terrain (en m ²)	Tantièmes d'indivision AU 1/10000	
Maskani Tranche 2 ILOT 2	61875/60		174-174 ^a	Murs, Piliers, Gaines		32	35				dont 3m ² en surplomb
		Total immeuble :				397	404	2009	80.67	380	
Pour Mémoire											
Total des 2eme étages des autres immeubles :						1724	1784				
Total du Titre :						2121	2188				
3eme étage : de la côte 9.20 à la côte 12.00											
Maskani TR2 Bloc 16 App341		188 - 188 ^a		Appartement	3eme étage	49	53	332	13.32	63	dont 4m ² en surplomb
Maskani TR2 Bloc 16 App342		189		Appartement		55	55	344	13.82	65	
Maskani TR2 Bloc 16 App343		190		Appartement		54	54	338	13.57	64	
Maskani TR2 Bloc 16 App344		191		Appartement		55	55	344	13.82	65	dont 1m ² de Balcon
Maskani TR2 Bloc 16 App345		192		Appartement		53	53	332	13.32	63	
Maskani TR2 Bloc 16 App346		193		Appartement		51	51	319	12.82	60	
			181	vide		12	12				
			173	Cage d'escaliers, Ascenseur et Hall		36	36				
			174-174 ^a	Murs, Piliers, Gaines		32	35				dont 3m ² en surplomb
		Total immeuble :				397	404	2009	80.67	380	
Pour Mémoire											
Total des 3eme étages des autres immeubles :						1724	1773				
Total du Titre :						2121	2177				



Tableau de Répartition des Quotes-parts et Tantièmes d'indivision Titre 61875/60 (BLOC 16)

Propriété dite	Titre	INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (m ²)		IMMEUBLE Tantièmes d'indivision AU 1/10000	ENSEMBLE D'IMMEUBLES		OBSERVATIONS	
		Privatives	Communes			Intérieur du titre	AVEC SURPLOMB		Quote-part du terrain (en m ²)	Tantièmes d'indivision AU 1/10000		
4eme étage : de la côte 12.20 à la côte 15.00												
Maskani TR2 Bloc 16 App441		194 - 194 ^a		Appartement	4eme étage	50	54	338	13.57	64	dont 4m ² en surplomb, dont 1m ² de Balcon	
Maskani TR2 Bloc 16 App442		195		Appartement		55	55	344	13.82	65		
Maskani TR2 Bloc 16 App443		196		Appartement		54	54	338	13.57	64		
Maskani TR2 Bloc 16 App444		197		Appartement		55	55	344	13.82	65	dont 1m ² de Balcon	
Maskani TR2 Bloc 16 App445		198		Appartement		54	54	338	13.57	64		
Maskani TR2 Bloc 16 App446		199		Appartement		51	51	319	12.82	60		
			181	vide		12	12					
			173	Cage d'escaliers, Ascenseur et Hall		36	36					
			174-174 ^a	Murs, Piliers, Gains		30	34				dont 4m ² en surplomb	
Total immeuble :						397	405	2021	81.17	382		
Pour Mémoire												
Total des 4eme étages des autres immeubles :						1724	1772					
Total du Titre :						2121	2177					
terrasse : A partir de la Côte 15.20												
					terrasse	295	296				dont 1m ² en surplomb	
		200 - 200 ^a		Terrasse Accessible		32	36				dont 4m ² en surplomb	
		201-201 ^a		Terrasse Inaccessible		0	2				dont 2m ² en surplomb	
		202 ^b		Auvent								
Maskani Tranche 2 ILOT 2	61875/60											



Tableau de Répartition des Quotes-parts et Tantièmes d'indivision Titre 61875/60 (BLOC 16)

Propriété dite	Titre	INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (m ²)		IMMEUBLE Tantièmes d'indivision AU 1/10000	ENSEMBLE D'IMMEUBLES		OBSERVATIONS
		Privatives	Communes			Intérieur du titre	AVEC SURPLOMB		Quote-part du terrain (en m ²)	Tantièmes d'indivision AU 1/10000	
Maskani Tranche 2 ILOT 2	61875/60		181	vide		12	12				
			173	Cage d'escaliers et Local Technique		21	21				
			174-174 ^a	Murs, Piliers, Gaines		37	43				
Total immeuble :						397	410	10000			
Pour Mémoire											
						1724	1788				
Total des terrasses des autres immeubles :						2121	2198		2121	10000	
Total du Titre :											



TABLEAU DU NOMBRE DES VOIX DES PROPRIETAIRES

T.F.N°: 61875/60

(Immeuble 21)

N°	Indice Des parties	Situation	Consistance	Surface avec surplomb	Nombre de Voix (%) Immeuble	Nombre de Voix (%) Résidence
1	1	R.D.C	Appartement	54	3.51	0.64
2	2	R.D.C	Appartement	54	3.51	0.64
3	3	R.D.C	Appartement	54	3.51	0.64
4	4	R.D.C	Appartement	57	3.71	0.68
5	5	R.D.C	Appartement	55	3.57	0.65
6	9	1er étage	Appartement	50	3.25	0.59
7	10	1er étage	Appartement	52	3.38	0.62
8	11	1er étage	Appartement	54	3.51	0.64
9	12	1er étage	Appartement	53	3.44	0.63
10	13	1er étage	Appartement	54	3.51	0.64
11	14 - 14 ^a	1er étage	Appartement	53	3.44	0.63
12	16	2eme étage	Appartement	50	3.25	0.59
13	17	2eme étage	Appartement	52	3.38	0.62
14	18	2eme étage	Appartement	54	3.51	0.64
15	19	2eme étage	Appartement	53	3.44	0.63
16	20	2eme étage	Appartement	54	3.51	0.64
17	21 - 21 ^a	2eme étage	Appartement	53	3.44	0.63
18	22	3eme étage	Appartement	50	3.25	0.59
19	23	3eme étage	Appartement	52	3.38	0.62
20	24	3eme étage	Appartement	54	3.51	0.64
21	25	3eme étage	Appartement	53	3.44	0.63
22	26	3eme étage	Appartement	54	3.51	0.64
23	27 - 27 ^a	3eme étage	Appartement	53	3.44	0.63
24	28	4eme étage	Appartement	50	3.25	0.59

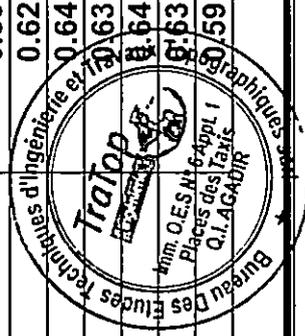


TABLEAU DU NOMBRE DES VOIX DES PROPRIETAIRES

T.F.N°: 61875/60

(Immeuble 21) Suite

N°	Indice Des parties	Situation	Consistance	Surface avec surplomb	Nombre de Voix (%) Immeuble	Nombre de Voix (%) Résidence
25	29	4eme étage	Appartement	52	3.38	0.62
26	30	4eme étage	Appartement	54	3.51	0.64
27	31	4eme étage	Appartement	53	3.44	0.63
28	32	4eme étage	Appartement	54	3.51	0.64
29	33 - 33 ^a	4eme étage	Appartement	54	3.51	0.64
TOTAL				1539	100.00	18.26



TABLEAU DU NOMBRE DES VOIX DES PROPRIETAIRES

T.F.N°: 61875/60

(Immeuble 20)

N°	Indice Des parties	Situation	Consistance	Surface avec surplomb	Nombre de Voix (%) Immeuble	Nombre de Voix (%) Résidence
37		R.D.C	Commerce	30	1.90	0.36
38		R.D.C	Commerce	21	1.33	0.25
39		R.D.C	Commerce	30	1.90	0.36
40		R.D.C	Commerce	25	1.58	0.30
41		R.D.C	Commerce	30	1.90	0.36
42		R.D.C	Appartement	56	3.54	0.66
43		R.D.C	Appartement	57	3.61	0.68
44		R.D.C	Appartement	61	3.85	0.72
45	47 - 47 ^a	1er étage	Appartement	55	3.48	0.65
46	48	1er étage	Appartement	55	3.48	0.65
47	49	1er étage	Appartement	53	3.35	0.63
48	50 - 50 ^a	1er étage	Appartement	56	3.54	0.66
49	51 - 51 ^a	1er étage	Appartement	53	3.35	0.63
50	52	1er étage	Appartement	50	3.16	0.59
51	54 - 54 ^a	2eme étage	Appartement	53	3.35	0.63
52	55	2eme étage	Appartement	55	3.48	0.65
53	56	2eme étage	Appartement	53	3.35	0.63
54	57 - 57 ^a	2eme étage	Appartement	54	3.42	0.64
55	58 - 58 ^a	2eme étage	Appartement	51	3.23	0.60
56	59	2eme étage	Appartement	50	3.16	0.59
57	60 - 60 ^a	3eme étage	Appartement	53	3.35	0.63
58	61	3eme étage	Appartement	55	3.48	0.65
59	62	3eme étage	Appartement	53	3.35	0.63
60	63 - 63 ^a	3eme étage	Appartement	54	3.42	0.64

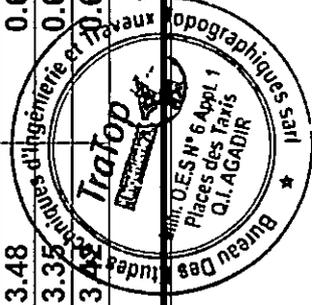


TABLEAU DU NOMBRE DES VOIX DES PROPRIETAIRES

(Immeuble 20) Suite

T.F.N°: 61875/60

N°	Indice Des parties	Situation	Consistance	Surface avec surplomb	Nombre de Voix (%) Immeuble	Nombre de Voix (%) Résidence
61	64- 64 ^a	3eme étage	Appartement	51	3.23	0.60
62	65	3eme étage	Appartement	50	3.16	0.59
63	66 - 66 ^a	4eme étage	Appartement	53	3.35	0.63
64	67	4eme étage	Appartement	55	3.48	0.65
65	68	4eme étage	Appartement	53	3.35	0.63
66	69- 69 ^a	4eme étage	Appartement	54	3.42	0.64
67	70- 70 ^a	4eme étage	Appartement	52	3.29	0.62
68	71	4eme étage	Appartement	50	3.16	0.59
TOTAL				1581	100.00	18.74



TABLEAU DU NOMBRE DES VOIX DES PROPRIETAIRES

(Immeuble 19)

T.F.N°: 61875/60

N°	Indice Des parties	Situation	Consistance	Surface avec surplomb	Nombre de Voix (%) Immeuble	Nombre de Voix (%) Résidence
75	75	R.D.C	Commerce	30	2.81	0.36
76	76	R.D.C	Commerce	23	2.15	0.27
77	77	R.D.C	Commerce	19	1.78	0.22
78	78	R.D.C	Commerce	18	1.69	0.20
79	79	R.D.C	Appartement	57	5.34	0.68
80	80	R.D.C	Appartement	59	5.51	0.70
81	83	1er étage	Appartement	55	5.15	0.65
82	84	1er étage	Appartement	56	5.24	0.66
83	85	1er étage	Appartement	53	4.96	0.63
84	86	1er étage	Appartement	53	4.96	0.63
85	88 - 88 ^a	2eme étage	Appartement	55	5.15	0.65
86	89	2eme étage	Appartement	54	5.06	0.64
87	90 - 90 ^a	2eme étage	Appartement	54	5.06	0.64
88	91 - 91 ^a	2eme étage	Appartement	55	5.15	0.65
89	92	3eme étage	Appartement	54	5.06	0.64
90	93	3eme étage	Appartement	54	5.06	0.64
91	94	3eme étage	Appartement	53	4.96	0.63
92	95	3eme étage	Appartement	53	4.96	0.63
93	96	4eme étage	Appartement	54	5.06	0.64
94	97	4eme étage	Appartement	54	5.06	0.64
95	98	4eme étage	Appartement	53	4.96	0.63
96	99	4eme étage	Appartement	52	4.87	0.62
TOTAL				1068	100.00	12.65

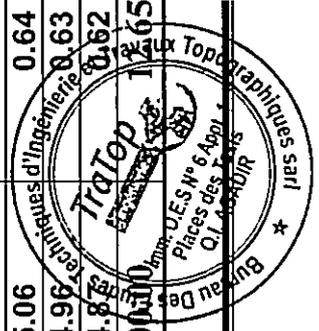


TABLEAU DU NOMBRE DES VOIX DES PROPRIETAIRES

T.F.N°: 61875/60

(Immeuble 18)

N°	Indice Des parties	Situation	Consistance	Surface avec surplomb	Nombre de Voix (%) Immeuble	Nombre de Voix (%) Résidence
102	102	R.D.C	Commerce	18	1.68	0.20
103	103	R.D.C	Commerce	19	1.78	0.22
104	104	R.D.C	Commerce	23	2.15	0.27
105	105	R.D.C	Commerce	30	2.81	0.36
106	106	R.D.C	Appartement	58	5.43	0.69
107	107	R.D.C	Appartement	57	5.33	0.68
108	110	1er étage	Appartement	55	5.14	0.65
109	111	1er étage	Appartement	56	5.24	0.66
110	112	1er étage	Appartement	53	4.96	0.63
111	113	1er étage	Appartement	53	4.96	0.63
112	115	2eme étage	Appartement	54	5.05	0.64
113	116 - 116 ^a	2eme étage	Appartement	55	5.14	0.65
114	117 - 117 ^a	2eme étage	Appartement	56	5.24	0.66
115	118 - 118 ^a	2eme étage	Appartement	54	5.05	0.64
116	119	3eme étage	Appartement	54	5.05	0.64
117	120	3eme étage	Appartement	54	5.05	0.64
118	121	3eme étage	Appartement	53	4.96	0.63
119	122	3eme étage	Appartement	53	4.96	0.63
120	123	4eme étage	Appartement	54	5.05	0.64
121	124	4eme étage	Appartement	54	5.05	0.64
122	125	4eme étage	Appartement	53	4.96	0.63
123	126	4eme étage	Appartement	53	4.96	0.63
TOTAL				1069	100.00	12.66

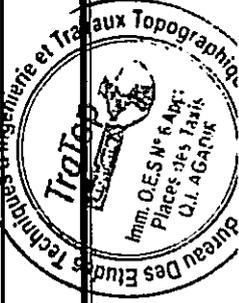


TABLEAU DU NOMBRE DES VOIX DES PROPRIETAIRES

T.F N°: 61875/60

(Immeuble 17)

N°	Indice Des parties	Situation	Consistance	Surface avec surplomb	Nombre de Voix (%) Immeuble	Nombre de Voix (%) Résidence
129	129	R.D.C	Commerce	30	1.89	0.36
130	130	R.D.C	Commerce	25	1.58	0.30
131	131	R.D.C	Commerce	30	1.89	0.36
132	132	R.D.C	Commerce	21	1.32	0.25
133	133	R.D.C	Commerce	30	1.89	0.36
134	134	R.D.C	Appartement	60	3.78	0.71
135	135	R.D.C	Appartement	56	3.53	0.66
136	136	R.D.C	Appartement	56	3.53	0.66
137	139	1er étage	Appartement	51	3.22	0.60
138	140 - 140 ^a	1er étage	Appartement	53	3.34	0.63
139	141 - 141 ^a	1er étage	Appartement	57	3.59	0.68
140	142	1er étage	Appartement	54	3.41	0.64
141	143	1er étage	Appartement	54	3.41	0.64
142	144 - 144 ^a	1er étage	Appartement	56	3.53	0.66
143	146	2eme étage	Appartement	51	3.22	0.60
144	147 - 147 ^a	2eme étage	Appartement	51	3.22	0.60
145	148 - 148 ^a	2eme étage	Appartement	54	3.41	0.64
146	149	2eme étage	Appartement	54	3.41	0.64
147	150	2eme étage	Appartement	54	3.41	0.64
148	151 - 151 ^a	2eme étage	Appartement	53	3.34	0.63
149	152	3eme étage	Appartement	51	3.22	0.60
150	153 - 153 ^a	3eme étage	Appartement	51	3.22	0.60
151	154 - 154 ^a	3eme étage	Appartement	54	3.41	0.64
152	155	3eme étage	Appartement	54	3.41	0.64

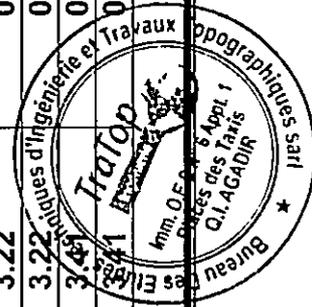


TABLEAU DU NOMBRE DES VOIX DES PROPRIETAIRES

T.F.N°: 61875/60

(Immeuble 17) Suite

N°	Indice Des parties	Situation	Consistance	Surface avec surplomb	Nombre de Voix (%) Immeuble	Nombre de Voix (%) Résidence
153	156	3eme étage	Appartement	54	3.41	0.64
154	157 - 157 ^a	3eme étage	Appartement	53	3.34	0.63
155	158	4eme étage	Appartement	51	3.22	0.60
156	159 - 159 ^a	4eme étage	Appartement	52	3.28	0.62
157	160 - 160 ^a	4eme étage	Appartement	54	3.41	0.64
158	161	4eme étage	Appartement	54	3.41	0.64
159	162	4eme étage	Appartement	54	3.41	0.64
160	163 - 163 ^a	4eme étage	Appartement	53	3.34	0.63
TOTAL				1585	100.00	18.78



Règlement de copropriété T61875/60 Propriété dite : Maskani Tranche 2 ILOT 2

TABLEAU DU NOMBRE DES VOIX DES PROPRIETAIRES

(Immeuble 16) Suite

T.F.N°: 61875/60

N°	Indice Des parties	Situation	Consistance	Surface avec surplomb	Nombre de Voix (%) Immeuble	Nombre de Voix (%) Résidence
191	194 - 194 ^a	4eme étage	Appartement	54	3.38	0.64
192	195	4eme étage	Appartement	55	3.44	0.65
193	196	4eme étage	Appartement	54	3.38	0.64
194	197	4eme étage	Appartement	55	3.44	0.65
195	198	4eme étage	Appartement	54	3.38	0.64
196	199	4eme étage	Appartement	51	3.19	0.60
TOTAL				1598	100.00	18.91



III – REGLES DE COPROPRIETE**CHAPITRE I****OBJET**

Article 1 : Le présent règlement a pour objet de fixer les conditions d'exercice des droits et obligations des copropriétaires découlant de la loi 18.00 relative au statut de la copropriété des immeubles bâtis telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi 106-12 et notamment :

- Organiser l'administration de l'immeuble ;
- Prévoir les conditions d'amélioration de gestion et d'entretien de cet immeuble, de son assurance et de sa restauration.

Le présent règlement et les modifications susceptibles de lui être apportées constitueront la règle commune à laquelle tous les copropriétaires devront se conformer.

Article 2 : Dans tous les contrats translatifs ou déclaratifs de la propriété d'un ou plusieurs lots, il devra être fait mention du présent règlement et que les nouveaux copropriétaires l'ont consulté et sont tenus à son exécution. **(Un exemplaire de ce règlement portant signature de l'Ingénieur Géomètre Topographe est obligatoirement remis à chaque copropriétaire).**

CHAPITRE II**Droits des copropriétaires sur les parties communes**

Article 3 : Chaque copropriétaire possède, outre la propriété privative d'immeuble qui lui est cédée, des droits de copropriété sur les parties communes suivant les tantièmes indiqués au tableau annexé au présent règlement de copropriété.

CHAPITRE III**Cession – Quitus**

Article 4 : La cession des lots de l'immeuble est libre. Néanmoins un droit de préférence pourrait être institué selon les dispositions de l'article 39 de la loi 18.00 relative au statut de la copropriété des immeubles bâtis telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi 106-12.

Article 5 : Tout cessionnaire est tenu d'exiger du cédant, avant d'acquérir, un quitus de tous comptes provisionnels et parts des charges de copropriété délivré par le syndicat des copropriétaires.

Faute d'avoir obtenu ce quitus, il est fait application des dispositions des articles 42 et 43 de la loi précitée.



CHAPITRE IV

Parties privatives – Parties communes.

Article 6 : Parties privatives :

Les parties privatives sont aux termes de l'état descriptif de division, établi dans la première partie ci-dessus, destinées à l'usage exclusif et particulier des copropriétaires.

Conformément à l'article 2 de la loi 18.00 relative au statut de la copropriété des immeubles bâtis telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi 106-12, elles comprennent, notamment, sans que cette énonciation ne soit limitative :

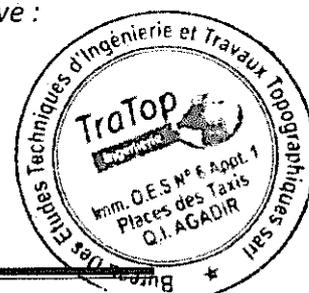
- Les cloisons intérieures avec leurs portes ;
- les carrelages, dalles ou parquets et en général, tous revêtements de sol, et de plafond ;
- Les portes palières, les fenêtres, les portes fenêtres, volets ou stores, ainsi que leurs chambranles, leurs châssis, leurs accessoires et d'une façon générale les ouvertures et vues des locaux privatifs ;
- Les installations des cuisines, des placards, penderies et étagères ;
- Les barres d'appui des fenêtres, balcons, terrasses et loggias, ainsi que tous leurs accessoires ;
- Les installations sanitaires des salles d'eau, des cabinets de toilette et des W.C, etc... ;
- Les installations d'eau chaude et de climatisation ;
- La serrurerie, la robinetterie et accessoires qui en dépendent ;
- Tout ce qui concerne la décoration : glaces, peinture, boiserie, etc.

Et d'une manière générale, tout ce qui se trouve à l'intérieur des appartements et locaux dont chacun aura l'usage exclusif.

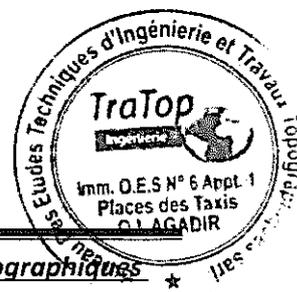
Article 7 : Parties communes :

Les parties communes comme mentionnées dans les articles 3 et 4 de la loi 18.00 relative au statut de la copropriété des immeubles bâtis telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi 106-12 sont celles qui sont affectées à l'usage ou à l'utilité de tous les copropriétaires ou certains d'entre eux, sans que cette énonciation ne soit limitative :

- Sol, sauf les cas stipulés dans l'alinéa 2 de l'article 2 de la loi précitée.
- Le sous-sol s'il n'est pas destiné à l'usage privatif.



- **Toitures et terrasses destinées à l'usage commun.**
- *Toutes les canalisations souterraines se trouvant hors des locaux privatifs pour l'amenée de l'eau, de l'électricité et pour l'évacuation à l'égout public des eaux pluviales, ménagères et usées.*
- *Armature des bâtiments : les fondations, l'ossature en béton armé, les éléments porteurs concourant à la stabilité des bâtiments, piliers et poteaux de soutien, éléments horizontaux de charpentes, les gros-œuvres des planchers (hourdis, poutrelles, nervures et dalles), les couvertures des immeubles et toutes les étanchéités.*
- *Matériel commun : servant à l'entretien des espaces libres.*
- *Façades : les ornements des façades, pergolas, l'ossature et la couverture des balcons et terrasses, à l'exception des garde-corps, volets, persiennes et jardinières qui sont propriété privative.*
- *Ventilation : les coffres gaines, conduits de fumée, tête de cheminée, les tuyaux de ventilation des W.C, des salles de bains et des cuisines.*
- *Espaces verts avec leurs équipements : les vestibules d'entrée (des immeubles), les cages des escaliers destinés à l'usage commun, les escaliers eux-mêmes sur tout leur parcours, les paliers d'étages, les portes, fenêtres, châssis, vitres, etc. ... se trouvant dans toutes les parties communes, et, d'une manière générale, tous les espaces, dégagements, couloirs, places, circulation et locaux qui ne sont pas affectés à l'usage privatif et tous leurs accessoires tels que : armoires d'eau et d'électricité ;*
- *Canalisations : toutes les canalisations, colonnes montantes ou descendantes et de distribution, notamment d'eau, d'électricité, les tuyaux de chute, d'écoulement des eaux pluviales et ménagères, sauf toutefois les parties des canalisations ou conduites affectées à l'usage exclusif et particulier de chaque copropriétaire et se trouvant à l'intérieur des parties privatives, les tuyaux du tout-à-l'égout, les tuyaux et les gaines d'aération ainsi que leurs coffres ;*
- *Compteurs généraux d'eau, d'électricité et généralement tous les appareils au service de l'immeuble ;*
- *Installations d'éclairage se trouvant dans l'immeuble ou les allées extérieures pour l'usage des copropriétaires ;*
- *Réseau de distribution de télévision : antenne collective et conduits qui en dérivent, sauf toutefois les parties de ces conduits affectés à l'usage exclusif d'un copropriétaire et se trouvant à l'intérieur des parties privatives ;*
- *Locaux poubelles avec leurs accessoires ;*



- Appareils et installations de défense contre l'incendie.
- Administration de l'immeuble, dépendances et autres locaux des services communs.
- Installation téléphonique.

Article 8 : Murs mitoyens :

Sont réputés mitoyens les murs et cloisons non porteurs séparant deux parties privatives contigües (article 4 bis de la loi précitée)

CHAPITRE V

Droits et obligations des copropriétaires et occupants

Article 9 : Usage des parties communes :

- Chacun des copropriétaires, pour la jouissance des locaux privés lui appartenant, pourra user librement des parties communes, à condition de respecter leur destination et de ne pas porter atteinte aux droits des autres copropriétaires.
- Toutes les parties communes, notamment les passages et allées, entrées, places, vestibules, escaliers et couloirs, devront être libres en tout temps.

Il ne pourra en conséquence être déposé, entreposé ou mis à demeure un objet quelconque dans les parties communes. Il ne pourra être fait dans les escaliers, sur les paliers, dans les passages et vestibules, aucun travail de ménage tel que brossage et battage de tapis, literie, meubles, etc. ...

- Les passages, entrées, places et couloirs sont exclusivement réservés aux piétons. Tout accès ou stationnement de véhicules de quelque nature que ce soit est strictement interdit.
- Les copropriétaires doivent se conformer aux règles d'hygiène et de salubrité, éviter de salir ou de dégrader les espaces verts et jardins.
- Aucune antenne ou parabole de télévision ne pourra être installée sur les façades de l'immeuble.

Article 10 : Usage des parties privatives :

- **Dispositions générales :**

Chacun des copropriétaires aura, en ce qui concerne les locaux lui appartenant exclusivement, le droit d'en jouir et d'en disposer à condition de ne pas nuire aux droits des autres copropriétaires.





Chaque copropriétaire est responsable de ses fautes et négligences, ou de celles des personnes ou choses dont il répond à quelque titre que ce soit et ce, conformément aux dispositions du Dahir formant Code des Obligations et Contrats.

- **Conditions d'occupation :**

Chaque occupant devra veiller à ce que la tranquillité et la bonne tenue de l'immeuble ne soient à aucun moment troublées par son fait ni par celui des personnes de sa famille ou à son service, des visiteurs, et en général de toute personne dont il est responsable.

Il est interdit à tout occupant de ne faire aucun bruit gênant pour les voisins de quelque nature que ce soit.

Les locations ne pourront jamais porter exclusivement sur les parties communes, de quelque catégorie qu'elles soient ; le droit de jouir de ces dernières demeurera obligatoirement l'accessoire de la location des parties privatives et n'en pourra être séparé.

- **Dispositions particulières :**

- **Animaux :**

Tous les animaux criards, malpropres ou dangereux sont interdits. Toutefois, les chats et les chiens sont tolérés mais les dégâts et dégradations qu'ils pourront causer seront à la charge de leurs propriétaires. Ceux-ci devront veiller à ce que leurs animaux n'apportent aucun trouble à la tranquillité de l'immeuble. Ils devront être portés à bras au sein des parties communes.

- **Utilisation des fenêtres et balcons :**

Il ne pourra jamais être étendu de linge ou autres sur les balcons et fenêtres, qui devront être tenus en parfait état de propreté. L'ornementation florale et végétale sera tolérée. Les tapis et habits ne pourront être secoués ou brossés par les fenêtres et balcons.

- **Façades – enseignes :**

Il ne pourra être établi sur les façades rien qui puisse nuire aux habitants ou aux voisins ou contrevenir aux règlements en vigueur.

Toute installation d'enseigne ou affiche quelconque sur les façades **sans l'accord préalable du syndicat des copropriétaires** est strictement interdite.

- **Plaques d'identité :**

Les copropriétaires et locataires pourront poser sur la porte desservant leur appartements ou locaux, une plaque comportant leur noms, dont les caractéristiques, dimensions, matériaux etc. devront être agréés par le syndicat des copropriétaires.

-Usage des appareils récepteurs ou reproducteurs de son :

Les appareils récepteurs ou reproducteurs de son devront être utilisés avec modération, de sorte qu'aucun bruit ne puisse être perçu en dehors des locaux où ils fonctionnent.

- Travaux et modifications :

Les copropriétaires doivent prendre en charge sans indemnité l'exécution des travaux de réparations ou de modifications qui deviendraient nécessaires aux parties communes.

Les copropriétaires doivent livrer accès pour effectuer des réparations, notamment celles se rapportant aux canalisations et conduites communes pouvant traverser leurs locaux.

Dans le cas où ces travaux entraîneraient des détériorations, les lieux devront être remis en leur état, aux frais de la copropriété.

Les copropriétaires devront supporter sans indemnités, tous les échafaudages nécessaires pour les travaux et réparations qu'il y aurait lieu d'effectuer, notamment à la façade ou aux toitures, terrasses et balcons, tels que peinture, crépissage, ravalement, etc.....

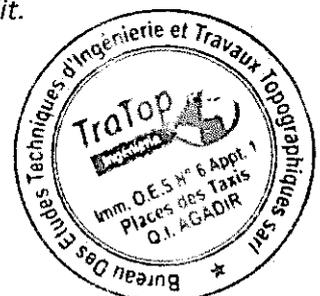
Les copropriétaires ne pourront effectuer à l'intérieur des parties privatives des travaux ou modifications qui :

- Concernent les gros-œuvres de l'édifice.
 - Apportent une modification tant aux portes palières et aux cloisons sur les couloirs et escaliers.
- Intéressent l'aspect extérieur de l'édifice, fenêtres, stores, barres d'appui, balcons, balustrades de façades et terrasses et en général, toutes parties visibles de l'extérieur et contribuant à l'harmonie de l'ensemble, alors même qu'elles ne feraient pas partie des choses communes.

- Parkings :

Les parkings ne pourront servir qu'au remisage des voitures. Il ne pourra y être entreposé aucun récipient contenant du carburant ou autres matières inflammables.

Il est interdit de procéder au lavage de voitures et d'encombrer les aires de circulations et les accès. L'emploi des klaxons est strictement interdit.



CHAPITRE VI

Personnel de service-charges

Article 11 : Les concierges et /ou gardiens devront prévenir le syndic, sans aucun retard, de tout incident qui se produirait dans l'immeuble et de toutes autres dégradations dont ils auraient connaissance, de façon que toutes les mesures utiles puissent être prises immédiatement.

Article 12 : En cas de démission ou limogeage ou de départ volontaire du concierge de l'immeuble pour cause que ce soit, le syndicat des copropriétaires doit pourvoir à son remplacement et entamer la procédure judiciaire d'éviction des lieux **conformément aux dispositions de l'article 20 de la loi précitée.**

Article 13 : Les charges communes comprennent

- Toutes les charges relatives à la conservation, l'entretien et l'administration des parties communes, **la maintenance des équipements collectifs et des services communs**, énumérés ci-dessous :

- Les contributions, taxes et charges, sous quelque dénomination que ce soit, auxquelles sont assujetties toutes les choses ou parties communes.
- Les assurances contractées pour couvrir les risques concernant l'immeuble : incendie, explosions dégâts des eaux, responsabilité civile et accidents de travail, etc...
- Les frais d'entretien, les grosses réparations et frais d'aménagement de toutes les parties communes énumérées à l'article 7 ci-dessus, y compris les frais de ravalement, de peinture, d'entretien des fenêtres, barres d'appui et balustres, volets et balcons qui seront entretenus comme choses communes quoique étant privatives.
- Les frais de gestion et d'administration du syndic.
- Toute charge entraînée par les services collectifs et les éléments d'équipement commun, notamment :
 - La consommation d'eau pour le nettoyage des parties communes et l'arrosage.
 - La consommation d'électricité pour l'éclairage des parties communes.
 - Le salaire du personnel.
 - L'achat, la réparation et remplacement des ustensiles et des produits de ménage.
 - L'aménagement d'accès réservés aux handicapés.
 - L'aménagement des lieux circonstanciels à l'occasion de la fête de l'aïd AL ADHA.

Cette énonciation est exhaustive et non pas limitative.



Détermination des charges

Article 14 : Les différentes charges des dépenses annuelles sont estimées provisoirement à la somme dedirhams

Les charges communes indiquées ci-dessus seront réparties entre les copropriétaires au prorata de la quote-part leur appartenant dans les parties communes.

Certaines charges relatives à des parties communes dont l'usage est réservé à un ou plusieurs copropriétaires seulement, seront supportées par ces derniers selon la même règle ci-dessus.

CHAPITRE VII

Comptes des charges

Article 15 : Les comptes des charges communes seront arrêtés annuellement et soumis à l'approbation de l'assemblée générale. Leurs relevés sont communiqués à l'avance par le syndic à chaque copropriétaire.

Article 16 : Les copropriétaires ont l'obligation de faire parvenir au syndicat de copropriétaire leur quote-part des charges par chèque bancaire, ou par versement fait à son compte ouvert à cet effet et ce, au plus tard dans un mois de la mise en recouvrement de l'acompte provisionnel ou de la décision de l'assemblée générale fixant les charges communes de l'année.

Article 17 : Les copropriétaires qui aggraveraient par leur fait les charges communes supporteront seuls les frais et dépenses qui seraient ainsi occasionnés.

***Selon les cas**

Article 18 : La contribution de chacun au paiement des diverses charges auxquelles il est assujéti, est due même en l'absence de toute occupation et tout usage.

CHAPITRE VIII

Assurances

Article 19 : Le syndicat des copropriétaires est tenu de souscrire obligatoirement une assurance couvrant notamment les incendies et explosions.

Toutefois, le syndicat peut souscrire toute police d'assurance jugée nécessaire



CHAPITRE X**Administration des parties communes****Section I : le syndicat des copropriétaires****Article 20 : Constitution – Objet – Compétence :**

Conformément à l'article 13 de la loi 18.00 relative au statut de la copropriété des immeubles bâtis telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi 106-12, le syndicat est le représentant légal de la copropriété. Les différents copropriétaires sont obligatoirement et de plein droit groupés dans un syndicat.

Le syndicat des copropriétaires a pour mission la conservation de l'immeuble, d'une manière générale, l'administration, la gestion et l'exécution des dispositions du présent règlement de copropriété. Il est responsable des dommages causés aux copropriétaires ou aux tiers par le défaut d'entretien des parties communes.

Il a qualité pour ester en justice tant en demandeur qu'en défendeur, même contre certains de ses membres.

Section II : L'Assemblée générale**Organisation et attributions****Article 21 : Assemblée générale :**

- L'assemblée générale tient sa première réunion à l'initiative de l'un ou de plusieurs copropriétaires et procède à l'établissement du règlement de copropriété s'il n'est pas élaboré et à son amendement le cas échéant ainsi qu'à l'élection des organes de gestion conformément aux dispositions de l'article 16 et 16bis1 de la loi 18.00 relative au statut de la copropriété des immeubles bâtis telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi 106-12.
- L'assemblée générale ordinaire se réunit au moins une fois par an et ce conformément aux articles : du 16bis2 au 16bis10 de la loi précitée.
- L'assemblée générale élit parmi ses membres son président pour en diriger les travaux et désigne un secrétaire pour dresser le procès-verbal de la réunion lequel sera signé par tous les copropriétaires et enregistré dans un registre spécial. Il n'est pas permis au syndic ou son adjoint de présider la séance de l'assemblée soit directement ou par son représentant. Cependant il peut assurer le secrétariat de la séance si l'assemblée l'autorise.
- L'assemblée générale extraordinaire à laquelle sont convoqués tous les copropriétaires, peut être tenue à la demande du syndic ou 1/3 des copropriétaires (art 16bis3 de la loi précitée).

- *L'assemblée générale procède à l'organisation de la copropriété conformément à la loi et au règlement de copropriété et prend des décisions à exécuter par le syndicat ou, le cas échéant, le conseil syndical ;*

L'assemblée générale est chargée de :

- *La prise de décisions et la mise en place de mesures, devant assurer la sécurité, la maintenance, la conservation et la jouissance de l'immeuble ainsi que la sécurité de ses habitants ;*
- *La gestion des parties communes en prenant les mesures appropriées en vue de la sécurité des usagers et assurer leur bonne jouissance ;*
- *La désignation, la révocation et la rémunération du syndic et de son adjoint ;*
- *La désignation du conseil syndical, s'il y a lieu ;*
- *L'autorisation du syndic ou des tiers d'ester en justice ;*
- *L'octroi au syndic ou aux tiers le mandat de prendre certaines mesures ;*
- *L'approbation du budget du syndicat, la fixation des charges et le plafond des dépenses ;*
- *L'examen et l'approbation des comptes présentés par le syndic ;*
- *L'approbation du montant des charges et leur répartition.*

Généralement toutes questions intéressant la copropriété pour laquelle il n'est pas prévu de dispositions particulières par la loi ou par le présent règlement.

Section III : Le syndic

Article 22 : Les attributions du syndic sont :

- *L'exécution des dispositions du règlement de copropriété ;*
- *La préparation de l'ordre du jour des réunions de l'assemblée générale*
- *La concrétisation des décisions de l'assemblée générale à moins qu'elles ne soient confiées au conseil syndical ou au tiers ;*
- *Veiller au bon usage des parties communes en assurant leur entretien, la garde des principales entrées de l'immeuble et des équipements communs ;*
- *Les réparations urgentes ;*
- *La préparation du budget prévisionnel du syndicat en vue de son examen et son approbation par l'assemblée générale ;*



- L'établissement régulier du budget du syndicat et la tenue d'une comptabilité faisant apparaître la situation de la trésorerie du syndicat et de chaque copropriétaire ;
- Le recouvrement des charges des copropriétaires contre récépissé ;
- Aviser les copropriétaires de la situation de la trésorerie du syndicat tous les trois mois ;
- La tenue des archives et des registres relatifs à l'immeuble et au syndicat et faciliter à tous les copropriétaires l'accès à ces documents et notamment avant la tenue de l'assemblée générale dont l'ordre du jour porte sur l'examen de la comptabilité du syndicat ;
- Entreprendre des démarches administratives qui lui sont reconnues et celles qui lui sont déléguées ;
- Représenter le syndicat en justice sur ordre spécial de l'assemblée générale ;

Article 23 : A l'expiration de sa mission, le syndic sortant, ou son adjoint, est tenu, dans un délai maximum de 15 jours à partir de la nomination du nouveau syndic, de remettre à celui-ci tous les documents, archives, registres, la situation de la trésorerie et tous les biens du syndicat y compris les liquidités.

Michaël AL FALEH

Directeur Général
Stégar omrane Gous - Massa "S.A."

Fait à AGADIR, le 27/03/2023



Voilà pour la signature
M. MICHAËL AL FALEH
Apposée et Connue de nous ainsi que
l'identité des Signatures
Agadir Le:.....

26 MAI 2023

Pour la Présidence et PD
ABEL KHOUJER N'barek